



# PLAN NATIONAL D' ACTIONS (PNA) EN FAVEUR DES TORTUES MARINES DES ANTILLES FRANCAISES

2020 - 2029



Réserve Naturelle Nationale  
de Saint-Martin

Compte rendu des

## Comités Techniques (COTEC) n°3

du [Plan national d'actions \(PNA\)](#)

[en faveur des tortues marines des Antilles françaises](#)

[2020-2029](#)

**Guadeloupe**

**Saint-Martin**

03 et 15 décembre 2020

**Martinique**

22 octobre 2020

| COTEC PNA TM n°3 Guadeloupe / Saint-Martin                                                                                                                                                                                                                                                       |                   | COTEC PNA TM n°3 Martinique                                                                                                                                                                                                                                           |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Dates et heure :</b><br><u>1<sup>ère</sup> partie</u> : 03 décembre 2020 (8h30-18h30) : actions n°1 à 20 et actions n°23 à 32 du PNA<br><u>2<sup>ème</sup> partie</u> : 15 décembre (14h-16h) : actions n°21 22 et actions n°33 à 36 du PNA                                                   |                   | <b>Date et heure</b> : 22 octobre 2020 (8h30-14h00)                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Lieu</b> : visioconférence (via <i>Teams</i> )                                                                                                                                                                                                                                                |                   | <b>Lieu</b> : ESAT Rivière l'Or Saint-Joseph                                                                                                                                                                                                                          |
| <b>Participants</b> : cf. Annexe 1 : Liste des personnes présentes au COTEC n°3 pour la Guadeloupe et Saint-Martin                                                                                                                                                                               |                   | <b>Participants</b> : cf. Annexe 2                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Documents joints :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <a href="#">Support de présentation Guadeloupe / St-Martin</a></li> <li>- <a href="#">Tableau de bord des indicateurs</a></li> <li>- <a href="#">Tableaux de bord de suivi financier Guadeloupe / Saint-Martin</a></li> </ul> |                   | <b>Documents joints :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <a href="#">Support de présentation Martinique</a></li> <li>- <a href="#">Tableau de bord des indicateurs</a></li> <li>- <a href="#">Tableaux de bord de suivi financier Martinique</a></li> </ul> |
| <b>Rédacteurs compte-rendu :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nicolas PARANTHOËN (ONF)</li> <li>- Julie PAUWELS (ONF)</li> <li>- Simon MARTIN-PIGEONNIER (ONF)</li> </ul>                                                                                                            |                   | <b>Rédacteurs compte-rendu :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nicolas PARANTHOËN (ONF)</li> <li>- Fabian RATEAU (ONF)</li> <li>- Alicia BONANNO (ONF)</li> </ul>                                                                                          |
| Version du document                                                                                                                                                                                                                                                                              | Date de diffusion | Liste de diffusion                                                                                                                                                                                                                                                    |
| Projet de compte-rendu – v1                                                                                                                                                                                                                                                                      | 28 janvier 2021   | DEAL Guadeloupe et Martinique                                                                                                                                                                                                                                         |
| Projet de compte-rendu – v2                                                                                                                                                                                                                                                                      | 25 mai 2021       | Participants aux COTECs                                                                                                                                                                                                                                               |
| Compte-rendu final - vF                                                                                                                                                                                                                                                                          | 02 juillet 2021   | Réseaux tortues marines de Guadeloupe, Martinique et St-Martin                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Nombre de pages</b> : 93 + annexes                                                                                                                                                                                                                                                            |                   |                                                                                                                                                                                                                                                                       |

**NB** : tous les documents cités dans le présent compte-rendu et soulignés en bleu sont téléchargeables via des liens hypertextes.

## Table des matières

|                                                                                                                                                                                                                                                       |           |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>1. INTRODUCTION .....</b>                                                                                                                                                                                                                          | <b>15</b> |
| <b>2. VOLET MISE EN ŒUVRE ET ORGANISATION DU PNA.....</b>                                                                                                                                                                                             | <b>17</b> |
| 1. ACTION 1 : ASSURER LA COORDINATION DES ACTIONS DU PLAN ET LE MONTAGE DES PROJETS – BILAN TECHNIQUE .....                                                                                                                                           | 17        |
| 1. <i>Mise en œuvre de la gouvernance.....</i>                                                                                                                                                                                                        | 17        |
| 2. <i>Tableau de bord de suivi des indicateurs de mise en œuvre des actions.....</i>                                                                                                                                                                  | 18        |
| 3. <i>Animation post-mars 2022.....</i>                                                                                                                                                                                                               | 18        |
| 2. ACTION 2 : RECHERCHER DES FINANCEMENTS POUR LA RÉALISATION DU PNA ET ACCOMPAGNER LES PORTEURS DE PROJET : BILAN FINANCIER 2020 & PERSPECTIVES DE FINANCEMENT 2021 .....                                                                            | 19        |
| 3. ACTION 3 : PRENDRE EN COMPTE LE PNA DANS LES POLITIQUES TERRITORIALES ET SECTORIELLES .....                                                                                                                                                        | 21        |
| 4. ACTION 4 : FAVORISER LE PARTENARIAT POUR LE MONTAGE, LE FINANCEMENT ET LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS.....                                                                                                                                           | 23        |
| 5. ACTION 5 : FORMALISER LE RESEAU TORTUES MARINES .....                                                                                                                                                                                              | 24        |
| 6. ACTION 7 : FORMER LES ACTEURS DE TERRAIN .....                                                                                                                                                                                                     | 26        |
| 7. ACTIONS 8 / 9: PARTICIPER AUX TRAVAUX REGIONAUX ET INTERNATIONAUX LIES AUX TORTUES MARINES / PARTAGER ET VALORISER LES DONNÉES ET CONNAISSANCES SUR LES TORTUES MARINES DANS LES ANTILLES FRANÇAISES AUPRES DES ACTEURS ET PARTENAIRES DU PNA..... | 27        |
| <b>3. VOLET CONSERVATION ET GESTION.....</b>                                                                                                                                                                                                          | <b>30</b> |
| 1. ACTION 10 : ACCOMPAGNER L'ÉVOLUTION DE LA RÉGLEMENTATION DE LA PÊCHE .....                                                                                                                                                                         | 30        |
| 2. ACTIONS 11 / 13 : ACCOMPAGNER LES PROFESSIONNELS DE LA PÊCHE DANS LA RECHERCHE ET MISE EN PLACE DE TECHNIQUES ALTERNATIVES / FORMER LES PROFESSIONNELS DE LA PÊCHE A LA REANIMATION .....                                                          | 33        |
| 3. ACTION 12 : LOCALISER ET PROCÉDER À L'ENLEVEMENT DES ENGINS DE PÊCHE FANTOMES ET DES ENGINS NON-RÉGLEMENTAIRES.....                                                                                                                                | 37        |
| 4. ACTION 14 : ENCADRER L'APPROCHE DES TORTUES MARINES.....                                                                                                                                                                                           | 39        |
| 5. ACTION 15 : ENCADRER LES ACTIVITÉS SUSCEPTIBLES D'IMPACTER LES TORTUES MARINES.....                                                                                                                                                                | 42        |
| 6. ACTION 16 : RENFORCER LES ACTIONS DE SURVEILLANCE ET DE POLICE .....                                                                                                                                                                               | 43        |
| 7. ACTION 17 : LIMITER LA PRÉSENCE DE PRÉDATEURS EXOTIQUES ET DOMESTIQUES À PROXIMITÉ DES SITES DE PONTE.....                                                                                                                                         | 45        |
| 1. <i>Cas des espèces exotiques .....</i>                                                                                                                                                                                                             | 45        |
| 2. <i>Cas des espèces domestiques .....</i>                                                                                                                                                                                                           | 47        |
| 8. ACTION 18 : ORGANISER LES INTERVENTIONS DE TERRAIN SUR LES SITUATIONS DE DÉTRESSE.....                                                                                                                                                             | 48        |
| 9. ACTION 19 : ASSURER LES SOINS AUX TM SUR L'ENSEMBLE DES TERRITOIRES.....                                                                                                                                                                           | 52        |
| 10. ACTION 20 : RESTAURER ET MAINTENIR EN BON ÉTAT LES SITES DE PONTE IDENTIFIÉS COMME PRIORITAIRES .....                                                                                                                                             | 53        |
| 11. ACTION 21 : LUTTER CONTRE LE MOUILLAGE FORAIN SUR LES HERBIERS ET COMMUNAUTÉS CORALLIENNES.....                                                                                                                                                   | 56        |
| 12. ACTION 22 : S'ASSURER DE LA COMPATIBILITÉ DES ACTIVITÉS ET AMÉNAGEMENTS LITTORAUX AVEC LA PRÉSERVATION DES HABITATS CÔTIERS.....                                                                                                                  | 60        |
| <b>4. VOLET AMÉLIORATION DES CONNAISSANCES.....</b>                                                                                                                                                                                                   | <b>63</b> |
| 1. ACTION 23 : ORGANISER UNE RÉFLEXION SUR LES PROTOCOLES SCIENTIFIQUES, LES SUIVIS PARTICIPATIFS ET LEUR MISE EN ŒUVRE .....                                                                                                                         | 63        |
| 1. <i>Protocole de suivi des tortues marines en alimentation.....</i>                                                                                                                                                                                 | 63        |
| 2. <i>Protocole de suivi des tortues marines en reproduction.....</i>                                                                                                                                                                                 | 64        |
| 3. <i>Bancarisation des données.....</i>                                                                                                                                                                                                              | 66        |
| 4. <i>Rappel de la réglementation encadrant les suivis scientifiques d'espèces protégées.....</i>                                                                                                                                                     | 66        |
| 2. ACTION 24 : ASSURER UN SUIVI DES POPULATIONS DE TM EN REPRODUCTION AUX ANTILLES FRANÇAISES.....                                                                                                                                                    | 68        |
| 3. ACTION 25 : ASSURER UN SUIVI DES POPULATIONS DE TM EN ALIMENTATION .....                                                                                                                                                                           | 72        |
| 4. ACTION 26 : IDENTIFIER LES SITES D'ALIMENTATION MAJEURS DES TORTUES MARINES DANS LES ANTILLES FRANÇAISES.....                                                                                                                                      | 73        |
| 5. ACTION 27 : DÉTERMINER LES ROUTES DE DISPERSION À L'ÉCHELLE Océanique .....                                                                                                                                                                        | 78        |
| 6. ACTION 29 : ÉTUDIER LES CONSÉQUENCES SUR LES TORTUES MARINES DES ACTIVITÉS HUMAINES DÉVELOPPÉES SUR LES SITES D'ALIMENTATION.....                                                                                                                  | 80        |
| 7. ACTION 30 : CONTRIBUER AUX ÉTUDES SUR LES IMPACTS DES ACTIVITÉS HUMAINES SUR LA SANTÉ DES TORTUES MARINES .                                                                                                                                        | 82        |

|           |                                                                                                                                                                              |           |
|-----------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| 8.        | ACTION 31 : ÉLABORER ET DIFFUSER UNE SYNTHÈSE RÉGIONALE DES CONNAISSANCES ACQUISES SUR LES TM DES ANTILLES FRANÇAISES .....                                                  | 84        |
| <b>5.</b> | <b>VOLET SENSIBILISATION.....</b>                                                                                                                                            | <b>85</b> |
| 1.        | ACTION 33 : POURSUIVRE LES ACTIONS DE SENSIBILISATION AUPRES DU GRAND PUBLIC ET DES SCOLAIRES .....                                                                          | 85        |
| 1.        | <i>Animations scolaires et grand public.....</i>                                                                                                                             | 85        |
| 2.        | <i>Supports de communication physiques et numériques .....</i>                                                                                                               | 87        |
| 2.        | ACTION 34 : CREER ET ANIMER UN SITE INTERNET ET/OU DES RESEAUX SOCIAUX TM COMMUNS POUR L'ENSEMBLE DES TERRITOIRES DU PNA .....                                               | 90        |
| 3.        | ACTION 35 : METTRE EN PLACE DES OUTILS ET ACTIONS SPECIFIQUES POUR LES ELUS, TECHNICIENS DES COLLECTIVITES, LES PROFESSIONNELS DE LA PECHE, DU NAUTISME ET DU TOURISME ..... | 92        |
| <b>6.</b> | <b>CLOTURE DES COMITES TECHNIQUES.....</b>                                                                                                                                   | <b>93</b> |

## Relevé de décisions global des comités techniques n°3 Guadeloupe / St-Martin et Martinique du PNA TM

### Volet mise en œuvre et organisation du PNA

| Actions                                                                                                                                                     | Pilote(s)                       | Décisions                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Volet mise en œuvre et organisation du PNA                                                                                                                  |                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Action 1</b> Assurer la coordination des actions du plan et le montage des projets – BILAN TECHNIQUE                                                     | Antilles                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|                                                                                                                                                             | Animation PNA                   | <b>01. [Action 1 – BILAN TECHNIQUE]</b> créé et transmet un <a href="#">tableau de bord de suivi des indicateurs</a> de mise en œuvre des actions du PNA avec le compte-rendu final                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|                                                                                                                                                             | DEAL 971 – 972                  | <b>02. [Action 1 – Animation post-2022]</b> s'entretiennent début 2021 pour anticiper le renouvellement de l'animation du PNA à partir de mars 2022                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|                                                                                                                                                             | DEAL 971 – 972 et ONF 971 – 972 | <b>03. [Action 1 – Animation post-2022]</b> s'entretiennent début 2021 à l'occasion des Comités de suivi pour anticiper le renouvellement de l'animation du PNA à partir de mars 2022                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|                                                                                                                                                             | Guadeloupe / Saint-Martin       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|                                                                                                                                                             | COTEC                           | <b>04. [Action 1]</b> propose la tenue d'une commission thématique annuelle pour chacun des 3 volets opérationnels du PNA : <i>conservation, connaissance</i> et <i>sensibilisation</i> . Le volet de « mise en œuvre et organisation du PNA » restera traité à l'occasion des COTEC. Ces commissions, proposées à une fréquence libre dans le PNA, se tiendront sur une demie journée en 2021, et de façon commune aux 3 territoires, pour renforcer la dimension supra-territoriale du PNA. Les actions de chaque volet pourront alors être balayées de façon exhaustive au sein de la commission thématique dédiée, en rassemblant les acteurs et partenaires directement concernés par ces actions, tout en restant ouverte aux autres partenaires qui souhaiteraient participer. Dans la mesure du possible, elles se tiendront en octobre. Les 2 COTEC annuels par territoire seront maintenus pour aborder le volet « mise en œuvre et organisation du PNA ». Ils se dérouleront sur une demie journée en novembre ou en décembre. Les propositions techniques à soumettre au COPIL s'appuieront sur les avis et propositions de chacune des 3 commissions thématiques, qui seront étudiées et priorisées en COTEC. Les COTEC gardent ainsi un rôle technique et s'allègent des débats, tout en ayant une fonction informative sur la mise en œuvre globale du PNA à destination des RTM de Guadeloupe / St-Martin d'une part et de Martinique d'autre part |
| <b>Action 2</b><br>Rechercher des financements pour la réalisation du PNA et accompagner les porteurs de projet :<br>BILAN FINANCIER 2020 & PERSPECTIVES DE | Antilles                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|                                                                                                                                                             | Animation PNA                   | <b>05. [Action 2 – BILAN FINANCIER]</b> créé et transmet un tableau de bord de suivi financier du PNA avec le compte-rendu final : <a href="#">Guadeloupe / Saint-Martin</a> et <a href="#">Martinique</a> .                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|                                                                                                                                                             | Guadeloupe / Saint-Martin       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|                                                                                                                                                             | Animation PNA                   | <b>06. [Action 2]</b> transmet une demande d'avenant à l'autorité de gestion du FEDER courant 2021 pour des modifications de lignes budgétaires et pour l'exécution du projet jusqu'à l'année 2023 en cas de poursuite de l'animation des PNA par l'ONF                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|                                                                                                                                                             | AGRNSM                          | <b>07. [Action 2]</b> solde le projet « Agir pour les tortues marines de Saint-Martin » financé par l'OFB, la DEAL et l'AG RNSM (5%) en 2021                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |

| Actions                                                                                                                                                                                                            | Pilote(s)                 | Décisions                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| FINANCEMENT 2021                                                                                                                                                                                                   | Martinique                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|                                                                                                                                                                                                                    | Animation PNA – CTM       | 08. [Action 2] signent une convention au titre des engagements de la CTM et de l'État au Contrat de Convergence et de Transformation (CCT)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| Action 3 Prendre en compte le PNA dans les politiques territoriales et sectorielles                                                                                                                                | Guadeloupe / Saint-Martin |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|                                                                                                                                                                                                                    | DM – DEAL                 | 09. [Action 3] publie la stratégie de gestion du Domaine Public Maritime naturel (DPMn) de Guadeloupe quand elle sera finalisée                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|                                                                                                                                                                                                                    | DEAL                      | 10. [Action 3] partage au Réseau Tortues Marines la liste des communes signataires d'une convention de délégation de gestion du Domaine Public Maritime                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|                                                                                                                                                                                                                    | Martinique                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|                                                                                                                                                                                                                    | DEAL                      | 11. [Action 3] réalise un atlas cartographique et une doctrine internes sur les occupations autorisées et non autorisées du DPM en vue d'identifier les priorités d'action et orienter les avis sur les AOT                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| Action 4 Favoriser le partenariat pour le montage, le financement et la mise en œuvre des actions                                                                                                                  | Guadeloupe / Saint-Martin |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|                                                                                                                                                                                                                    | RTM                       | 12. [Action 4] fait part à l'animation du PNA d'éventuelles conventions de partenariat relatives à la mise en œuvre d'action du PNA                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|                                                                                                                                                                                                                    | AGRNSM                    | 13. [Action 4] signe une convention de gestion des plages de Plum Bay, Baie Rouge et Baie Longue protégées par un APPB avec les propriétaires privés concernés                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| Action 5 Formaliser le réseau tortues marines                                                                                                                                                                      | Guadeloupe / Saint-Martin |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|                                                                                                                                                                                                                    | COTEC                     | 14. [Action 5] redéfinit et reprogramme l'action relative à la création d'une structure regroupant l'ensemble des associations œuvrant en faveur de l'étude et la protection des tortues marines et de leurs habitats, voire la biodiversité en général. Les associations Titè, Le Gaïac et l'AGRNSM sont favorables à une prestation de service lancée par l'équipe d'animation du PNA pour définir les statuts possibles de cette structure. En l'absence d'avis contraire, l'animation du PNA lancera une consultation en ce sens en 2021 selon les ressources humaines et financières disponibles. NB : une autre forme de formalisation de l'ensemble du Réseau Tortues Marines est possible (ex : charte, etc.), y compris à l'échelle des Antilles françaises |
| Action 7 Former les acteurs de terrain                                                                                                                                                                             | Guadeloupe / Saint-Martin |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|                                                                                                                                                                                                                    | COTEC                     | 15. [Action 7] exprime les besoins 2021 en formation de bénévoles au suivi « trace » et de gendarmes, pompiers et agents des services techniques communaux aux interventions à terre et en mer sur les tortues marines.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| Actions 8 / 9 Participer aux travaux régionaux et internationaux liés aux TM / Partager et valoriser les données et connaissances sur les TM dans les Antilles françaises auprès des acteurs et partenaires du PNA | Antilles                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|                                                                                                                                                                                                                    | Animation PNA             | 16. [Action 8] participe à l'élaboration du plan d'action quinquennal en faveur de la tortue luth du Nord-Ouest Atlantique pilotée par le WWF Guianas                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|                                                                                                                                                                                                                    | CAR-SPAW                  | 17. [Action 8] informe le Réseau Tortues Marines des suites données au projet HAMMAC incluant un volet de réduction des captures accidentelles de tortues marines et candidat au financement du programme INTERREG                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|                                                                                                                                                                                                                    | Guadeloupe / Saint-Martin |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|                                                                                                                                                                                                                    | Animation PNA             | 18. [Action 8] diffuse au Réseau Tortues Marines la Liste rouge de la faune de Guadeloupe dès sa publication                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |

## Volet conservation et gestion

| Actions                                                                                                                                                                                     | Pilote(s)                    | Décisions                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Volet conservation et gestion</b>                                                                                                                                                        |                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Action 10</b><br>Accompagner l'évolution de la réglementation de la pêche                                                                                                                | Guadeloupe / Saint-Martin    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|                                                                                                                                                                                             | DM                           | <b>19. [Action 10]</b> informe le Réseau Tortues Marines de l'encadrement réglementaire concernant la pêche au lambi en 2021                                                                                                                                                                                                                                         |
|                                                                                                                                                                                             | DM                           | <b>20. [Action 10]</b> inclut la DEAL et l'animation du PNA dans le processus de consultation concernant le projet d'arrêté relatif à la pêche professionnelle, notamment sur l'utilisation du filet trémail                                                                                                                                                         |
| <b>Actions 11 / 13</b><br>Accompagner les professionnels de la pêche dans la recherche et mise en place de techniques alternatives / Former les professionnels de la pêche à la réanimation | <b>Antilles</b>              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|                                                                                                                                                                                             | CNRS – PNG – IFREMER         | <b>21. [Actions 11/13]</b> poursuivent la mise en œuvre du projet TOPASE en informant le RTM des principales étapes                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Action 12</b><br>Localiser et procéder à l'enlèvement des engins de pêche fantômes et des engins non-réglementaires                                                                      | Guadeloupe / Saint-Martin    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|                                                                                                                                                                                             | École de la mer              | <b>22. [Action 12]</b> poursuit la mise en œuvre du projet « Pêche aux filets fantômes »                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| <b>Action 14</b><br>Encadrer l'approche des tortues marines                                                                                                                                 | <b>Antilles</b>              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|                                                                                                                                                                                             | DEAL 971 et 972              | <b>23. [Action 14]</b> participent à l'élaboration du projet d'arrêté dédié à la préservation de l'environnement marin que l'AEM envisage de mettre en place, en y intégrant des prescriptions relatives à la préservation des tortues marines. Une consultation du public et des institutionnels est prévue et sera effective une fois le projet complété par l'AEM |
|                                                                                                                                                                                             | <b>Martinique</b>            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|                                                                                                                                                                                             | Sanctuaire Agoa – PNMM – ONF | <b>24. [Action 14]</b> envoient un courrier au Préfet pour l'alerter sur l'augmentation de l'activité de « nature watching » et son impact sur les espèces marines protégées, et proposent la mise en place de zones de protection forte s'appuyant sur les données scientifiques disponibles                                                                        |
|                                                                                                                                                                                             | PNMM                         | <b>25. [Action 14]</b> propose au Conseil de gestion du PNMM la création de zones de quiétudes en s'appuyant sur les données scientifiques disponibles                                                                                                                                                                                                               |
| Guadeloupe / Saint-Martin                                                                                                                                                                   |                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |

| Actions                                                                                                | Pilote(s)                        | Décisions                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                                                        | COTEC                            | 26. [Action 14] propose de ne pas relancer le déploiement de l'outil Kozé Toti qui avait été initié en 2015, en l'absence de structure désireuse de porter l'animation de ce label auprès des prestataires pédagogiques et écotouristiques                                                                                     |
| Action 15<br>Encadrer les activités susceptibles d'impacter les tortues marines                        | Martinique                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|                                                                                                        | Animation PNA                    | 27. [Action 15] poursuit la mise en œuvre du projet de rénovation de l'éclairage du centre de loisirs d'EDF sur le site de Vétiver à Case Pilote, en partenariat avec la DEAL et EDF                                                                                                                                           |
| Action 16<br>Renforcer les actions de surveillance et de police                                        | Guadeloupe / Saint-Martin        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|                                                                                                        | DM                               | 28. [Action 16] pilote la mise en œuvre du Plan de contrôle des pêches et de l'environnement marin 2020-2021 en intégrant des orientations claires en termes de protection de l'environnement et notamment des espèces protégées                                                                                               |
|                                                                                                        | Animation PNA                    | 29. [Action 16] informe le Réseau Tortues Marines concernant les suites données à l'affaire Pointe Sable de Bar à Port-Louis concernant l'atteinte à l'habitat de reproduction                                                                                                                                                 |
|                                                                                                        | Le Gaïac                         | 30. [Action 16] informe le Réseau Tortues Marines concernant les suites données à l'affaire Karakoli à Grande Anse de Deshaies concernant l'atteinte à l'habitat de reproduction                                                                                                                                               |
| Action 17<br>Limiter la présence de prédateurs exotiques et domestiques à proximité des sites de ponte | Guadeloupe / Saint-Martin        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|                                                                                                        | Animation PNA                    | 31. [Action 17] poursuit l'action de régulation de la petite mangouste indienne sur le site de Port-Louis en déployant une phase d'étude spatiale de sa répartition au préalable                                                                                                                                               |
|                                                                                                        | Animation PNA                    | 32. [Action 17] propose un stage de M2 pour travailler sur l'analyse de la base de données et la bibliographie, en parallèle de la poursuite des actions de lutte                                                                                                                                                              |
|                                                                                                        | Martinique                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|                                                                                                        | Animation PNA                    | 33. [Action 17] poursuit l'action de régulation de la petite mangouste indienne dans les anses du Nord et sur la presqu'île de la Caravelle en continuant les tests d'efficacité entamés, en évaluant l'impact du piégeage via un indicateur fiable de l'activité des mangoustes et en déployant de nouveaux pièges vulnérants |
|                                                                                                        | Guadeloupe / Saint-Martin        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|                                                                                                        | COTEC                            | 34. [Action 17] propose la mise en place d'un groupe de travail regroupant les organismes impliqués dans des opérations de régulation de la petite mangouste indienne, espèce exotique envahissante, et des experts dans le piégeage de la faune sauvage                                                                       |
| Action 18<br>Organiser les interventions de terrain sur les situations de détresse                     | Antilles                         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|                                                                                                        | Animation PNA et animation RETOM | 35. [Action 18] mettent la base de données échouage de Guadeloupe et de Martinique à disposition de l'équipe du projet TOPASE pour étudier le niveau de corrélation entre les échouages et les captures accidentelles de tortues marines                                                                                       |
|                                                                                                        | Martinique                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |



| Actions                                                                                                 | Pilote(s)                 | Décisions                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                                                         | Animation<br>RETOM        | <b>36. [Action 18]</b> forme de nouveaux membres, dont les clubs de plongée et les plongeurs professionnels, organise la logistique relative au stockage des cadavres en vue d'études scientifiques et poursuit la permanence téléphonique du réseau échouage                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|                                                                                                         | Guadeloupe / Saint-Martin |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|                                                                                                         | COTEC                     | <b>37. [Action 18]</b> propose une délégation de la permanence téléphonique des situations de détresse de tortues marines à une tierce structure, en y intégrant l'objectif de création d'un véritable réseau échouage (organisation des formations des membres du réseau échouages aux interventions, bancarisation des données selon un format identique à l'échelle antillaise, mise en place d'une gouvernance, portage de projets de valorisation des échouages en vue d'études d'amélioration des connaissances, etc.). L'animation du PNA assure l'astreinte téléphonique sur ses horaires de travail en attendant qu'une solution de délégation soit trouvée |
|                                                                                                         | COTEC                     | <b>38. [Action 18]</b> propose que l'équipe d'animation du PNA se rapproche du groupe de travail juridique du Groupe Tortues Marines France pour disposer d'un retour d'expérience national quant à la mise en place de conduites à tenir en faveur de la translocation de nids soumis à une menace directe d'origine anthropique                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Action 19</b> Assurer les soins aux TM sur l'ensemble des territoires xxx                            | Martinique                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|                                                                                                         | DEAL                      | <b>39. [Action 19]</b> partage au Réseau Tortues Marines les conclusions de l'étude de préfiguration d'un centre de soins et d'un centre de gestion des espèces exotiques envahissantes en Martinique                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>Action 20</b><br>Restaurer et maintenir en bon état les sites de ponte identifiés comme prioritaires | Antilles                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|                                                                                                         | Animation<br>PNA          | <b>40. [Action 20]</b> assure une veille sur les appels à projet de l'OFB pour soutenir les partenaires associatifs et des collectivités dans le montage de projets de restauration écologique de sites de ponte dégradés sur du foncier hors ONF. Les résultats des stages réalisés en 2019 en Guadeloupe et en 2020 en Martinique (cf. action 22, page 60) constitueront un outil d'aide à la décision concernant les sites à restaurer en priorité                                                                                                                                                                                                                |
|                                                                                                         | Guadeloupe / Saint-Martin |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|                                                                                                         | ONF                       | <b>41. [Action 20]</b> poursuit la mise en œuvre du projet INTERREG CARIB'COAST intégrant la restauration écologique des plages de l'Anse Maurice de Petit-Canal et de Cluny à Sainte-Rose, voire d'autres plages de ponte à Saint-François, et du projet FEADER pour la restauration de la Forêt Domaniale du Littoral                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|                                                                                                         | Animation<br>PNA          | <b>42. [Action 20]</b> développe au moins un projet opérationnel de restauration écologique d'un site de ponte dégradé et en informe le Réseau Tortues Marines. Les résultats du stage réalisé en 2019 constitueront un outil d'aide à la décision concernant les sites à restaurer en priorité                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|                                                                                                         | Martinique                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|                                                                                                         | L'ASSO-MER – ONF          | <b>43. [Action 20]</b> poursuivent la mise en œuvre du projet Life4BEST de restauration écologique de la plage de ponte de Vétivert en partenariat avec la mairie de Case-Pilote, les scolaires et les riverains                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |

| Actions                                                                                                                             | Pilote(s)                 | Décisions                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Action 21</b><br>Lutter contre le mouillage forain sur les herbiers et communautés coralliennes                                  | Antilles                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|                                                                                                                                     | DM – DEAL                 | 44. [Action 21] suivent les projets de Zone de Mouillage et d'Équipement Légers (ZMEL) en cours sur les 3 territoires                                                                                                                                                                                                  |
|                                                                                                                                     | DEAL                      | 45. [Action 21] s'assure du versement des données d'inventaires des biocénoses marines réalisées dans le cadre de projets de ZMEL dans le SINP via le dispositif DEPOBIO                                                                                                                                               |
|                                                                                                                                     | Guadeloupe / Saint-Martin |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|                                                                                                                                     | PNG                       | 46. [Action 21] déploie 131 mouillages dans la zone cœur de Parc du Grand Cul de Sac Marin à destination d'opérateurs bénéficiant du label « Esprit Parc National », 9 mouillages en zone cœur de Parc à Bouillante et 2 mouillages en zone adjacente à Bouillante                                                     |
|                                                                                                                                     | PNG                       | 47. [Action 21] interdit l'ancrage en zone Cœur de Parc suite au déploiement des mouillages en juin 2021                                                                                                                                                                                                               |
|                                                                                                                                     | AGRNSM                    | 48. [Action 21] suit le projet de ZMEL dans et en dehors du périmètre de la Réserve et partage avec le Réseau Tortues Marines la cartographie préalable des biocénoses marines obtenue                                                                                                                                 |
| <b>Action 22</b><br>S'assurer de la compatibilité des activités et aménagements littoraux avec la préservation des habitats côtiers | Guadeloupe / Saint-Martin |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|                                                                                                                                     | DEAL                      | 49. [Action 22] poursuit l'accompagnement du projet OCEAN de la Région Guadeloupe concernant l'aménagement des plages en s'assurant de la prise en compte des enjeux relatifs aux habitats de reproduction des tortues marines dans les aménagements proposés                                                          |
|                                                                                                                                     | ONF                       | 50. [Action 22] poursuit le projet d'aménagement du site de la Pointe Sable de Bar à Port-Louis (Forêt Domaniale du Littoral) en s'assurant de la prise en compte des enjeux relatifs aux habitats de reproduction des tortues marines dans les activités commerciales et aménagements proposés pour les croisiéristes |
|                                                                                                                                     | Animation PNA             | 51. [Action 22] poursuit l'accompagnement du Club Med de Sainte-Anne pour la prise en compte des enjeux relatifs aux habitats de reproduction des tortues marines dans les aménagements proposés, au titre de la convention signée                                                                                     |
|                                                                                                                                     | Animation PNA             | 52. [Action 22] accompagne l'Hôtel Bois Joli de l'anse Crawen à Terre-de-Haut pour proposer un aménagement du site en faveur de l'habitat de reproduction des tortues marines                                                                                                                                          |
|                                                                                                                                     | Martinique                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|                                                                                                                                     | L'ASSO-MER – ONF          | <b>RAPPEL : 43.</b> [Action 22] poursuivent la mise en œuvre du projet Life4BEST de restauration écologique de la plage de pont de Vétivert en partenariat avec la mairie de Case-Pilote, les scolaires et les riverains                                                                                               |

## Volet amélioration des connaissances

| Actions                                                                                                                      | Pilote(s)                                      | Décisions                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Volet amélioration des connaissances                                                                                         |                                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| <b>Action 23</b><br>Organiser une réflexion sur les protocoles scientifiques, les suivis participatifs et leur mise en œuvre | Guadeloupe / Saint-Martin                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|                                                                                                                              | Animation PNA – Biotope                        | 53. [Action 23] livrent une proposition de stratégie de monitoring des tortues marines en alimentation et de leurs habitats qui sera soumise au groupe d'experts scientifiques du PNA pour validation et mise en œuvre                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|                                                                                                                              | Titè – Université Paris Saclay – Animation PNA | 54. [Action 23] forment un groupe d'échange pour adapter le protocole de suivi de l'activité de ponte des tortues marines au contexte de la Réserve Naturelle des îles de Petite Terre                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Action 24</b><br>Assurer un suivi des populations de TM en reproduction aux Antilles françaises                           | Antilles                                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|                                                                                                                              | Université Paris Saclay                        | 55. [Action 24] analyse la base de données de suivi de l'activité de ponte des tortues marines de 2000 à 2020 pour la Guadeloupe /Saint-Martin et de 2009 à 2020 pour la Martinique pour estimer la tendance démographique et l'état de conservation des populations reproductrices des Antilles françaises. Ces analyses pourront être mutualisées avec la base de données 2001 à 2020 pour la Guyane                                                                                                                                                      |
|                                                                                                                              | Guadeloupe / Saint-Martin                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|                                                                                                                              | Animation PNA                                  | 56. [Action 24] poursuit la coordination de la mise en œuvre du protocole de suivi « traces » en Guadeloupe, via le marché par lots de 2019, reconductible 3 ans                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|                                                                                                                              | Martinique                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|                                                                                                                              | Animation PNA                                  | 57. [Action 24] poursuit le pilotage de la mise en œuvre du protocole de suivi « traces » en Martinique. Selon les ressources humaines et financières disponibles, propose de lancer un marché de consultation par lots pour réaliser ce suivi, notamment sur les secteurs manquants de bénévoles. Le cas échéant, ces marchés basés sur le modèle de la Guadeloupe incluront la formation et l'accompagnement nécessaire des nouveaux personnels bénévoles et/ou salariés pour la collecte et la bancarisation des données selon le protocole « Girondot » |
| <b>Action 26</b><br>Identifier les sites d'alimentation majeurs des tortues marines dans les Antilles françaises             | Martinique                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|                                                                                                                              | CNRS                                           | 58. [Action 26] poursuit ses travaux sur l'évolution et la distribution de l'abondance des individus en alimentation dans l'espace et le temps, en réponse aux facteurs environnementaux                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Action 27</b><br>Déterminer les routes de dispersion à l'échelle océanique                                                | Guadeloupe / Saint-Martin                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|                                                                                                                              | CNRS – Animation PNA                           | 59. [Action 27] échangent pour la mise en valeur des données de télémétrie historiquement acquises en Guadeloupe sur des femelles adultes de <i>Chelonia mydas</i> et <i>Eretmochelys imbricata</i> en migration inter-ponte et post-nuptiale, et sur des immatures de <i>Chelonia mydas</i> en développement, pour leur analyse voire publication scientifique, et identifient les lacunes de connaissances et l'intérêt en termes de conservation                                                                                                         |

| Actions                                                                                                                       | Pilote(s)         | Décisions                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                                                                               | COTEC             | 60. [Action 27] sur la base du rapport final de <a href="#">Girondot et al., 2019</a> présenté en version intermédiaire en groupe d'experts scientifiques le 24 mai 2018, le COTEC acte l'exclusion des protocoles CMR pour répondre à l'objectif de détermination des routes de dispersion à l'échelle océanique  |
| <b>Action 30</b><br>Contribuer aux études sur les impacts des activités humaines sur la santé des tortues marines             | Martinique        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|                                                                                                                               | Aquasearch - ENVT | 61. [Action 30] poursuivent les travaux de thèse sur l'évaluation de la contamination des tortues vertes ( <i>Chelonia mydas</i> ) par le virus de la fibropapillomatose dans les eaux côtières de la Martinique                                                                                                   |
|                                                                                                                               | CNRS              | 62. [Action 30] poursuit ses travaux sur l'étude de la prévalence, la distribution et l'étiologie de la fibropapillomatose chez les tortues vertes ( <i>Chelonia mydas</i> ) immatures en Martinique                                                                                                               |
| <b>Action 31</b><br>Élaborer et diffuser une synthèse régionale des connaissances acquises sur les TM des Antilles françaises | Antilles          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|                                                                                                                               | Animation PNA     | Cf. décision n°71. [Action 34] met à jour le fond documentaire du site internet : PNA et documents associés, textes réglementaires, rapports techniques et publications scientifiques, comptes rendus et présentations des instances de gouvernance, tableaux de bord technique et financier et annuaire du réseau |

## Volet sensibilisation

| Actions                                                                                                                          | Pilote(s)                     | Décisions                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Volet sensibilisation                                                                                                            |                               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <b>Action 33</b><br>Poursuivre les actions de sensibilisation auprès du grand public et des scolaires                            | Antilles                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|                                                                                                                                  | Animation PNA                 | 63. [Action 33] selon les ressources humaines disponibles, met en place une lettre d'information semestrielle à destination du réseau et du grand public                                                                                                                                            |
|                                                                                                                                  | Animation PNA                 | 64. [Action 33] créé une liste de diffusion email du Réseau Tortues Marines des Antilles françaises                                                                                                                                                                                                 |
|                                                                                                                                  | Guadeloupe / Saint-Martin     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|                                                                                                                                  | Kap Natirel – Destination Éco | 65. [Action 33] poursuivent la coordination de la mise en œuvre des animations scolaires lors du premier semestre 2021                                                                                                                                                                              |
|                                                                                                                                  | Martinique                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|                                                                                                                                  | Carbet des sciences           | 66. [Action 33] poursuit la coordination de la mise en œuvre des animations mutualisant les cibles (13 jours d'animations du stand de sensibilisation « caravane des tortues marines » et 15 jours d'animations scolaires), et organise et anime si besoin la formation de nouveaux animateurs      |
|                                                                                                                                  | Carbet des sciences           | 67. [Action 33] compte-tenu du contexte sanitaire, reporte à 2021 l'opération « <i>Rallumons les étoiles du Diamant</i> » pour sensibiliser les citoyens locaux à la problématique des nuisances lumineuses                                                                                         |
|                                                                                                                                  | Guadeloupe / Saint-Martin     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|                                                                                                                                  | COTEC                         | 68. [Action 33] propose que l'animation du PNA lance une consultation pour une prestation d'animations mutualisant les publics ciblés (marché commun pour les animations scolaires et du stand de sensibilisation « la caravane des tortues marines »).                                             |
| <b>Action 34</b><br>Créer et animer un site internet et/ou des réseaux sociaux TM communs pour l'ensemble des territoires du PNA | Antilles                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|                                                                                                                                  | Animation PNA                 | 70. [Action 34] mutualise les sites internet des réseaux tortues marines <a href="#">Guadeloupe</a> et <a href="#">Martinique</a> pour créer un portail d'accueil commun tout en conservant des rubriques dédiées à chaque territoire                                                               |
|                                                                                                                                  | Animation PNA                 | 71. [Action 34] met à jour le fond documentaire du site internet : PNA et documents associés, textes réglementaires, rapports techniques et publications scientifiques, comptes rendus et présentations des instances de gouvernance, tableaux de bord technique et financier et annuaire du réseau |

| Actions                                                                                                                                                                            | Pilote(s)                 | Décisions                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                                                                                                                                    | Guadeloupe / Saint-Martin |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|                                                                                                                                                                                    | Animation PNA             | 72. [Action 34] Animation PNA : poursuit l'animation régulière de la page Facebook du <a href="#">réseau tortues marines Guadeloupe</a>                                                                                                                                                                                                                                    |
|                                                                                                                                                                                    | Martinique                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|                                                                                                                                                                                    | Animation PNA             | 73. [Action 34] Animation PNA : poursuit l'animation régulière de la page Facebook du <a href="#">réseau tortues marines Martinique</a>                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Action 35</b><br><br>Mettre en place des outils et actions spécifiques pour les élus, techniciens des collectivités, les professionnels de la pêche, du nautisme et du tourisme | Guadeloupe / Saint-Martin |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|                                                                                                                                                                                    | Animation PNA             | 74. [Action 35] se rapproche du Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) pour faciliter l'organisation d'une formation à destination des élus et agents des collectivités aux enjeux de préservation des tortues marines et/ou lance une consultation pour une prestation de formation dédiée selon les ressources humaines et financières disponibles |

## 1. Introduction

Guadeloupe / St-Martin [03/12/2020]

**Daniel SERGENT (DEAL Guadeloupe)** : accueil et introduction du 3<sup>ème</sup> Comité technique. Les excuses du Directeur de la DEAL, qui ne peut être présent, sont présentées. Le renouvellement important de l'équipe d'animation du PNA est noté ; malgré cela, la coordination et le suivi des projets ont été assurés avec continuité. Il revient sur le contexte sanitaire particulier de l'année 2020 qui s'est notamment traduit par l'interdiction d'accès aux plages pendant et après le confinement, ce qui n'a pas permis le suivi complet de l'activité de ponte de tortues marines tel que prévu. Les demandes d'autorisation pour réaliser ces suivis ont été remontées à la DEAL par l'ONF. Cependant le préfet est resté strict sur les permissions de circulation et ces demandes n'ont donc pas été acceptées. Il note malgré cela que les acteurs présents au COTEC sont nombreux, ce qui témoigne de leur motivation. Il rappelle les conditions difficiles de montage et de soumission du projet TOPASE relatif à la réduction des captures accidentelles de tortues marines, financé par le programme FEAMP (cf. Action 11, page 33). Celui-ci a toutefois été retenu et il se félicite de son lancement désormais effectif. Il s'agit d'un projet essentiel à la réussite du PNA vis-à-vis de l'objectif visé : **améliorer l'état de conservation des populations reproductrices et en alimentation des tortues vertes et imbriquées**.

**Mélina LAURENT (DEAL Guadeloupe)** rappelle les grandes lignes du PNA, son fonctionnement et ses objectifs.

**D. SERGENT (DEAL Guadeloupe)** indique qu'au titre du Plan de Relance, des appels à projets (AAP) devraient bientôt être lancés pour des exécutions de projet sur 2 ans. Ils offriront des opportunités de financement d'actions du PNA. Ces AAP auront probablement des délais de soumissions assez courts, nécessitant une bonne réactivité.

**Caroline FOURCADE (ONF)** présente les excuses du Directeur régional de l'ONF, Jean-Louis PESTOUR, qui ne peut être présent. Elle rappelle que 100% des 5 postes d'animation du PNA ont été renouvelés sur les derniers mois et que malgré cela, la continuité de la coordination et du portage des actions en cours a pu être assurée. Elle note également que l'équipe d'animation a besoin du soutien de structures en capacité de porter et suivre des projets pour améliorer la mise en œuvre des actions. Cela passe par une professionnalisation du réseau associatif notamment. Le principal rôle de l'équipe d'animation est d'aider les acteurs à monter des projets, qui doivent ensuite vivre par eux-mêmes, et de coordonner ces projets, pour assurer le suivi d'ensemble de l'avancement du PNA. L'équipe d'animation ne peut pas, et ne doit pas assurer seule le montage, le portage et le suivi d'une majorité des actions. Le projet TOPASE, pour lequel Caroline CREMADES (ex animatrice interrégionale) et Fabian RATEAU (ex animateur territorial Martinique) ont investi beaucoup de temps au montage, est un modèle pour l'avenir de l'animation. Son portage est aujourd'hui assuré par le CNRS, le Parc national de Guadeloupe et l'IFREMER.

**Nicolas PARANTHOËN (animation PNA)** remercie les participants pour leur présence à ce COTEC organisé en visio-conférence, qui a l'avantage de pouvoir associer quelques partenaires hors département (cf. Annexe 1). Il félicite l'ancienne équipe d'animation pour le travail réalisé et notamment pour le montage du projet TOPASE essentiel à la réussite du PNA, en soulignant l'importance de prévoir sa continuité au-delà des 2 années initiales de mise en œuvre.

Il présente l'ordre du jour, dont l'objectif global est de dresser le bilan 2020 et d'aborder les perspectives 2021.

**Réseau** : Tour de table (cf. Annexe 1 – Liste des 51 participants).

Martinique [22/10/2020]

**Bruno LAZZARINI (DEAL Martinique)** : accueil et introduction du 3<sup>ème</sup> Comité technique. Il remercie les 42 participants présents et note leur diversité, représentative du Réseau Tortues Marines (RTM), incluant des partenaires institutionnels, des collectivités, des associations, des bureaux d'étude et des organismes de recherche.

**Brigitte SCHRIVE (ONF)** se présente en tant que nouvelle Directrice territoriale de l'ONF en Martinique. Elle se félicite de la participation nombreuse des partenaires à ce Comité technique et souligne également leur diversité. Malgré les difficultés de l'année 2020 liées au contexte sanitaire, la mise en œuvre des actions a globalement été assurée. Elle salue l'implication des partenaires sur la mise en œuvre des actions du PNA, notamment sur le volet connaissance avec les projets portés par les partenaires scientifiques et sur le volet sensibilisation avec l'implication du tissu associatif. Les collectivités sont également impliquées, notamment sur le volet conservation avec les différents projets de mouillages écologiques en mer ou la restauration écologique de site de ponte, dont un projet pilote mené en concertation avec l'ONF et L'ASSO-MER avec la mairie de Case-Pilote (cf. Action 20, page 53). Toutefois, l'équipe d'animation du PNA reste encore trop mobilisée sur la mise en œuvre opérationnelle de certaines actions, dont le suivi de l'activité de ponte ou la lutte contre les mangoustes par exemple. Ce constat est également partagé sur le PNA Iguane. Cela se fait parfois au détriment du temps qui pourrait davantage être alloué à l'animation du réseau et la coordination des actions. Le projet TOPASE constitue un modèle à suivre pour l'avenir, via l'appui technique de l'équipe d'animation pour le montage des projets, portés et pilotés ensuite par des partenaires du réseau.

**N. PARANTHOËN (animation PNA)** remercie les participants pour leur présence à ce COTEC dont l'ordre du jour a été prévu sur une demie journée. Il rappelle que ce COTEC est organisée sur une journée complète pour la Guadeloupe et Saint-Martin. Il félicite l'ancienne équipe d'animation pour le travail réalisé et notamment pour le montage du projet TOPASE essentiel au PNA, en soulignant l'importance de prévoir sa continuité au-delà des 2 années initiales de mise en œuvre.

**Réseau** : Tour de table (cf. Annexe 2 – Liste des 42 participants).



## 2. Volet mise en œuvre et organisation du PNA

Priorité  
1

### 1. Action 1 : Assurer la coordination des actions du plan et le montage des projets – BILAN TECHNIQUE

Bref rappel de l'action :

- a) *Mettre en place une gouvernance efficace et légitime (COTEC, groupes de référents scientifiques, COPIIL)*
- b) *Mettre en place une animation efficace du PNA*
- c) *Tenir un carnet de bord de l'avancement des actions*
- d) *Assurer un appui au montage de projets*

#### 1. Mise en œuvre de la gouvernance

**Nicolas PARANTHOËN (animation PNA) rappelle la gouvernance du PNA**, articulée autour du Comité de pilotage (COPIIL) qui pilote la mise en œuvre du plan et statue sur les propositions des Comités techniques (COTEC), de Guadeloupe / St-Martin d'une part et de Martinique d'autre part. Les COTEC élaborent les propositions techniques à soumettre au COPIIL. Des commissions thématiques peuvent se réunir selon les besoins et des experts thématiques (notamment scientifiques) peuvent être consultés en fonction des projets. Par ailleurs, le PNA a été rédigé à partir de 2017 par le bureau d'étude Impact Mer et validé par [courrier du 30 janvier 2020](#) de la Direction de l'eau et de la biodiversité (DEB) du Ministère de la transition écologiques et solidaire (MTES), pour une mise en œuvre sur la période 2020-2029.

Ce faisant, les COTEC et COPIIL se sont tenus à des rythmes réguliers et conformes à la fréquence de 1 COPIIL par an pour l'ensemble des territoires et 1 COTEC par an et par territoire.

11 réunions de Commissions thématiques se sont tenues depuis décembre 2017, notamment pour les bilans annuels de suivi des pontes, la validation du protocole de suivi de l'activité de ponte, la protection des sites de pontes et d'alimentation ou encore la création d'outils de sensibilisation.

Avis  
COTEC

Les COTEC sont les seules réunions annuelles rassemblant l'ensemble des membres des réseaux tortues marines (RTM). À ce titre, le nombre et la diversité des sujets à aborder, dans un temps limité, ne permet pas d'approfondir les débats techniques. **L'avis du COTEC est demandé pour préparer la gouvernance du PNA en 2021, via la tenue d'une commission thématique annuelle pour chacun des 3 volets opérationnels : conservation, connaissance et sensibilisation.** Le volet de « *mise en œuvre et organisation du PNA* » restera traité à l'occasion des COTEC. Ces commissions, proposées à une fréquence libre dans le PNA, se tiendront sur une demie journée en 2021, et de façon commune aux 3 territoires, pour renforcer la dimension supra-territoriale du PNA. Les actions de chaque volet pourront alors être balayées de façon exhaustive au sein de la commission thématique dédiée, en rassemblant les acteurs et partenaires directement concernés par ces actions, tout en restant ouverte aux autres partenaires qui souhaiteraient participer. Dans la mesure du possible, elles se tiendront en octobre. Les 2 COTEC annuels par territoire seront maintenus pour aborder le volet « *mise en œuvre et organisation du PNA* ». Ils se dérouleront sur une demie journée en novembre ou en décembre. Les propositions techniques à soumettre au COPIIL s'appuieront sur les avis et propositions de chacune des 3 commissions thématiques, qui seront étudiées et priorisées en COTEC. Les COTEC gardent ainsi un rôle technique et s'allègent des débats, tout en ayant une fonction informative sur la mise en œuvre globale du PNA à destination des RTM de Guadeloupe / St-Martin d'une part et de Martinique d'autre part.

**Fortuné GUIOUGOU (Le Gaïac)** fait remarquer qu'il faudrait envoyer le compte rendu du COPIL de l'année précédente en amont du COTEC afin de rappeler les décisions prises.

**Les membres des COTEC valident cette proposition qui sera testée en 2021.**

## 2. Tableau de bord de suivi des indicateurs de mise en œuvre des actions

**Nicolas PARANTHOËN (animation PNA)** explique qu'un [tableau de bord de suivi des indicateurs de mise en œuvre des actions du PNA](#) est en cours de création. Il sera complété et partagé aux membres du COTEC avec le compte-rendu final, et partagé au COPIL : [lien](#).

## 3. Animation post-mars 2022

Guadeloupe / St-Martin [06/11/2020] et Martinique [15/10/2020]

**N. PARANTHOËN et F. RATEAU (animation PNA)** rappellent que l'accord cadre d'animation des PNA par l'ONF s'achève en mars 2022. L'historique de transition entre la précédente coordination de l'ONCFS récupérée par l'ONF en 2017 a montré que cette période engendre souvent une rupture dans la mise en œuvre des actions, voire l'arrêt de la dynamique de réseau en l'absence d'animation (clôture des financements engagés d'un côté, puis nécessité de trouver de nouveaux financements lors de la reprise). Il est nécessaire d'anticiper au maximum cette transition pour éviter une telle rupture à partir de mars 2022.

**J. GRESSER (DEAL Martinique)** annonce que les DEAL réfléchiront à la question de la reprise de l'animation pour le prochain PNA dès début 2021. L'objectif est d'anticiper la signature d'une nouvelle convention d'animation avant le terme de celle en cours.

### **Relevé de décisions en COTEC de Guadeloupe / St-Martin et Martinique [Action 1] :**

**01. [Action 1 – BILAN TECHNIQUE] Animation PNA :** créé et transmet un [tableau de bord de suivi des indicateurs](#) de mise en œuvre des actions du PNA avec le compte-rendu final.

**02. [Action 1 – Animation post-2022] DEAL 971 – 972 :** s'entretiennent début 2021 pour anticiper le renouvellement de l'animation du PNA à partir de mars 2022.

**03. [Action 1 – Animation post-2022] DEAL 971 – 972 et ONF 971 – 972 :** s'entretiennent début 2021 à l'occasion des Comités de suivi pour anticiper le renouvellement de l'animation du PNA à partir de mars 2022.

### **Proposition du COTEC Guadeloupe / St-Martin [Action 1] :**

**04. COTEC Guadeloupe / St-Martin :** propose la tenue d'une commission thématique annuelle pour chacun des 3 volets opérationnels du PNA : *conservation, connaissance* et *sensibilisation*. Le volet de « mise en œuvre et organisation du PNA » restera traité à l'occasion des COTEC. Ces commissions, proposées à une fréquence libre dans le PNA, se tiendront sur une demie journée en 2021, et de façon commune aux 3 territoires, pour renforcer la dimension supra-territoriale du PNA. Les actions de chaque volet pourront alors être balayées de façon exhaustive au sein de la commission thématique dédiée, en rassemblant les acteurs et partenaires directement concernés par ces actions, tout en restant ouverte aux autres partenaires qui souhaiteraient participer. Dans la mesure du possible, elles se tiendront en octobre. Les 2 COTEC annuels par territoire seront maintenus pour aborder le volet « mise en œuvre et organisation du PNA ». Ils se dérouleront sur une demie journée en novembre ou en décembre. Les propositions techniques à soumettre au COPIL s'appuieront sur les avis et propositions de chacune des 3 commissions thématiques, qui seront étudiées et priorisées en COTEC. Les COTEC gardent ainsi un rôle technique et s'allègent des débats, tout en ayant une fonction informative sur la mise en œuvre globale du PNA à destination des RTM de Guadeloupe / St-Martin d'une part et de Martinique d'autre part.

## 2. Action 2 : Rechercher des financements pour la réalisation du PNA et accompagner les porteurs de projet : BILAN FINANCIER 2020 & PERSPECTIVES DE FINANCEMENT 2021

### Bref rappel de l'action :

- a) Identifier les sources potentielles de financement sur chaque territoire
- b) Assurer une veille sur les sources de financements adaptées aux actions du PNA
- c) Élaborer un programme financier global optimisé

Guadeloupe / St-Martin [03/12/2020]

**N. PARANTHOËN présente le bilan financier 2020 et les perspectives de financement 2021 pour la Guadeloupe.** Au même titre que le tableau de bord de suivi des indicateurs pour les actions, un [tableau de bord de suivi financier](#) est en cours de création. Il sera complété et partagé aux membres du COTEC avec le compte-rendu final, permettant une vision analytique précise du bilan et de la programmation financière par année, par volet et par action du PNA : [lien](#).

Le bilan financier 2020 est présenté. Les **150 k€ de dépenses exécutées** proviennent de l'animation du PNA (État via à 100%), du programme MIG Bio (État via MTES à 100%), du programme européen FEDER (dont contribution UE à 65%, État à 17%, Région à 7% et DEAL à 10%), de la subvention DEAL (100%) pour la mise en œuvre d'actions de lutte contre la mangouste, et des contributions bénévoles respectives des associations assurant le suivi des traces de ponte notamment (EcoLambda, KapNatirel, Le Gaiac, Titè, ToTiJon, Évasion Tropicale). Les dépenses 2020 relatives à la subvention AFB en faveur de Titè pour les actions sur l'île de La Désirade (58 k€ de dépenses prévisionnelles en 2019 et 2020, dont AFB à 94% et Titè à 6%), au programme FEAMP TOPASE engagé en novembre (764 k€ de dépenses prévisionnelles de 2020 à 2022 sur les 2 territoires, dont UE à 75% et Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation à 25%) et à la subvention AFB-DEAL en faveur de l'AGRNSM pour les actions à Saint-Martin (117 k€ de dépenses prévisionnelles en 2019 et 2020, dont AFB à 85%, DEAL à 10% et AGRNSM à 5%), n'ont pas été remontées.

Les dépenses exécutées en 2020 financent à **35% des actions de conservation**, à **26% des actions de connaissance**, à **3% des actions de sensibilisation** et à **37% des actions de mise en œuvre et d'organisation du PNA**.

Outre le bilan présenté, le rythme de consommation du programme FEDER prévu sur la période 2018-2022 est inférieur au prévisionnel, compte-tenu notamment des plafonds de charges externes de l'ONF et du turn-over dans l'équipe. Les dépenses étant éligibles jusqu'en 2023, un avenant sera proposé à l'autorité de gestion sur ce point si l'animation du PNA par l'ONF se poursuit au-delà de mars 2022, afin de dépenser les 1 403 k€ de ce programme financier, dont 898 k€ dédiés aux tortues marines.

Pour 2021, les dépenses prévisionnelles sur financements acquis s'élèvent à 360 k€ (dont animation DEAL, FEDER et FEAMP TOPASE). Elles pourront être complétées par d'autres financements demandés, dont le programme MIG Bio 2021 (32 k€) et le Plan de relance de l'État (47 k€).

**Aude Berger (AGRNSM) présente le bilan financier 2020 et les perspectives de financement 2021 pour Saint-Martin.** Le financement des actions du PNA mises en œuvre sur Saint-Martin provient principalement du projet « Agir pour les tortues marines de Saint-Martin » financé par l'OFB (85 %), la DEAL (10%) et l'AGRNSM (5%) pour un budget prévisionnel global de 99,7 k€. La convention a été signée le 11 octobre 2019. Ce projet finance notamment ½ ETP sur 2 ans pour la chargée de mission.

Martinique [22/10/2020]

**N. PARANTHOËN présente le bilan financier 2020 provisoire et les perspectives de financement 2021.**

Au même titre que le tableau de bord de suivi des indicateurs pour les actions, un [tableau de bord de suivi financier](#) est en cours de création. Il sera complété et partagé aux membres du COTEC avec le compte-rendu final, permettant une vision analytique précise du bilan et de la programmation financière par année, par objectif et par action du PNA : [lien](#).

Le bilan financier 2020 provisoire est présenté. Les **156 k€ de dépenses exécutées** proviennent d'une subvention du Parc naturel marin de Martinique (100% OFB), du programme européen Life4BEST Vétivert (100% contribution UE, OFB et AFD, dont 24 k€ dépensés en 2020), des subventions DEAL et EDF sur la pollution lumineuse (dont 28 k€ dépensés), de l'animation du PNA (100% DEAL) et du programme MIG Bio (État via MTE à 100%). D'autres contributions s'y ajoutent : Aquasearch pour la thèse relative à la fibropapillomatose (budget de 18k€) ; CNRS dans le cadre de ses travaux scientifiques ; FEAMP TOPASE qui a démarré en novembre ; contributions bénévoles. Les dépenses exécutées en 2020 financent à **49% des actions de conservation**, à **16% de connaissance**, à **5% de sensibilisation** et à **34% la coordination du PNA**. Les financements restent insuffisants pour suivre le calendrier de mise en œuvre des actions prévues par le PNA. La principale difficulté réside dans le retard de l'instruction du dossier FEDER MQ0022621 de 739 k€, déposé en avril 2019 pour une mise en œuvre sur 4 ans, et de la subvention de la Collectivité Territoriale de la Martinique (CTM) au titre du Contrat de Convergence et de Transformation (CCT), dont une contribution de 300 k€ est assurée par l'État, mais la contribution de 200 k€ de la CTM (dont 75 k€ dédiés aux tortues marines) est toujours en attente. Ce dossier a été déposé fin 2019 pour une mise en œuvre des dépenses sur 3 ans.

Pour 2021, les dépenses prévisionnelles sur financements acquis s'élèvent à 245 k€ (solde de la subvention PNMM 2020, du projet Lif4BEST Vétivert, de la subvention DEAL-EDF et DEAL pour animation du PNA, FEAMP TOPASE). Elles pourront être complétées par d'autres financements demandés, notamment sur la contribution CTM au CCT de 75 k€ pour les tortues marines, le programme MIG Bio (32,5 k€), une subvention du PNMM (40 k€), le plan de relance de l'État (270 k€ sur 2 années) ou le FEDER porté par le CNRS (2 061 k€ sur 2 années).

**Bruno LAZZARINI (DEAL Martinique)** demande de chiffrer le temps bénévole dédié au suivi des traces de ponte dans le bilan financier.

**N. PARANTHOËN (animation PNA)** : un ordre de grandeur peut être donné en considérant les 1 074 comptages traces réalisés par des bénévoles (cf. action 24) et les 259 heures d'animations (cf. action 33). En considérant une durée moyenne de 1h30 par comptage trace et une valorisation horaire au taux SMIC, cette contribution bénévole globale peut être estimée à 19 168 € pour le RTM Martinique.

**Relevé de décisions en COTEC de Guadeloupe / St-Martin et Martinique [Action 2] :**

**05. [Action 2 – BILAN FINANCIER] Animation PNA** : créé et transmet un tableau de bord de suivi financier du PNA avec le compte-rendu final : [Guadeloupe / Saint-Martin](#) et [Martinique](#).

**Relevé de décisions en COTEC Guadeloupe / St-Martin [Action 2] :**

**06. [Action 2] Animation PNA** : transmet une demande d'avenant à l'autorité de gestion du FEDER courant 2021 pour des modifications de lignes budgétaires et pour l'exécution du projet jusqu'à l'année 2023 en cas de poursuite de l'animation des PNA par l'ONF.

**07. [Action 2] AGRNSM** : solde le projet « *Agir pour les tortues marines de Saint-Martin* » financé par l'OFB, la DEAL et l'AG RNSM (5%) en 2021.

**Relevé de décisions en COTEC Martinique [Action 2] :**

**08. [Action 2] Animation PNA – Collectivité Territoriale de Martinique** : signent une convention au titre des engagements de la CTM et de l'État au Contrat de Convergence et de Transformation (CCT).

### 3. Action 3 : Prendre en compte le PNA dans les politiques territoriales et sectorielles

Priorité  
2

#### Bref rappel de l'action :

- Identifier les politiques territoriales et sectorielles nécessitant une prise en compte des enjeux de préservation des tortues marines.*
- Informar les personnes référentes des enjeux à intégrer dans le cadre de leur politique.*
- Maintenir l'implication des référents et mettre à jour l'information.*
- Prendre en compte les enjeux de préservation des tortues marines dans l'élaboration des avis / recommandations aux collectivités et organismes qui élaborent les documents stratégiques de territoire.*

Guadeloupe / St-Martin [03/12/2020]

**Mélina LAURENT (DEAL Guadeloupe) fait un point sur les avis sur les documents stratégiques et programmes.** Une stratégie de gestion du Domaine Public Maritime naturel (DPMn) de Guadeloupe est en cours d'élaboration entre la DEAL et la DM. La DEAL contribue notamment à sa rédaction pour prendre en compte les enjeux biodiversité dont les espèces à PNA (tortues marines et Iguane des petites Antilles). Un focus particulier sera fait sur les plages, qui cumulent à la fois beaucoup d'enjeux relatifs à la biodiversité (ex : ponte des tortues marines) et d'activités anthropiques.

Par ailleurs, des conventions de gestion sont signées entre l'État et certaines communes pour déléguer la gestion du DPM, dont l'instruction des demandes d'Autorisations d'Occupation Temporaire (AOT). Ces conventions comportent des prescriptions relatives aux milieux naturels, à l'emplacement des installations et à l'obligation d'information des bénéficiaires d'AOT sur l'existence des PNA.

**Éric DELCROIX (Titè) demande si :**

- une communication auprès des collectivités locales concernant [l'arrêté ministériel du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses](#) a eu lieu. En effet, cet arrêté s'applique à tous les nouveaux aménagements ;
- une déclinaison de cet arrêté sous forme d'arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB) est prévue pour faciliter l'application et les contrôles relatifs à cet arrêté ;
- les communes concernées (ex : La Désirade, Sainte-Anne) par des conventions de délégation de gestion du DPM ont élaboré un plan de gestion. Cela lui semble indispensable pour intégrer les problématiques liées à la biodiversité.

**M. LAURENT (DEAL Guadeloupe) répond** qu'elle ignore s'il y a eu un point porté à connaissance des communes concernant [l'AM du 27 décembre 2018](#). En revanche des formations des élus et agents de communes aux enjeux de préservation des tortues marines sont prévues. Ce point pourra y être abordé. L'information est en tout cas transmise à tous les porteurs de projets. Au-delà des nouveaux aménagements, il doit y avoir une remise aux normes des installations actuelles d'ici 2025.

**Julien CHALIFOUR (AGRNSM) demande** s'il y a déjà eu des contrôles et procédures engagées sur les aménagements existants.

**M. LAURENT (DEAL Guadeloupe) répond** qu'elle n'a pas d'information à ce sujet.

**F. GUIOUGOU (Le Gaïac) demande** qui instruit les demandes d'AOT sur le DPM. Les communes ont tendance à régulariser des installations irrégulières déjà présentes pour des raisons politiques. Il demande si cela est légal.

**M. LAURENT (DEAL Guadeloupe)** répond que l'instructeur des demandes d'AOT dépend du gestionnaire du DPM, qui peut être la DEAL (DPM sec), la DM (DPM mouillé) ou la commune en cas de convention de délégation de gestion.

**F. GUIOUGOU (Le Gaïac)** demande si le réseau peut intervenir en cas de régularisation abusive.

**M. LAURENT (DEAL Guadeloupe)** explique que les retours d'observation sur le terrain de la part des bénévoles sont importants. Les éléments qui semblent anormaux peuvent être remontés aux services de police de l'environnement pour vérifier leur illégalité et engager des procédures le cas échéant. Si la régularisation a déjà été faite, la démarche est plus complexe et nécessite d'attaquer l'acte de régularisation.

Martinique [22/10/2020]

**Julie GRESSER (DEAL Martinique) fait un point concernant les avis sur les documents stratégiques et programmes.** La DEAL instruit les demandes d'Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) du Domaine Public Maritime (DPM) terrestre. Il peut s'agir d'une occupation d'un espace de ponton par des usages liés à l'activité humaine. Le pôle Biodiversité, nature et paysages de la DEAL travaille en étroite collaboration avec le service instructeur des demandes d'AOT. L'ONF et l'Agence des 50 pas soutiennent parfois les instructions. Suite au stage de Lara Mornet avec l'équipe d'animation du PNA, une doctrine interne est en cours de définition selon trois types de plages : **(i)** sans activité de ponton connue, **(ii)** avec une faible activité de ponton connue et **(iii)** avec une forte activité de ponton connue. L'objectif est de refuser les demandes d'AOT sur les sites majeurs de ponton pour les réorienter ailleurs, et de définir des préconisations adaptées des aménagements autorisés sur les sites de ponton secondaires. Un cas pratique est en cours sur la commune de Schœlcher en vue d'un partage des usages sur le littoral.

En parallèle, la DEAL a lancé la réalisation d'un atlas cartographique sur les occupations autorisées et non autorisées du DPM. Il s'appuie sur le croisement des données SIG des sites de ponton avec les données d'occupation non autorisées, afin de prioriser les zones où il est nécessaire d'agir en priorité.

Enfin, la DEAL délivre un avis sur les Plan locaux d'urbanisme (PLU) en révision ou en cours d'élaboration, dont un exemple à Schœlcher où la prise en compte des tortues marines dans le PLU a été demandée.

**Relevé de décisions en COTEC Guadeloupe / St-Martin [Action 3] :**

**09. [Action 3] DM – DEAL :** publie la stratégie de gestion du Domaine Public Maritime naturel (DPMn) de Guadeloupe quand elle sera finalisée.

**10. [Action 3] DEAL :** partage au Réseau Tortues Marines la liste des communes signataires d'une convention de délégation de gestion du Domaine Public Maritime.

**Relevé de décisions en COTEC Martinique [Action 3] :**

**11. [Action 3] DEAL :** réalise un atlas cartographique et une doctrine internes sur les occupations autorisées et non autorisées du DPM en vue d'identifier les priorités d'action et orienter les avis sur les AOT.



#### 4. Action 4 : Favoriser le partenariat pour le montage, le financement et la mise en œuvre des actions

##### Bref rappel de l'action :

- a) Identifier les partenariats pertinents
- b) Favoriser les projets partenariaux
- c) Aider les partenaires à répondre à des appels à projets répondant aux objectifs du PNA

Guadeloupe / St-Martin [03/12/2020]

**N. PARANTHOËN fait un bilan des conventions de partenariats en cours.** Outre les conventions de financement, l'ONF est cosignataire de conventions de partenariat avec plusieurs acteurs du réseau dont le Parc national de Guadeloupe (PNG) pour des actions de coopération sur le PNA, l'association Éco-lamba et l'Office de Tourisme de Marie-Galante pour le suivi des traces et l'encadrement des touristes, le CNRS pour l'hébergement de la chargée de mission TOPASE, l'UICN pour le partage des données de révision de la Liste rouge, l'association Igrec mer pour la prise en charge des tortues marines en détresse, l'association Titè, etc. Il serait intéressant de remonter à l'animation d'éventuelles conventions partenariales entre les membres du réseau afin de les valoriser (ex : convention CNRS – PNG – Ifremer pour le projet TOPASE).

Par ailleurs, l'équipe d'animation est assez peu associée à certains projets en cours, dont les projets de zones de mouillages et d'équipements légers (ZMEL, cf. action 21, page 56), le projet de relevé des filets fantômes (cf. action 12 en page 37), etc. Le renforcement des échanges serait bénéfique, à l'image du Comité de pilotage du projet TOPASE qui associera un certain nombre de partenaires.

**A. BERGER (AGRNSM)** ajoute qu'une convention de partenariat a été établie avec le gérant de 5 restaurants du site de Baie orientale qui est une plage de ponte de tortues marines. Cette convention a pour objectif de protéger le site, de sensibiliser les salariés des restaurants, de transmettre les bons réflexes en cas d'observation d'une tortue, de réaliser des comptages « trace » devant les restaurants et de faire des aménagements compatibles avec les enjeux de préservation.

Elle explique également qu'un Arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB) a été signé\* à la demande des résidents sur un ensemble de trois plages de pontes majeures (au lieu-dit Plum Bay des Terres Basses, à Baie Rouge et à Baie Longue). Cela a très bien été accueilli par la Collectivité qui est en faveur d'un nouvel APPB. Sur ces plages, le parcellaire est privé mais une convention de gestion entre les propriétaires concernés et l'AGRNSM est en discussion, bien que le périmètre se situe hors réserve.

Martinique [22/10/2020]

Action non abordée à l'ordre du jour.

##### **Relevé de décisions en COTEC Guadeloupe / St-Martin [Action 4] :**

**12. [Action 4] RTM :** fait part à l'animation du PNA d'éventuelles conventions de partenariat relatives à la mise en œuvre d'action du PNA.

**13. [Action 4] AGRNSM :** signe une convention de gestion des plages de Plum Bay, Baie Rouge et Baie Longue protégées par un APPB avec les propriétaires privés concernés.

## 5. Action 5 : Formaliser le réseau tortues marines

Priorité  
2

### Bref rappel de l'action :

- a) Identifier les membres de ce réseau et leur statut
- b) Identifier les objectifs, besoins et obligations du réseau
- c) Rechercher s'il existe un cadre juridique adapté à ces besoins et obligations
- d) Mettre en place un cadre ou, le cas échéant, définir les règles de fonctionnement d'un réseau non formel (ex : charte)
- e) Communiquer autour de l'organisation et des missions du Réseau tortues marines

Guadeloupe / St-Martin [03/12/2020]

Avis  
COTEC

**N. PARANTHOËN (animation PNA) rappelle la décision du COPIL 2019 relative à la réalisation d'une étude par un prestataire extérieur pour formaliser le réseau tortues marines Guadeloupe.** En tant que nouvel animateur du PNA, il s'interroge sur la définition du réseau telle que comprise par ses membres. La définition du site internet décrit le RTM comme « *l'ensemble des acteurs et partenaires œuvrant pour l'étude et la protection des tortues marines et de leurs habitats en Guadeloupe. Il se compose de nombreuses associations, bénévoles, scientifiques, gestionnaires d'espaces naturels, organismes d'État en charge de la protection de la nature, mais également de socio-professionnels dont les activités concourent à suivre, préserver et communiquer sur les tortues marines.* ». Or il lui semble que le RTM est souvent associé à ses seuls membres associatifs par abus de langage. Si l'on tient compte de la définition du site, il se pose la question de l'utilité d'une prestation extérieure concernant sa formalisation, qui semble délicate compte tenu de la diversité de statuts des structures qu'il rassemble. Peut-être faudrait-il ré-envisager cette action du PNA comme étant la **formalisation d'un regroupement des associations du RTM, selon un statut à définir**. Ce regroupement pourrait permettre d'accroître la capacité des associations à porter des projets. **L'avis du COTEC est sollicité** sur ce point.

**E. DELCROIX (Titè)** est d'accord avec la définition du RTMG telle que présentée sur le site internet, à savoir regroupant les associations, les scientifiques, les gestionnaires, les organismes d'État et les socio-professionnels concernés. Il trouve intéressant l'idée d'une hyper-structure regroupant les associations notamment pour le portage de projets. L'idée doit être creusée pour aller plus loin.

**F. GUIOUGOU (Le Gaïac)** est d'accord. La mutualisation des associations est souhaitable mais nécessite des moyens techniques et financiers.

**Julie PAUWELS (animation PNA)** explique que l'équipe d'animation du PNA n'est pas légitime pour intervenir dans le choix de cette formalisation, celui-ci revenant aux associations concernées et intéressées. En revanche, si cette orientation est choisie par les associations, l'animation du PNA peut aider à la construire via le financement d'une prestation juridique voire d'assistance à maîtrise d'ouvrage. Celle-ci pourrait permettre aux associations de choisir le statut qui leur convient le mieux et de les assister dans la création juridique de cette hyper-structure.

**M. LAURENT (DEAL Guadeloupe)** confirme qu'il y a souvent des confusions dans la définition du RTMG et différentes acceptions selon les acteurs. Il s'agirait ici d'une structure regroupant les associations du RTMG et faisant elle-même partie du réseau. Le cas échéant, elle souligne l'importance de faire appel à un prestataire extérieur.



**F. GUIOUGOU (Le Gaïac)** note qu'une telle structure permettra aussi aux associations d'avoir un poids plus important dans le cadre d'interventions dans des actions en justice. Il explique qu'une fédération n'est pas un statut souhaitable car cela nécessite beaucoup de trésorerie.

**E. DELCROIX (Titè)** indique que la prestation devra inclure un travail regroupant toutes les associations. Il propose d'associer toutes les associations œuvrant en faveur de la biodiversité et pas uniquement les associations travaillant sur les tortues marines.

**J. CHALIFOUR (AGRNSM)** demande que cette étude inclut aussi Saint-Martin.

Martinique [22/10/2020]

Action non abordée à l'ordre du jour.

**Avis du COTEC Guadeloupe / St-Martin [Action 5] :**

**14. Remarques et/ou validation du COTEC** attendues en réponse à la lecture de ce projet de compte-rendu concernant la redéfinition et la reprogrammation de l'action relative à la création d'une structure regroupant l'ensemble des associations œuvrant en faveur de l'étude et la protection des tortues marines et de leurs habitats, voire la biodiversité en général. Les associations Titè, Le Gaïac et l'AGRNSM sont favorables à une prestation de service lancée par l'équipe d'animation du PNA pour définir les statuts possibles de cette structure. En l'absence d'avis contraire, l'animation du PNA lancera une consultation en ce sens en 2021 selon les ressources humaines et financières disponibles.

NB : une autre forme de formalisation de l'ensemble du Réseau Tortues Marines est possible (ex : charte, etc.), y compris à l'échelle des Antilles françaises.

## 6. Action 7 : Former les acteurs de terrain

Priorité  
2

### Bref rappel de l'action :

- a) Planifier la formation
- b) Mettre en œuvre le programme de formation
- c) Mettre à disposition des fiches techniques dédiées à la protection des tortues marines et outils pédagogiques

Guadeloupe / St-Martin [03/12/2020]

**Mariane AIMAR-GODOC (École de la Mer) présente le bilan de la formation au suivi « trace » et à l'encadrement du public réalisé pour des bénévoles de Marie-Galante.** 5 bénévoles s'étaient inscrits pour cette formation organisée autour de 2 matinées en salle, 2 suivis nocturnes et 2 comptages matinaux des traces (cf. actions 23 et 24, page 63).

**C. RINALDI (AET)** demande qu'elle est la situation des suivis à Marie-Galante.

**J. PAUWELS (Animation PNA)** répond que le recrutement et la pérennisation de l'implication des bénévoles de l'association ÉcoLambda y est difficile. Or c'est un enjeu important compte-tenu de l'importance de ces plages de ponte pour la tortue imbriquée en particulier.

**S. BEDEL (Kap Natirel)** informe qu'elle va régulièrement à Marie-Galante pour former des bénévoles 3 ou 4 fois par an, en collaboration avec ÉcoLambda. Ce problème d'implication des bénévoles tient beaucoup au comptage trace qui a tendance à moins les motiver que les suivis nocturnes où ils peuvent voir les tortues. Depuis l'arrêt de ces suivis, la compétence s'est diluée.

**F. GUIOUGOU (Le Gaïac)** informe qu'il se rend également à Marie-Galante tous les ans. La stimulation des bénévoles est importante. Les suivis nocturnes doivent être encouragés en ce sens.

**N. PARANTHOËN (animation PNA)** rappelle que les suivis nocturnes ne sont pas interdits dès lors que l'observation des tortues se fait dans le respect de la réglementation, et donc sans dérangement. Il a simplement été rappelé que, sans protocole standardisé et validé par le groupe d'experts, ces suivis n'apportaient pas de plus-value scientifique en matière de données acquises. Ils peuvent toutefois rester pertinents à d'autres fins, notamment de surveillance ou de sensibilisation. Chaque association est souveraine dans l'animation de son réseau de bénévoles.

**J. PAUWELS (animation PNA)** précise qu'une convention est signée entre l'Office de tourisme de Marie-Galante, l'association ÉcoLambda et l'ONF pour encadrer les suivis nocturnes. ÉcoLambda est en charge d'assurer l'accompagnement des groupes.

Avis  
COTEC

**J. PAUWELS (Animation PNA) demande au COTEC s'il y a des besoins en formation au suivi trace pour 2021.** Il est proposé de refaire des formations sur les interventions à terre et en mer sur les tortues marines à destination des bénévoles, gendarmes, pompiers et des agents des collectivités (cf. action 35, page 92).

Martinique [22/10/2020]

Action non abordée à l'ordre du jour (cf. action 24, pages suivantes).

### Avis du COTEC Guadeloupe / St-Martin [Action 7] :

**15. Remarques et/ou validation du COTEC** attendues en réponse à la lecture de ce projet de compte-rendu concernant les besoins 2021 en formation de bénévoles au suivi « trace » et de gendarmes, pompiers et agents des services techniques communaux aux interventions à terre et en mer sur les tortues marines.

## 7. Actions 8 / 9: Participer aux travaux régionaux et internationaux liés aux tortues marines / Partager et valoriser les données et connaissances sur les tortues marines dans les Antilles françaises auprès des acteurs et partenaires du PNA

### Bref rappel de l'action 8 :

- a) *Faire le bilan de l'ensemble des acteurs, temps forts et bases de données qui existent au niveau international*
- b) *Alimenter, harmoniser et valoriser les bases de données au niveau international*
- c) *Participer aux rencontres et événements susceptibles d'être intéressants pour la protection des tortues marines dans les Antilles françaises*
- d) *Prendre connaissance des études existantes et alimenter régulièrement la bibliographie*

### Bref rappel de l'action 9 :

- a) *Faciliter l'organisation des données en développant des outils et formations spécifiques pour les acteurs*
- b) *Rédiger et communiquer les synthèses relatives aux résultats obtenus chaque année*
- c) *Mettre à disposition du RTM les rapports d'études*
- d) *Présenter lors d'un COTEC un bilan synthétique régulier des avancées en termes de connaissances sur les tortues marines des Antilles françaises*

Guadeloupe / St-Martin [03/12/2020] et Martinique [22/10/2020]

**N. PARANTHOËN (animation PNA) fait un point sur l'actualité régionale, nationale et internationale relative aux tortues marines.** À l'échelle régionale, la [Liste rouge UICN de la faune de la Martinique](#) a été publiée en 2020. La tortue verte *Chelonia mydas* est classée en danger d'extinction (EN), la tortue imbriquée *Eretmochelys imbricata* est en danger critique d'extinction (CR) et la tortue luth *Dermochelys coriacea* est classée vulnérable (VU). Ces 3 espèces sont donc considérées comme menacées. Un travail similaire a été initié pour la Guadeloupe avec des ateliers organisés en novembre 2020. La publication de la Liste rouge UICN de la faune de la Guadeloupe est prévue pour 2021. Toutefois, la réalisation de cet exercice à l'échelle de territoires aussi petits comparativement à l'aire de distribution de ces espèces migratrices pose question sur sa réelle plus-value par rapport aux Liste rouge supra.

**J. CHALIFOUR (AGRNSM)** demande si la réalisation d'une Liste rouge est prévue pour Saint-Martin.

**Marc GIRONDOT (Univ. Paris Saclay)** et **Damien CHEVALLIER (CNRS)** considèrent que la méthodologie employée pour les Listes rouges de l'UICN n'est pas appropriée aux petits territoires. Ces listes locales peuvent virer au non-sens sachant que l'un des critères d'évaluation se base sur le nombre d'individus, nécessairement faible quand on s'intéresse à des petits territoires.

**J. CHALIFOUR (AGRNSM)** fait remarquer qu'ils ont besoin de se référer aux statuts UICN dans le cadre de certains projets ou demandes de financement. Dans ce cas, il demande à quelle liste il faut se référer.

**M. GIRONDOT (Univ. Paris Saclay)** indique qu'une réunion devrait bientôt avoir lieu pour redéfinir les Unités Régionales de Gestions des tortues marines (Regional Management Units, cf. [Wallace et](#)

[al., 2010](#)). Ces nouvelles RMU devraient tenir compte des changements globaux. Il informe par ailleurs que le prochain *International Sea Turtle Symposium* (ISTS) se tiendra en 2021 en Australie.

**N. PARANTHOËN (animation PNA) :** à l'échelle nationale, l'actualité est notamment marquée par la création de l'association Trans-Océan Tortues marines (TOTM) en 2019. Son objectif vise la mise en œuvre opérationnelle des recommandations du Groupe Tortues Marines France (GTMF) qui s'est réuni lors de [colloques en 2010, 2015 et 2018](#). Son échelle d'intervention s'inscrit à l'échelle des 3 bassins océaniques où la France est représentée, et notamment des Unités Régionales de Gestion des tortues marines (cf. [Wallace et al., 2010](#)). L'élaboration du plan d'action de l'association et le recrutement d'un-e chargé-e de mission sont prévus pour 2021. Le prochain colloque du GTMF devrait avoir lieu en novembre 2022.

À l'échelle internationale, l'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire, qui n'a pas permis à l'ISTS ou à la réunion annuelle du WIDECAST de se tenir comme initialement prévus au mois de mars à Carthagène (Colombie). Un atlas révisé des sites de pontes de la Caraïbe a été publié en 2019<sup>1</sup>.

Un projet de rédaction d'un plan d'action quinquennal en faveur de la tortue luth du Nord-Ouest Atlantique est cours. Il est piloté par le WWF Guianas et concerne plus particulièrement les territoires du Plateau des Guyanes, Trinité-et-Tobago ainsi que le Canada. L'équipe d'animation du PNA participe ponctuellement aux réunions mensuelles de ce projet, en étroite collaboration avec l'équipe d'animation du PNA Guyane.

Par ailleurs, des discussions sont en cours au niveau du MTE, du Ministère chargé des Affaires étrangères et de l'OFB à l'échelle nationale pour étudier la ratification de la France à la [Convention Inter-Américaine pour la protection et la conservation des tortues marines](#) (IAC). La France répond déjà à toutes les obligations de la convention sans en être signataire. Une réflexion est portée notamment par le Réseau Tortues Marines de Guyane en faveur d'une conditionnalité de la ratification française à l'ajout d'un article à la convention qui engagerait les pays signataires à lutter contre la pêche dite Illégale, Non déclarée et Non réglementée (INN), dont les populations de tortues luth et verte paient un lourd tribut dans la région du plateau des Guyanes. À noter que les populations de ces espèces présentes dans les Antilles françaises fréquentent vraisemblablement cette région à un stade de leur cycle de vie (cf. par exemple [Chambault et al., 2018](#), [Chambault et al. 2017](#), [Horrocks et al., 2016](#)).

Enfin le projet INTERREG HAMMAC porté par le Sanctuaire Agoa est en cours d'instruction. Ce projet inclut un volet relatif à la réduction des captures accidentelles à l'échelle des Petites Antilles.

**M. GIRONDOT (Univ. Paris Saclay)** indique qu'historiquement les Antilles françaises n'ont pas souhaité la ratification à la Convention interaméricaine car certains points de celle-ci ne convenaient pas. Il faudrait voir si cela a évolué. Il n'a pas été consulté pour les discussions en cours actuellement mais ce serait intéressant.

**G. CONRUYT (CAR-SPAW)** explique que le projet INTERREG HAMMAC est plurispécifique et sa mise en œuvre est prévue sur 2021-2022. Elle invite les acteurs du réseau intéressés par la mise en œuvre de projets caribéens à contacter le CAR-SPAW. Par ailleurs, elle relaie le constat du WIDECAST concernant le manque de réactivité des Antilles françaises lors des sollicitations et notamment sur les enquêtes concernant l'état de santé des populations de tortues marines.

<sup>1</sup> [Eckert and Eckert, 2019. Atlas of Caribbean Sea Turtle Nesting](#)

**Relevé de décisions en COTEC Guadeloupe / St-Martin et Martinique [Action 8] :**

**16. [Action 8] Animation PNA :** participe à l'élaboration du plan d'action quinquennal en faveur de la tortue luth du Nord-Ouest Atlantique pilotée par le WWF Guianas.

**17. [Action 8] CAR-SPAW :** informe le Réseau Tortues Marines des suites données au projet HAMMAC incluant un volet de réduction des captures accidentelles de tortues marines et candidat au financement du programme INTERREG.

**Relevé de décisions en COTEC Guadeloupe / St-Martin [Action 8] :**

**18. [Action 8] Animation PNA :** diffuse au Réseau Tortues Marines la Liste rouge de la faune de Guadeloupe dès sa publication.

### 3. Volet conservation et gestion

Priorité  
1

#### 1. Action 10 : Accompagner l'évolution de la réglementation de la pêche

Bref rappel de l'action :

- a) Réunir les principaux acteurs pour échanger (niveau de menaces, alternatives envisageables, contraintes et besoins liés à une modification des techniques et engins, etc.)
- b) Proposer les encadrements réglementaires possibles (pêche professionnelle et de loisir, réglementations spécifiques pour certains sites à forts enjeux)
- c) Intervenir auprès des filières de formation des pêcheurs
- d) Intervenir auprès des filières de vente de matériel de pêche
- e) Mettre en place un protocole d'enregistrement des prises accidentelles

Guadeloupe / St-Martin [03/12/2020]

**Lenaïg MOIGN (DM Guadeloupe)** présente [l'arrêté d'interdiction de la pêche au lambi sur la saison 2020-2021<sup>2</sup> \(octobre à janvier\) d'après la délibération du CRPMEM des îles de Guadeloupe de février 2020<sup>3</sup>](#). Selon l'évaluation qui sera faite par le CRPMEM IG, il est possible que l'interdiction soit prolongée de 3 ans.

**L. MOIGN (DM Guadeloupe)** fait part des avancées sur le projet d'arrêté relatif à la pêche professionnelle. Le texte est actuellement soumis à l'avis du CRPMEM IG. Dès leur retour, le projet d'arrêté sera soumis aux institutions et à consultation publique.

**M. LAURENT (DEAL Guadeloupe)** rappelle qu'il est important d'y associer la DEAL et demande s'il existe un calendrier concernant la sortie de cet arrêté.

**Christiane TIN (CRPMEM IG)** répond que le nouvel arrêté sera basé sur celui de 2012 qui est différent de celui en vigueur en Martinique. La concertation sur ce projet d'arrêté se fera via des groupes de travail de marins-pêcheurs professionnels. Une première version devrait être prête en fin d'année 2020 et sera proposée aux professionnels de la pêche avant d'être transmise à la Direction de la Mer. Une version stabilisée du texte devrait être disponible aux alentours du mois de juin 2021.

**A. BERGER (AGRNSM)** demande si cet arrêté s'appliquera pour Saint-Martin.

**L. MOIGN (DM Guadeloupe)** et **C. TIN (CRPMEM IG)** indiquent que l'arrêté ne sera valable que pour les eaux guadeloupéennes et ne s'appliquera donc pas à Saint-Martin.

**M. LAURENT (DEAL Guadeloupe)** demande quelle réglementation s'appliquera à Saint-Martin.

**L. MOIGN (DM Guadeloupe)** la question sera transmise en interne.

**A. BERGER (AGRNSM)** rappelle que l'[arrêté préfectoral portant sur la pêche de plaisance](#) s'applique à Saint-Martin, il était donc attendu qu'il en soit de même pour l'arrêté portant sur la pêche professionnelle. Il avait notamment été question de créer une cellule dédiée à Saint-Martin au sein du CRPMEM IG.

<sup>2</sup> [Arrêté n°398/2020 portant approbation de la délibération n°03/2020 du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins des îles de Guadeloupe portant sur la pêche aux lambis d'octobre 2020 à janvier 2021](#)

<sup>3</sup> [Délibération n° 03/2020 du 20 février 2020 portant sur la pêche aux lambis d'octobre 2020 à janvier 2021](#)

**C. TIN (CRPMEM IG)** répond que le CRPMEM IG concerne uniquement les eaux guadeloupéennes. Elle demande s'il existe un organe spécifique à la Chambre des Commerces et de l'Industrie.

**Caroline RINALDI (Association Évasion Tropicale (AET))** demande si on peut déjà observer un effet de l'arrêt de la pêche au lambi sur les données d'échouages de tortues marines.

**J. PAUWELS (animation PNA)** répond que les données échouages sont, de manière générale, très difficilement interprétables car tous les cadavres ne finissent pas nécessairement échoués voire signalés lorsqu'ils le sont. Cela varie beaucoup en fonction des courants, de la présence de personnes sur les plages, et de la remontée d'information qui a été très perturbée cette année par le confinement. À ce jour, il n'a pas été constaté d'effet notable de cet arrêté sur le nombre d'échouages.

**M. LAURENT (DEAL Guadeloupe)** rappelle que [l'avis du Conseil National de Protection de la Nature \(CNPN\) du 21 juin 2021](#) sur le projet de PNA TM AF 2020-2029 soulignait que « *l'évolution de la réglementation de la pêche, en lien avec les professionnels (par la mise en œuvre de mesures alternatives)* » est souhaitée, et que « *la poursuite de l'utilisation des engins de pêche, autrefois utilisés pour pêcher les tortues, est à proscrire absolument* ». Elle rappelle que les captures accidentelles représentent la principale menace pour la conservation des tortues marines des Antilles françaises.

**J. CHALIFOUR (AGRNSM)** craint un report de l'activité de pêche aux lambis à Saint-Martin suite à l'interdiction pour la Guadeloupe.

**F. GUIOUGOU (Le Gaïac)** estime que la plus grosse menace concerne la pêche aux langoustes, qui n'est pas régulée et dont les temps de calée fixés réglementairement ne sont pas respectés. Il constate une augmentation des échouages durant la période de pêche aux langoustes.

**C. TIN (CRPMEM IG)** demande s'il existe des données indiquant quelle proportion des échouages est imputée à des captures accidentelles. On ne peut tirer de conclusion sans données précises.

**E. DELCROIX (Titè)** indique que 90% des échouages sont très probablement liés à des captures accidentelles mettant principalement en cause les filets trémail multifilaments, accessibles à bas coût et très régulièrement perdus en mer où ils continuent à capturer des espèces en tant qu'engins fantômes. Tout le monde sait aujourd'hui que ces filets sont le problème majeur pour l'écosystème et pas seulement pour les tortues marines. Il ne s'agit plus d'acquiescer des données mais d'envisager leur interdiction et leur remplacement par d'autres pratiques et/ou engins de pêche. Rappelons d'ailleurs que le filet trémail est désormais interdit en Martinique depuis l'arrêté préfectoral portant réglementation de la pêche maritime professionnelle<sup>4</sup>.

Martinique [22/10/2020]

Action non abordée à l'ordre du jour.

Pour rappel des textes en vigueur :

- [Arrêté préfectoral n°R02-2019-04-25-003 du 25 avril 2019](#) portant **réglementation de la pêche maritime professionnelle** en Martinique<sup>4</sup>. Cet arrêté fait l'objet d'un [mémento illustré à destination des pêcheurs professionnels en Martinique](#). Y sont notamment précisés :
  - Article 13 : « *Le chalutage de fond est interdit* »

<sup>4</sup> [Arrêté préfectoral n°R02-2019-04-25-0003 du 23 avril 2019 portant réglementation de la pêche maritime professionnelle en Martinique](#), dont l'Article 16.1 précise « **Le filet trémail est interdit dans les eaux de la Martinique à compter du 1<sup>er</sup> avril 2020** ».



- Article 14.1 : « Les dispositifs de concentration de poisson (DCP) sont soumis à autorisation d'occupation temporaire du domaine public maritime dans les eaux territoriales »
- Article 15.1 : « Si les viviers et cages sont fixes et permanents, ils sont soumis à autorisation d'occupation du domaine public maritime »
- Article 16.1 : « **Le filet trémail est interdit dans les eaux de la Martinique à compter du 1<sup>er</sup> avril 2020** »
- Article 16.3 : « **La hauteur de chute maximale d'un filet maillant de fond est limitée à 4 mètres** ».
- Article 16.4 : « Il est interdit à tout navire de détenir à bord ou d'exercer des activités de pêche avec **un ou plusieurs filets maillants dérivant dont la longueur individuelle ou cumulée est supérieure à 1,5 kilomètres** ».
- Article 20.3 : « **La pêche professionnelle des lambis est interdite du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin inclus** ».
- Article 22.1 relatif à l'interdiction en tout temps, tous lieux, de la pêche, du colportage, de la conservation, de la vente ou l'achat, vivantes ou mortes, des tortues marines : « l'interdiction porte également sur l'utilisation et la vente de toute partie (chair, œufs, carapace) de ces espèces. Toute capture accidentelle des espèces énoncées ci-dessus est signalée immédiatement au Centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage Antilles-Guyane (CROSS AG) qui met le pêcheur en contact avec les services appropriés notamment en cas d'animal blessé. Le pêcheur suit alors les instructions données afin de libérer l'animal au plus vite. »
- [Arrêté préfectoral n°R02-2019-04-08-004 du 08 avril 2019](#) portant **réglementation de la pêche maritime de loisir** en Martinique. Cet arrêté fait l'objet d'un [mémento illustré à destination des pêcheurs de loisir en Martinique](#). Y sont notamment précisés :
  - Article 10 : « L'utilisation de filets, senne de plage, nasses ou casiers est notamment prohibée ».
  - Article 16.1 relatif à l'interdiction en tout temps, tous lieux, de la pêche, du colportage, de la conservation, de la vente ou l'achat, vivantes ou mortes, des tortues marines : « Toute capture accidentelle des espèces énoncées ci-dessus est signalée immédiatement au Centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage Antilles-Guyane (CROSS AG) qui met le plaisancier en contact avec les services appropriés notamment en cas d'animal blessé. Le plaisancier suit alors les instructions données afin de libérer l'animal au plus vite. ».

**Relevé de décisions en COTEC Guadeloupe / St-Martin [Action 10] :**

**19. [Action 10] DM** : informe le Réseau Tortues Marines de l'encadrement réglementaire concernant la pêche au lambi en 2021.

**20. [Action 10] DM** : inclut la DEAL et l'animation du PNA dans le processus de consultation concernant le projet d'arrêté relatif à la pêche professionnelle, notamment sur l'utilisation du filet trémail.

## 2. Actions 11 / 13 : Accompagner les professionnels de la pêche dans la recherche et mise en place de techniques alternatives / Former les professionnels de la pêche à la réanimation

### Bref rappel de l'action 11 :

- a) *Tester, en collaboration avec des pêcheurs professionnels volontaires, des méthodes de pêche alternatives moins impactantes sur les tortues*
- b) *Sensibiliser et former les marins-pêcheurs à l'utilisation d'engins de pêche et de techniques alternatives moins néfastes pour les tortues marines (interventions auprès des organismes de formation de pêcheurs, travail de terrain avec les pêcheurs en collaboration avec les associations de pêche et le comité des pêches, etc.)*
- c) *Accompagner le changement en rachetant les anciens engins de pêche et en finançant les nouveaux*
- d) *Élaborer une charte des bonnes pratiques de pêche*

### Bref rappel de l'action 13 :

- a) *Poursuivre et développer de nouveaux partenariats avec les marins-pêcheurs*
- b) *Intégrer la formation « réanimation » dans les centres de formation de pêche*
- c) *Intégrer les marins-pêcheurs aux processus d'autorisation à manipuler les tortues (dérogation)*

Guadeloupe / St-Martin [03/12/2020]

**Valentine ANDRÉ (CNRS) présente le projet « Tortues et Pêche Accidentelle, vers des Solutions de réduction Efficientes (TOPASE) ».** Ce projet porté par le CNRS en partenariat avec le Parc national de Guadeloupe et l'IFREMER est financé sur la mesure n°39 des Fonds Européens pour les Affaires Maritimes et la Pêche (**FEAMP**). Il porte sur les territoires de Guadeloupe et de Martinique et s'inscrit notamment dans la continuité des travaux de thèse réalisés par **Laurent LOUIS-JEAN publiés en 2015**. Les Antilles françaises sont caractérisées par une pêche côtière qui représente 65 % de l'activité de pêche en Guadeloupe et 62 % en Martinique et qui se concentre à plus de 90% sur le plateau continental sur ces deux territoires (données SIH / Ifremer 2018 et 2019). Elle compte une importante diversité d'engins de pêche: l'utilisation de **nasses** prédomine avec 56% des navires de Guadeloupe les utilisant et 60% pour la Martinique ; vient ensuite la **ligne de traîne** (43% des navires de Guadeloupe et 38% des navires de Martinique), la **palangre** (respectivement 11% et 36%), les **filets maillants droits** (respectivement 34% et 26%), le **trémil** en Guadeloupe (interdit en Martinique depuis le 1<sup>er</sup> avril 2020<sup>4</sup>, page 31), les **sennes** et autres filets maillants encerclant, l'apnée. La pêche au filet maillant est utilisée par 343 navires en Guadeloupe et en Martinique, ce qui représente 30% de la flotte des deux îles (données SIH / Ifremer 2018 et 2019). D'après [Delcroix et Chevalier, 2006](#) et [Louis-Jean, 2015](#), les filets maillants de fonds (trémil, filets droits, folles à lambi) et les nasses capturent accidentellement 800 à 1 000 tortues marines par an et par île. Les **tortues vertes et imbriquées sont les plus impactées** au regard de leurs zones d'alimentation principalement situées à moins de 30m de profondeur où s'exercent majoritairement ces différents métiers de pêche côtière. Ces captures ont également un **impact négatif sur la profession** (dégradation du matériel, perte de temps, image négative de la profession et source de stress, etc.). Partant de ce constat, la réduction de la mortalité des tortues marines est nécessaire tant pour la conservation des espèces que pour la profession. Le projet TOPASE s'inscrit dans cette démarche de sciences collaboratives avec les marins pêcheurs de façon à améliorer la sélectivité de leurs engins et pratiques sans nuire à la rentabilité de l'activité. Les étapes du projet s'articulent autour des 4 objectifs suivants :

- **Objectif 1 : Mise en place d'un partenariat durable avec les marins pêcheurs.** Il s'agit de collaborer avec eux *via* des enquêtes permettant d'identifier leurs pratiques et leurs besoins, de recueillir leurs retours d'expérience, de les sensibiliser sur la thématique des tortues marines et des captures accidentelles et de les impliquer concrètement dans la recherche de solutions alternatives, pérennes et rentables.
- **Objectif 2 : Proposition et sélection d'engins de pêches innovants, qui soient techniquement et socialement acceptables pour la profession.** Il s'agit de mettre au point et tester des engins de pêche minimisant les risques de capture accidentelle, en identifiant les adaptations à apporter aux engins existants et en testant des engins alternatifs pour évaluer leur efficacité et leur rendement. À titre d'exemples :
  - Au Mexique, en Californie, en Indonésie et au Pérou, l'illumination des filets maillants de fond par des LEDs vertes a permis la réduction de 50 à 74% du taux de capture accidentelle de tortues marines.
  - Au Mexique, un système d'arrimage sur les filets maillants de fonds horizontaux et adaptables à la pêche au lambi a permis de réduire de 68% le taux de capture accidentelle de tortues marines.
  - Des tests d'illuminations des filets par une ralingue en corde phosphorescente ont donné des résultats comparables aux LEDs vertes tout en diminuant la technicité de mise en œuvre et le coût.
  - Ce projet fera l'objet de tests de répulsifs acoustiques actifs (pingers) et passifs (balises) adaptés aux vocalises d'alertes des tortues marines actuellement étudiées par le CNRS.

Il s'agit également d'actualiser les connaissances sur l'impact des engins de pêche sur les tortues et leurs habitats en capitalisant et en exploitant les données collectées lors des tests comparatifs.
- **Objectif 3 : Recueil auprès des marins pêcheurs et proposition de pratiques de pêches innovantes pour diminuer l'incidence des captures accidentelles.** Il s'agit de diminuer les risques d'interaction par le développement de la connaissance scientifique et empirique des zones concernées, et d'augmenter le taux de survie des tortues capturées accidentellement en formant et en habilitant les marins pêcheurs aux pratiques de réanimation.
- **Objectif 4 : Assurer un engagement de ces pratiques dans la durée, à l'échelle des deux territoires et en accord avec l'évolution de la réglementation concernant la pêche professionnelle.** Il s'agit de disposer de personnels dédiés et d'assurer la poursuite des actions après le projet. Un comité de suivi post-TOPASE sera mis en place pour faire une évaluation de l'effet des actions pendant les deux années qui suivront le projet au moins, et pour assister les marins pêcheurs à la rédaction des dossiers de demande de subvention pour renouveler leur matériel.

**Damien Chevallier (CNRS) :** le CNRS intervient en tant que chef de file dans ce projet pour en assurer la coordination globale. Myriam Bouaziz, recrutée le 05 novembre 2020 en tant que cheffe de projet basée en Martinique et Valentine André, en tant que chargée de mission sur la Guadeloupe, assureront la concertation avec les marins pêcheurs, ainsi que la réalisation des enquêtes et des tests en mer notamment. L'IFREMER intervient en tant que partenaire du projet, spécifiquement pour les tests acoustiques. Le PNG intervient notamment sur les tests relatifs à la sélectivité des filets et la spatialisation des interactions entre les tortues marines et les activités de pêche.

**Tony NALOVIC (animateur du groupe bycatch du GTMF et TOTM)** félicite les porteurs du démarrage de ce projet qui adopte exactement l'approche nécessaire et indispensable au succès d'un tel projet, à savoir **l'approche collaborative de la science des pêches avec les professionnels de la pêche**. Il fait

part de son retour d'expérience de plus de 15 ans en Guyane sur ces sujets, dont l'approche méthodologique pour la mise en œuvre de tests d'engins de pêche. Il précise qu'un projet similaire évolue en parallèle en Guyane (projet PALICA 2 auquel Valentine ANDRE avait contribué en 2017 et 2018). Il félicite également le CNRS pour le recrutement de l'équipe TOPASE qui dispose déjà d'une solide expérience en la matière et de la connaissance relative aux tortues marines garantie par le CNRS. Il rappelle également que **les données relatives au nombre de captures accidentelles parfois diffusées par des experts internationaux peuvent grandement desservir des projets comme TOPASE** qui s'attachent à travailler en collaboration étroite avec les pêcheurs pour trouver des solutions. L'objectif est d'aller au-delà des constats. Le problème est connu, il ne faut pas se focaliser sur des chiffres imprécis et discutables. Enfin, il est aussi très important que les CRPMEM des îles de Guadeloupe et de Martinique soient impliqués étroitement dans ce projet, au même titre que des partenaires internationaux qui travaillent sur la sélectivité des nasses.

**C. TIN (CRPMEM IG)** demande l'origine des données avançant 800 à 1 000 tortues capturées par île et par an. Elle souhaiterait des données distinctes entre la Guadeloupe et la Martinique car les pratiques y sont différentes.

**V. ANDRÉ (TOPASE)** indique que ces données proviennent de la [thèse de Laurent LOUIS-JEAN](#). Elles pourront être mises à jour au cours du projet TOPASE. Les données concernant spécifiquement la Guadeloupe existent dans le Système d'Information Halieutique (SIH) de 2018.

**C. TIN (CRPMEM IG)** explique que CRPMEM IG s'est déjà impliqué dans un projet concernant les captures accidentelles à l'époque où Marie-France BERNARD travaillait sur cette problématique. Il est aujourd'hui difficile de remobiliser les marins-pêcheurs sur un sujet sur lequel ils ont déjà travaillé mais sans suite pérenne. Il ne faut pas repartir de zéro.

**V. ANDRÉ (TOPASE)** répond que l'idée est en effet de ne pas de repartir de zéro, mais bien de capitaliser les travaux antérieurs pour s'appuyer sur ce qui a déjà été fait. À ce titre, un entretien avec Marie-France BERNARD a déjà eu lieu et un entretien est prévu avec Laurent LOUIS-JEAN qui travaille désormais au Parc naturel de la Martinique (PNM). L'équipe TOPASE a conscience de l'importance d'une continuité des travaux notamment pour les marins pêcheurs et les accompagner sur la durée. L'objectif 4 du projet s'inscrit dans ce sens afin de le pérenniser dans le temps.

**C. TIN (CRPMEM IG)** demande si l'idée est de créer des outils de pêche complètement nouveaux. Le cas échéant il faut prendre en compte leur coût d'acquisition et d'entretien. Par exemple, les filets phosphorescents sur lesquels travaillait Marie-France BERNARD coûtent très cher. Les fonds européens ne couvrent pas l'achat de matériel de pêche.

**V. ANDRÉ (TOPASE)** des engins de pêche alternatifs existent déjà ailleurs avec une efficacité démontrée, mais sont potentiellement nouveaux pour les Antilles. Il s'agit donc de les tester dans le contexte local en collaboration étroite avec les marins-pêcheurs volontaires. La viabilité et la durabilité des engins et pratiques qui seront proposées et testées sont primordiales et doivent en ce sens être proposées et appropriées par les professionnels du secteur.

**T. NALOVIC (GTMF & TOTM)** complète en précisant que les fonds FEAMP peuvent financer du matériel de pêche non obligatoire, si ces engins disposent d'une caractéristique qui les rend plus sélectifs.

**C. TIN (CRPMEM IG)** répond que les engins de pêche ne sont financés qu'au cours d'un projet. En dehors de ce cadre, les professionnels ne peuvent pas avoir recours au FEAMP pour financer leur propre matériel.

**T. NALOVIC (GTMF & TOTM)** explique que cela a été fait en Guyane avec l'appui du CRPMEM. Le FEP a financé à 100% des TTED en 2010, dont les résultats des tests ont permis de prouver sa sélectivité, puis son financement à l'échelle de toute la filière locale avant que cela ne devienne obligatoire. Depuis, d'autres dossiers FEAMP ont permis l'acquisition de matériel qui a été jugé depuis plus sélectif. En tout état de cause, le véritable frein aux évolutions durables réside dans la durée courte et prédéterminée des projets comme TOPASE, comme ce fut le cas avec Marie-France BERNARD qui avait porté un projet auparavant, mais sur un contrat trop court. L'équipe de TOPASE doit déjà préparer un projet TOPASE 2 pour le prochain FEAMP afin d'assurer la pérennité de cette initiative.

**E. DELCROIX (Titè) et Jérémy DELOLME (Ville de Saint-François)** expliquent qu'au-delà des captures accidentelles de tortues marines, les filets trémails ont un impact environnemental important sur les milieux et notamment sur les fonds, avec des répercussions sur la ressource halieutique et d'autres espèces marines.

**M. BOUAZIZ (TOPASE)** remercie le CRPMEM pour sa participation. Elle s'accorde sur l'importance de ne pas stigmatiser la profession. Les marins-pêcheurs sont également impactés par les captures accidentelles et sont eux-mêmes à la recherche de solutions plus efficaces. Le contexte antillais est majoritairement concerné par une pêche artisanale côtière avec des petits moyens. Les marins-pêcheurs sont observateurs et savent s'adapter aux changements. Il y a également un travail à faire avec les partenaires extérieurs dont les services de l'État pour accompagner les évolutions réglementaires en cohérence avec les efforts déployés par la profession. La question des coûts étant très importante, l'approche collaborative met le marin-pêcheur au centre de la réflexion pour identifier ce qui peut être acceptable ou pas en termes d'investissement. Les nombreuses expériences précédentes ont montré qu'il existait deux sensibilités différentes entre les pêcheurs d'un part et les protecteurs de la nature et les scientifiques d'autres part, mais il est aujourd'hui reconnu que ces sensibilités ne s'opposent pas et que seule l'approche collaborative mène à des résultats pérennes car donnant des résultats gagnant-gagnant. C'est d'autant plus visible dans les pays dont les autorités ne sont pas dotées de moyens de contrôle suffisants.

Martinique [22/10/2020]

**Damien CHEVALLIER (CNRS) présente le projet Tortues et Pêche Accidentelle, vers des Solutions de réduction Efficaces (TOPASE).** (cf. présentation du projet ci-dessus - § Guadeloupe et Saint-Martin).

**Gaspard FERRATY (Ville de Saint-Pierre)** en tant qu'ancien pêcheur, estime que la formation à la réanimation des tortues marines est très importante pour diminuer le taux de mortalité des tortues prises accidentellement. Il demande par ailleurs qui doit être contacté en cas de prise accidentelle.

**D. CHEVALLIER (CNRS) :** le [Réseau Échouage des Tortues marines de Martinique \(RETOM\)](#) a cette mission de récupérer ces signalements pour accompagner le marin-pêcheur sur les gestes à adopter. Sur le plan réglementaire, l'arrêté du 24 avril 2019<sup>4</sup> (page 31) précise que le CROSS AG doit être prévenu. Les pêcheurs qui seront formés et habilités dans le cadre du projet connaîtront les manipulations nécessaires en vue du relâcher.

**Jean-Baptiste MAISONNAVE (DM Martinique)** précise que le CROSS AG n'a pas fait part de remontée d'information concernant des prises accidentelles de tortues marines en 2020.

#### **Relevé de décisions en COTEC Guadeloupe / St-Martin et Martinique [Actions 11/13] :**

**21. [Actions 11/13] CNRS – PNG – IFREMER :** poursuivent la mise en œuvre du projet TOPASE en informant le RTM des principales étapes.

### 3. Action 12 : Localiser et procéder à l'enlèvement des engins de pêche fantômes et des engins non-réglementaires

Priorité  
1

#### Bref rappel de l'action :

- a) Surveillance, signalements
- b) Collecte
- c) Communication

Guadeloupe / St-Martin [03/12/2020]

**Mariane AIMAR-GODOC (École de la Mer) présente le projet « Pêche aux filets fantômes ».** Ce projet a été lauréat de l'appel à projet « Réduction de l'impact des déchets, y compris des filets et engins de pêche abandonnés ou perdus, sur la biodiversité marine dans les outre-mers » lancé par le MTES en 2019. La convention a été signée en avril 2020. Pour l'École de la Mer, cette action s'inscrit dans la continuité des opérations de nettoyage organisées depuis 9 ans, dont la **Journée Régionale de Nettoyage des fonds marins**. Le projet suit les étapes de recensement, collecte et élimination des déchets vers les décharges et déchetteries. Il comporte également un volet de sensibilisation par la création d'outils pédagogiques sur la pêche fantôme et la pollution marine diffusés auprès du grand public. Des partenariats avec les professionnels de la pêche et des ports et le Sanctuaire Agoa sont également établis pour s'assurer que les sites retenus pour le projet sont les mieux adaptés. En l'occurrence, 3 sites sont identifiés au Gosier : les salines, Grand Baie et l'îlet Gosier. 43 zones de concentration des déchets ont été cartographiées et 15 nasses ont été repérées. En termes de recyclage, malheureusement les déchets collectés en mer ne sont acceptés par aucune filière locale. Enfin, un film d'1m30 et une exposition photo seront réalisés et diffusés à l'Aquarium de Guadeloupe.

**N. PARANTHOËN (animation PNA)** félicite l'École de la Mer pour le montage et le portage de ce projet.

**Florian LABADIE (Créocéan)** demande si le projet ne concerne que la zone du Gosier.

**Mariane AIMAR (École de la Mer)** répond que l'École de la Mer n'a répondu que sur ce secteur car ils pensaient que d'autres structures se positionneraient sur cet appel à projet dans d'autres zones. Malheureusement l'association a été la seule à répondre à l'appel à projet.

**F. LABADIE (Créocéan)** indique que de nombreux clubs de plongée rencontrent régulièrement des engins de pêche abandonnés et s'interrogent sur la possibilité d'enlever ces déchets.

**M. AIMAR (École de la Mer)** répond que la communication sur ce sujet est nécessaire. L'une des perspectives serait de mettre à disposition des pêcheurs une plateforme permettant de géolocaliser les engins perdus pour qu'ils puissent être récupérés par la suite.

**Alice PICAN (Kap Natirel)** indique que l'association Kap Natirel est intéressée par cette thématique. Elle demande s'il est possible d'apporter une aide sur ce projet ou s'il est possible de porter un projet autonome.

**M. AIMAR (École de la Mer)** répond qu'il n'y a pas besoin d'aide sur le projet actuel mais qu'il serait vraiment intéressant de multiplier cette initiative.

**Jean-Michel THOMAS (Le Gaïac)** fait partie du club associatif le Citron Bleu qui organise des ramassages de déchet à terre et en mer. Effectivement la récupération des déchets une fois rassemblés pose régulièrement problème.

**M. AIMAR (École de la Mer)** confirme que les communautés d'agglomération ne jouent pas souvent le jeu de mettre des bennes à disposition. Il est difficile de les faire participer. Il faudrait voir comment appuyer une demande de contribution de leur part.

Martinique [22/10/2020]

Action non abordée à l'ordre du jour.

**Relevé de décisions en COTEC Guadeloupe / St-Martin [Action 12] :**

**22. [Action 12] École de la mer :** poursuit la mise en œuvre du projet « Pêche aux filets fantômes ».



## 4. Action 14 : Encadrer l'approche des tortues marines

Priorité  
1

### Bref rappel de l'action :

- Définir les modalités d'approche acceptables en mer et à terre*
- Informers les professionnels des modalités d'approche*
- Former les associations du réseau tortues marines à la sensibilisation du public quant aux techniques d'approche*
- Communiquer auprès du grand public sur les sites fréquentés pour l'observation des tortues marines sur terre et en mer*

Guadeloupe / St-Martin [03/12/2020]

**Mélina LAURENT (DEAL Guadeloupe) présente le projet de révision de l'arrêté concernant les activités de loisirs nautiques.** Cet arrêté à l'échelle des Antilles françaises (incluant Saint-Martin) doit faire l'objet d'une révision pilotée par l'Action de l'État en Mer (AEM). C'est une opportunité de fixer réglementairement une distance d'approche des tortues marines commune dans les Antilles. Suite aux discussions entre les différents services de l'État concernés, une réflexion est portée pour élaborer un arrêté dédié à la préservation de l'environnement marin, au-delà des seules activités de loisir, pour l'élargir à d'autres activités.

**N. PARANTHOËN (animation PNA)** demande quel est le calendrier prévu pour la révision de l'arrêté.

**F. GUIOUGOU (Le Gaïac)** la réglementation est un début nécessaire, mais elle doit s'accompagner de moyens de contrôle. L'exemple des jets-skis sur la plage du Souffleur à Port-Louis le montre, avec le matériel entreposé sur un site de ponton et les appareils qui constituent une potentielle nuisance voire un risque pour les baigneurs.

**M. LAURENT (DEAL Guadeloupe)** répond qu'elle ne connaissait pas ce cas. Concernant la sécurité des personnes, c'est la DM qui est référente. Davantage de précisions sont nécessaires concernant le dérangement causé aux tortues marines.

**J-M THOMAS (Le Gaïac)** demande comment contacter la police de l'environnement dans ces cas.

**M. LAURENT (DEAL Guadeloupe)** répond que la DM peut être contactée (cf. Annexe 1, page 94).

**Cécile LALLEMAND (Destination Éco) présente l'outil Kozé Toti.** Cette démarche a été initiée en 2015 avant le terme du précédent PNA coordonné par l'ONCFS. Elle visait à soutenir et promouvoir le développement d'activités pédagogiques et écotouristiques respectueuses des tortues marines et de leurs habitats. Une « charte d'engagement pour une découverte respectueuse des tortues marines » ainsi qu'un règlement intérieur avaient été rédigés. Le projet est depuis resté en stand-by.

Avis  
COTEC

**N. PARANTHOËN (animation PNA) sollicite l'avis COTEC quant à l'intérêt de relancer cet outil.**

**C. RINALDI (AET)** estime que les règles d'approche existent déjà et sont présentées sur le site internet du RTMG. Elle émet des réserves sur l'outil Kozé Toti. Des personnes se réclament parfois du RTMG alors qu'elles ne font rien, utilisent parfois l'image du réseau à des fins commerciales, comme un gage de respect des animaux et des milieux. C'est un risque qui existe aussi pour l'outil Kozé Toti. Il est notamment difficile de vérifier que les structures disposant du label en respectent la charte.

**J. CHALIFOUR (AGRNSM)** estime que c'est intéressant en tant que label commercial. C'est le gage d'une prestation de qualité qui nécessite un contrôle, qui plus est si une nouvelle réglementation est en préparation.

**Cécile LALLEMAND (Destination Éco)** explique qu'une grille d'évaluation des structures labellisées a été prévue et que des contrôles doivent en effet être organisés.

**F. GUIOUGOU (Le Gaïac)** rejoint l'avis de Caroline RINALDI. Les structures labellisées n'auront pas d'obligation de respecter la charte qui n'intègre aucune réglementation de protection. Les suivis nocturnes devraient obligatoirement être encadrés par des bénévoles.

**C. LALLEMAND (Destination Éco)** répond que la charte n'autorise en rien les hébergeurs à réaliser des suivis nocturnes. Le règlement intérieur comprend une activité de sensibilisation et non une activité à but lucratif.

**N. PARANTHOËN (animation PNA)** constate que ce type d'outils nécessite une animation régulière et pérenne des structures labellisées. Il demande si une structure du réseau serait intéressée pour être porteuse de cette animation.

**J. CHALIFOUR (AGRNSM)** fait remarquer que le projet ne génère pas de retombées économiques et qu'il sera difficile de trouver un porteur dans ces conditions.

**C. RINALDI (AET)** le cas échéant, insiste sur le fait que ce n'est pas un projet à financer en priorité.

**F. GUIOUGOU (Le Gaïac)** note qu'un groupement d'associations pourrait servir à ce portage.

Martinique [22/10/2020]

**Julie GRESSER (DEAL Martinique) présente le projet de Nature watching initié par le Parc Naturel Marin de Martinique (PNMM), le Sanctuaire Agoa, la DM et la DEAL.** Ce projet porte une réflexion sur l'approche des espèces protégées dont les tortues marines, les cétacés, l'iguane des petites Antilles, etc. Il part du constat d'une augmentation de la fréquentation touristique et de la perturbation intentionnelle des spécimens d'espèces protégées<sup>5</sup>. Une première proposition de mettre en place des dérogations pour les activités lucratives, avec une limite maximum de fréquentation, avait été envisagée. La proposition finalement retenue correspond à la mise en place de **zones de protection fortes (ZPF)**, et à plus long terme, de « **licences** » de **nature watching** pour encadrer ces pratiques. Un courrier co-signé des gestionnaires du milieu marin, dont le PNMM, le Sanctuaire Agoa et l'ONF en tant qu'animateur du PNA sera envoyé au Préfet pour l'alerter sur l'augmentation de cette pression. La projet d'arrêté sur les activités de loisirs nautiques piloté par l'AEM à l'échelle des Antilles françaises peut être l'occasion d'ajouter des prescriptions en faveur des tortues marines, par exemple : limiter l'approche au minimum à 5m des individus, ne pas leur barrer la route ni les poursuivre, etc.

**D. CHEVALLIER (CNRS)** confirme la nécessité d'un encadrement très sérieux et d'un contrôle de ces activités car les travaux scientifiques en cours montrent un impact important du « nature watching », en particulier sur les jeunes tortues vertes en croissance. Le principal problème réside dans la régularité quasi quotidienne de ces dérangements sur certains sites, qui deviennent clairement abusifs lors des périodes de forte affluence touristique (cf. prestataires nautiques qui autorisent la mise à l'eau de leurs clients aux Anse Dufour et Anse noire). Or les jeunes tortues vertes en croissance qui fréquentent ces anses ont besoin de quiétude pour leur alimentation. Ces dérangements réguliers génèrent un stress important, une cession répétée de leur alimentation qui s'ajoutent aux autres pressions subies par leur habitat, notamment les rejets de polluants, la dégradation et la mutation des herbiers en faveur d'une espèce invasive également consommée par les tortues mais avec une moindre valeur nutritive (cf. action 26 en page 73). Ces différentes pressions ralentissent leur

<sup>5</sup> [OSL et Aquasearch, 2018. Évaluation de l'impact touristique sur le comportement des tortues vertes sur leurs sites d'alimentation en Martinique](#)

croissance et sont potentiellement des facteurs de prévalence de la fibropapillomatose (cf. action 30 en page 82). Pour l'ensemble de ces raisons, il est très défavorable à l'autorisation des activités de nature watching telles qu'elles se passent actuellement. Il déplore par ailleurs le manque de consultation du CNRS sur les travaux menés sur cette question. En effet, les herbiers sont en pleine mutation et les distributions spatiales d'espèces d'herbiers évoluent d'une année sur l'autre.

**Jessica CRILLON (PNMM)** prend bonne note de ces remarques et propose de les intégrer dans les niveaux d'exigence en cours de validation dans le plan de gestion du PNMM. La création de zones de quiétude (spatiales et/ou temporelles) aux Anses d'Arlet pourra être proposée au Conseil de gestion.

**Fabian RATEAU (animation PNA)** propose l'exemple des zones de quiétude mise en place en faveur des lamantins en Floride, qui se caractérisent par des interdictions de mise à l'eau pour les baigneurs.

**Walter WARGNIER (Martinique Destination Plongée, MDP)** demande combien d'opérateurs pratiquent le « turtle watching » et combien sont en règle vis-à-vis du Code du Sport.

**B. De MONTGOLFIER (Aquasearch)** répond qu'une quarantaine d'opérateurs pratique cette activité et que seulement 1 ou 2 seraient en règle vis-à-vis du Code du Sport.

**J. GRESSER (DEAL Martinique)** répond que cette réglementation ne relève pas de la DEAL mais de la Direction de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DJSCS). Pour la DEAL, l'enjeu est de résoudre le problème de fond qui est celui du dérangement des tortues.

**W. WARGNIER (MDP)** s'étonne du laisser-faire de ces opérateurs qui ne sont pas en règle, quelle que soit la réglementation.

**J. GRESSER (DEAL Martinique)** répond que l'information qui avait été faite en décembre 2019 n'avait pas pour objectif de former ces opérateurs mais de les informer sur la réglementation afférente aux espèces protégées d'une part, et d'expliquer l'impact potentiel de leur activité sur ces espèces si elle n'est pas bien encadrée d'autre part. Ce porter à connaissance de la réglementation peut faciliter la dureté des contrôles en suivant dès lors qu'ils ont reçu cette information.

**W. WARGNIER (MDP), M. MACENO (CAESM) et A. BENHALILOU (POEMM)** estiment que ce terme de formation a créé une confusion, et les prestataires qui l'ont suivi font valoir celle-ci comme un droit d'exercer leur activité comme ils l'entendent alors qu'ils ne sont pas en règle par ailleurs. Les activités exercées en mer ne sont pas suffisamment contrôlées quels que soient les services de l'État concernés.

#### **Relevé de décisions en COTEC Guadeloupe / St-Martin et Martinique [Action 14] :**

**23. [Action 14] DEAL Guadeloupe et Martinique** : participent à l'élaboration du projet d'arrêté dédié à la préservation de l'environnement marin que l'AEM envisage de mettre en place, en y intégrant des prescriptions relatives à la préservation des tortues marines. Une consultation du public et des institutionnels est prévue et sera effective une fois le projet complété par l'AEM.

#### **Relevé de décisions en COTEC Martinique [Action 14] :**

**24. [Action 14] Sanctuaire Agoa – PNMM – ONF** : envoient un courrier au Préfet pour l'alerter sur l'augmentation de l'activité de « nature watching » et son impact sur les espèces marines protégées, et proposent la mise en place de zones de protection forte s'appuyant sur les données scientifiques disponibles.

**25. [Action 14] PNMM** : propose au Conseil de gestion du PNMM la création de zones de quiétudes en s'appuyant sur les données scientifiques disponibles.

#### **Avis du COTEC Guadeloupe / St-Martin [Action 14] :**

**26. Le COTEC** propose de ne pas relancer le déploiement de l'outil Kozé Toti qui avait été initié en 2015, en l'absence de structure désireuse de porter l'animation de ce label auprès des prestataires pédagogiques et écotouristiques.

## 5. Action 15 : Encadrer les activités susceptibles d'impacter les tortues marines

### Bref rappel de l'action :

- a) *Élaborer des guides concernant les activités et aménagements susceptibles de porter atteinte aux tortues marines*
- b) *Accompagner les porteurs de projet dans la conception de leur projet afin d'éviter ou réduire les impacts sur les tortues marines*
- c) *S'assurer que les services instructeurs pour les espèces protégées de la DEAL soient sollicités pour toute demande d'aménagement ou d'activité sur la bande côtière*
- d) *Lutter contre la pollution lumineuse*

Guadeloupe / St-Martin [03/12/2020]

Action non abordée à l'ordre du jour.

Martinique [22/10/2020]

**F. RATEAU (animation PNA) présente le projet de rénovation de l'éclairage du centre de loisirs d'EDF sur le site de Vétiver à Case Pilote.** Ce site correspond à une petite plage de ponton anthropisée mais qui reste assez fréquentée par les tortues marines. Les autres plages de la zone centre Caraïbe sont d'ailleurs très dégradées. Le site de Vétiver fait l'objet de deux projets en parallèle (cf. Action 20, page 53). L'objectif est à la fois de réduire la mortalité des tortillons par désorientation sur ce site (70 tortillons avaient été retrouvés désorientés, dont une soixantaine déjà morts), et de faire émerger un site pilote à l'échelle de la Martinique pour sensibiliser les élus d'autres communes et des propriétaires d'installation hôtelières en donnant l'exemple d'un projet réussi. Une étude a été confiée au bureau d'étude Guez pour réaliser un diagnostic des éclairages et proposer des améliorations directement applicables en termes de travaux. Cette opération est financée par la DEAL avec un mécénat d'EDF.

Une démarche globale est en cours à l'échelle de la Martinique pour changer les luminaires existants par des LEDs afin de réduire la consommation d'énergie jusqu'à 40%. Ce n'est pas forcément favorable à la biodiversité car les LED tombent généralement moins en panne et émettent des longueurs d'onde blanches à bleutées plus favorables aux désorientations des tortues. Ce contexte est toutefois favorable au financement d'actions de réduction des nuisances lumineuses. L'animation du PNA a fait remonter un projet en ce sens à hauteur de 140 k€ dans le cadre du Plan de relance.

### **Relevé de décisions en COTEC Martinique [Action 15] :**

**27. [Action 15] Animation PNA :** poursuit la mise en œuvre du projet de rénovation de l'éclairage du centre de loisirs d'EDF sur le site de Vétiver à Case Pilote, en partenariat avec la DEAL et EDF.

## 6. Action 16 : Renforcer les actions de surveillance et de police

### Bref rappel de l'action :

- a) *Inscrire les opérations liées aux tortues marines dans les plans de contrôle*
- b) *Organiser régulièrement des patrouilles de surveillance en mer et sur terre par les services de police*
- c) *Continuer la sensibilisation et la formation des intervenants de terrain*

Guadeloupe / St-Martin [03/12/2020]

**Lenaïg MOIGN (DM) présente le bilan de la mise en œuvre du Plan de contrôle des pêches et de l'environnement marin.** Plusieurs services de l'État participent à l'effort de contrôle, dont la DM, l'OFB ou l'AEM. La zone économique exclusive (ZEE) de Guadeloupe est assez peu concernée par des problèmes de pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN), même si des cas existent pour la pêche côtière artisanale et de plaisance. Les 303 opérations de contrôle en mer et 118 contrôles au débarquement réalisés en 2020 n'ont fait l'état d'aucune constatation d'interaction avec des tortues marines. En 2018, 1 contrôle avait révélé la présence d'une tortue morte dans un filet trémail à Petite-Terre sur 155 contrôles réalisés en mer et 63 contrôles au débarquement. En 2019, une tortue morte et deux tortues vivantes avaient été retrouvées dans un filet trémail lors d'un contrôle autour de l'îlet Fajou, sur 266 contrôles réalisés en mer et 50 contrôles au débarquement.

Le Plan de contrôle 2020-2021 intégrera comme le précédent des orientations claires en termes de protection de l'environnement et notamment des espèces protégées. Une formation des agents de contrôle est envisagée pour réaliser des contrôles en mer plus ciblés.

**M. LAURENT (DEAL Guadeloupe)** propose l'aide de l'équipe d'animation du PNA pour former les agents de contrôle. Ce type d'intervention a déjà eu lieu en 2018 pour former les agents à la mise en œuvre du PCP. Il est possible de le refaire.

**E. DELCROIX (Titè)** les opérations de contrôle en mer en faveur des tortues marines restent limités tant que le filet trémail reste utilisé légalement, en dehors du périmètre d'aires marines protégées.

**J. CHALIFOUR (AGRNSM)** indique qu'à Saint-Martin, l'expertise des agents de la réserve a été sollicitée par la Gendarmerie sur 5 procès-verbaux cette année.

**J. PAUWELS (animation PNA) présente le bilan des infractions relevées qui a été transmis par l'OFB.** En 2020, une seule information reçue s'est avérée exploitable en matière de braconnage. Il s'agissait d'un nid sondé sur la plage de la Caravelle à Sainte-Anne. Une enquête a été ouverte. En cas de constat d'un acte de braconnage, il est conseillé de réduire au maximum les passages sur le site, de prendre des photos et de les envoyer avec les éléments de constat au service départemental de l'OFB ([antonny.grolleau@ofb.gouv.fr](mailto:antonny.grolleau@ofb.gouv.fr)). Par ailleurs, les moyens de contrôles sont limités à l'Office, qui comptait seulement 3 agents de contrôle dans ses rangs en 2020. La situation devrait s'améliorer en 2021 pour atteindre un effectif de 9 agents d'ici la fin d'année.

**J. PAUWELS (animation PNA) rapporte une action de justice en cours concernant une atteinte à l'habitat d'espèce protégée à Pointe Sable de Bar sur la commune de Port-Louis.** Une « beach party » s'est tenue sur ce site classé en Forêt Domaniale du Littoral (FDL) du 11 au 13 septembre, rassemblant 100 à 200 personnes, sans avoir fait l'objet d'une demande d'autorisation, que ce soit concernant la sécurité ou l'environnement. L'ONF s'est porté partie civile dans l'affaire qui est passée au tribunal le 12 novembre. Le jugement est en attente mais le Procureur a retenu l'entrée réglementaire relative à l'atteinte à un habitat de reproduction d'espèce animale protégée. Cela ferait jurisprudence.

**F. GUIOUGOU (Le Gaïac) rapporte l'affaire de l'aménagement du Karakoli à Grande Anse de Deshaies.** Une plainte avait été déposée par l'association en 2018 suite aux dégradations constatées pendant et après les travaux du Karakoli. L'établissement a été mis en demeure par la DEAL le 23 janvier 2019. Les perturbations de l'habitat ont continué en 2019 et en 2020. L'affaire passera devant le tribunal le 12 mars 2021. Le Gaïac s'est porté partie civile dans cette affaire d'occupation illégale du domaine public et de perturbation des tortues marines. La libération du DPM et la re-végétalisation du site ont notamment été demandés.

**A. PICAN (Kap Natirel) indique que l'association Kap Natirel vient d'être agréée, ce qui lui permettra de se porter partie civile dans certaines affaires.**

Martinique [22/10/2020]

Action non abordée à l'ordre du jour.

**Relevé de décisions en COTEC Guadeloupe / St-Martin [Action 16] :**

**28. [Action 16] DM :** pilote la mise en œuvre du Plan de contrôle des pêches et de l'environnement marin 2020-2021 en intégrant des orientations claires en termes de protection de l'environnement et notamment des espèces protégées.

**29. [Action 16] Animation PNA :** informe le Réseau Tortues Marines concernant les suites données à l'affaire Pointe Sable de Bar à Port-Louis concernant l'atteinte à l'habitat de reproduction.

**30. [Action 16] Le Gaïac :** informe le Réseau Tortues Marines concernant les suites données à l'affaire Karakoli à Grande Anse de Deshaies concernant l'atteinte à l'habitat de reproduction.

Priorité  
1

## 7. Action 17 : Limiter la présence de prédateurs exotiques et domestiques à proximité des sites de ponte

### Bref rappel de l'action :

- a) Mettre en place un groupe de travail sur la thématique espèces exotiques et domestiques
- b) Sensibiliser les différents acteurs concernés sur ces problématiques
- c) Cas des animaux domestiques errants et divagants
- d) Cas des animaux exotiques (mangoustes, rats, iguanes communs)

### 1. Cas des espèces exotiques

Guadeloupe / St-Martin [03/12/2020]

#### **Simon MARTIN-PIGEONNIER (animation PNA) présente le bilan de la lutte mangouste à Port-Louis.**

La campagne 2020 s'est déroulée sur 2 sites d'étude : Port-Louis Nord et Port-Louis Sud. Une première session de piégeage s'est déroulée au mois de juin sur chaque site selon le même protocole qu'en 2019. Une seconde session s'est appuyée sur un nouveau protocole utilisant des cartes de détection déployées sur le terrain, permettant d'obtenir une abondance comparée de l'espèce ciblée afin de prioriser les sites de capture sur lesquels sont ensuite déployés les pièges. Une troisième et dernière session a permis le déploiement des pièges létaux auto-réarmables Goodnature® E2A24. Une stagiaire de M2 de 6 mois de l'Université des Antilles, Aurélie BRUTE, a été recrutée sur cette thématique. Au total, 30 mangoustes ont été capturées. Le protocole utilisant des cartes de détection permet d'améliorer la précision des campagnes de piégeage et d'harmoniser le protocole. Toutefois il est plus long à mettre en place et les analyses de données sont plus complexes. Les pièges létaux ont l'avantage d'être autonomes et discrets mais n'ont pas montré leur efficacité sur les mangoustes (0 capture ; 1 rat tué). À l'échelle des trois années de campagne entre 2018 et 2020, les analyses ne permettent pas encore de tirer des conclusions claires sur l'évolution du taux de prédation des nids.

En 2021, il s'agira de mener une première phase d'étude spatiale en amont des campagnes de piégeage et d'améliorer les connaissances éthologiques sur la mangouste afin de définir un protocole de piégeage unique. Les pièges létaux seront de nouveaux testés sur une plus longue période lors de la phase de régulation, avec une formation préalable dispensée par le fabricant. Enfin un stagiaire sera recruté pour travailler sur l'analyse de la base de données et la bibliographie en parallèle de la poursuite des actions de lutte.

**Sophie BEDEL (Kap Natirel)** indique que le PNG a commandé des pièges E2A24 pour dératiser les îlets Kahouanne et Fajou. Des indices de présence de mangouste ont été relevés sur Kahouanne mais aucune n'a été observée pour l'instant.

**J. DELOLME (Ville de St-François)** explique que des mangoustes apparaissent également à la Pointe des Châteaux où elles deviennent problématiques à la fois pour les tortues marines et les oiseaux.

**S. MARTIN-PIGEONNIER (animation PNA)** propose au COTEC la mise en place d'un groupe de travail sur la thématique de la régulation des mangoustes non restreint aux acteurs du PNA.

Avis  
COTEC



Martinique [22/10/2020]

**Alicia BONANNO (animation PNA) présente le bilan de la lutte mangouste en Martinique.** La campagne 2020 s'est déroulée sur 5 plages dont les anses du Nord et 2 nouvelles sur la presqu'île de la Caravelle : Pointe Rouge et Point à Bibi. Ces actions ont fait l'objet d'un stage de 4 mois (Fabien CARON). 2 méthodes de piégeage ont été testées : celle utilisant 40 cages pièges, sur 6 semaines telle que réalisée les années précédentes, à laquelle se sont ajoutés 10 pièges létaux auto-réarmables Goodnature® E2A24 posés en mai dans les anses du Nord Caraïbe.

Au total, **113 mangoustes et 25 rats ont été capturés grâce aux cages**, avec un sex-ratio biaisé en faveur des mâles. Il est difficile de quantifier l'effet de cette régulation sur le succès reproducteur. En effet, 19 cas de prédateurs ont été constatés avant déploiement des pièges, aucune prédation n'a été constatée pendant la période de piégeage à l'exception d'Anse Trabaud (n=8), et 19 cas ont à nouveau été constatés après piégeage, notamment dans les anses du Nord où la prédation reste élevée en août et septembre.

Concernant les 10 pièges E2A24 déployés, dont 4 à l'anse à voile et 6 à l'anse lévrier, 107 coups ont été décomptés en 4 mois. Ces résultats ne sont pas satisfaisants. 5 rats et 1 mangouste ont été retrouvés morts. 4 de ces pièges étaient suivis par piège photographique. 136 comportements de curiosité des mangoustes ont été observés sans pénétrer dans le piège. 1 mangouste est rentrée sans que le coup ne se soit déclenché. Des recherches seront menées en vue d'améliorer l'appât pour la prochaine saison et d'éviter les trop nombreuses interactions avec les bernards l'hermite.

Deux protocoles d'évaluation de l'efficacité du piégeage par comparaison de l'activité des mangoustes avant et après les sessions de captures ont été testés, l'un utilisant de faux nids appâtés, l'autre utilisant des pièges-photo appâtés. Le premier n'a pas été concluant car la méthode est trop dépendante de la météo. La seconde est plus prometteuse.

En 2021, il sera nécessaire d'améliorer l'évaluation de l'impact du piégeage en disposant d'un indicateur fiable de l'activité des mangoustes (ex : tracking tunnel). Pour améliorer l'efficacité du piégeage, 20 pièges vulnérants DOC-250 ont été commandés pour déploiement dans les anses du Nord.

**Hugues FRANCIL (CRPMEM Martinique)** demande s'il existe un retour d'expérience de l'efficacité de la lutte contre le trigonocéphale pour laquelle la mangouste avait initialement été introduite.

**J. GRESSER (DEAL Martinique)** répond que des études ont montré l'absence d'interactions : la mangouste est davantage diurne alors que le trigonocéphale est nocturne.

**Brigitte SCHRIVE (ONF)** demande comment cette action de lutte est perçue par le grand public.

**A. BONANNO (animation PNA)** répond de façon plutôt favorable. Des panneaux explicatifs sont également posés lors des actions.

**Benjamin De MONTGOLFIER (Aquasearch)** demande s'il existe une comparaison des taux d'éclosion des nids entre plages piégées et non piégées.

**A. BONANNO (animation PNA)** répond qu'un tel protocole n'est pas mis en place mais serait intéressant.

## 2. Cas des espèces domestiques

Guadeloupe / St-Martin [03/12/2020]

**N. PARANTHOËN (animation PNA)** présente un **rappel réglementaire de la gestion des chiens errants et divagants**. Cette gestion est une mission de service public sous la responsabilité du Maire d'après les [Articles L211-22, L211-24 et R211-11 du Code rural](#). Les communes doivent ainsi mettre en place les dispositions permettant la prise en charge des animaux errants en dehors des heures d'ouverture de la mairie et de la fourrière et doivent passer une convention avec un ou des vétérinaires pouvant assurer cette prise en charge. Elles doivent par ailleurs disposer d'une fourrière communale ou signer une convention avec une fourrière intercommunale.

**F. GUIOUGOU (Le Gaïac)** remarque que malgré leur responsabilité, les communes ne paient pas les fourrières. Il est par ailleurs difficile de différencier un chien errant et un chien divagant. Il demande si des agents de l'OFB peuvent être mobilisés sur cette problématique.

**M. LAURENT (DEAL Guadeloupe)** en cas d'observation, il faut prendre contact avec la commune concernée. La préfecture peut être mise en copie d'un courrier à la commune.

**J. DELOLME (Ville de St-François)** remonte que deux tortues ont été tuées par des chiens cette année à Saint-François. Un constat a été établi par l'OFB et une enquête est en cours. Pour la commune, une sollicitation de la seule fourrière de Guadeloupe aux Abymes coûte 300€ et ensuite les animaux sont euthanasiés.

**N. PARANTHOËN (animation PNA)** fait remarquer qu'en Guyane un programme FEDER a financé des interventions de la fourrière pour la capture de chiens errants et de vétérinaires pour certaines euthanasies.

**Claude FROIDEFOND (Tò-Ti-Jòn)** souligne qu'il y a une forte demande d'adoption de chiens dans l'hexagone. Elle précise qu'il y a d'autres solutions que les fourrières, notamment les refuges associatifs pour chiens. Elle propose de partager les contacts aux membres du COTEC. Par ailleurs, la prédation de tortillons par 2 chiens divagants a été signalée à l'OFB avec envoi de photos mais aucune suite n'a été donnée.

Martinique [22/10/2020]

Point non abordé à l'ordre du jour.

### **Relevé de décisions en COTEC Guadeloupe / St-Martin [Action 17] :**

**31. [Action 17] Animation PNA** : poursuit l'action de régulation de la petite mangouste indienne sur le site de Port-Louis en déployant une phase d'étude spatiale de sa répartition au préalable.

**32. [Action 17] Animation PNA** : propose un stage de M2 pour travailler sur l'analyse de la base de données et la bibliographie, en parallèle de la poursuite des actions de lutte.

### **Relevé de décisions en COTEC Martinique [Action 17] :**

**33. [Action 17] Animation PNA** : poursuit l'action de régulation de la petite mangouste indienne dans les anses du Nord et sur la presqu'île de la Caravelle en continuant les tests d'efficacité entamés, en évaluant l'impact du piégeage via un indicateur fiable de l'activité des mangoustes et en déployant de nouveaux pièges vulnérants.

### **Avis du COTEC Guadeloupe / St-Martin [Action 17] :**

**34.** Le COTEC propose la mise en place d'un groupe de travail regroupant les organismes impliqués dans des opérations de régulation de la petite mangouste indienne, espèce exotique envahissante, et des experts dans le piégeage de la faune sauvage.

Priorité  
2

## 8. Action 18 : Organiser les interventions de terrain sur les situations de détresse

### Bref rappel de l'action :

- a) Définir les conduites à tenir (CAT)
- b) Organiser les réseaux d'intervention sur le terrain
- c) Assurer les interventions sur les situations de détresse
- d) Maintenir un bon fonctionnement du réseau
- e) Collecter et gérer les données

Guadeloupe / St-Martin [03/12/2020]

**J. PAUWELS (animation PNA) présente le bilan des échouages 2020.** Cette année a connu une diminution du nombre de signalements certainement imputable au confinement. Les signalements sont généralement plus importants de juin à octobre. La permanence téléphonique assurée par l'équipe d'animation du PNA 7j/7 et 24h/24 est très chronophage sur une année classique, avec 130 à 150 appels reçus par an, la plupart ne rentrant pas dans le cadre de l'action 18 du PNA qui cible l'intervention sur des situations de détresse et non sur des animaux morts. En effet, la plupart des appels rapportent des tortues déjà mortes qui relèvent d'une problématique d'équarrissage.

Avis  
COTEC

**N. PARANTHOËN (animation PNA) informe que l'équipe d'animation souhaite déléguer cette permanence téléphonique à un partenaire du réseau,** pourquoi pas le groupement d'associations discuté en action 5 (cf. page 24), en y associant l'objectif de créer un véritable réseau échouage identifié comme tel sur des supports de communication, et qui aille au-delà des seuls cas de détresse ciblés dans cette action du PNA. Ces réseaux existent partout ailleurs en France, où ils sont parfois affiliés au Réseau National d'Échouage (RNE) : RTMMF en Méditerranée, RTMAE en Atlantique et Manche, REG en Guyane, RETOM en Martinique, REMMAT à Mayotte... Outre la prise en charge des échouages de tortues marines voire des cétaqués, ils participent à des formations reconnues et dispensées par le RNE, bancarisent les données selon un modèle national, s'organisent autour d'une gouvernance des structures membres et portent des projets de « valorisation » des échouages en vue d'études génétiques, sanitaires, etc. Ces projets nécessitent toutefois une logistique conséquente pour stocker les cadavres, y compris sur le plan réglementaire, et pour organiser des procédures de mise à disposition des échantillons lors des demandes. Or l'ensemble de ce travail de montage et de coordination d'un réseau échouage ne peut être assuré par l'équipe d'animation du PNA, comme c'est le cas par exemple en Martinique où le RETOM (non affilié au RNE) est coordonné par Aquasearch sur financement du Parc Naturel Marin de Martinique (environ 9 k€ / an), et en Guyane où le REG (affilié au RNE) est coordonné de façon tournante par une structure membre du réseau (généralement une association : OSL, Kwata et Gepog historiquement), sur financement de la DEAL (10 à 20k€ / an). Sur le plan réglementaire, dans tous les cas, l'intervention sur les tortues marines relève d'un arrêté préfectoral de dérogation « espèces protégées »<sup>7, page 52</sup>.

**Nathalie DUPORGE (Aquasearch)** indique qu'en 2020, il y avait un financement de 9 k€ pour la gestion de la permanence échouage du RETOM en Martinique. La permanence est assurée alternativement par les personnels d'Aquasearch, en lien avec un réseau de 70 bénévoles. Le numéro échouage est bien identifié et la gestion des échouages par une structure spécifique permet d'uniformiser les données.

**C. RINALDI (AET)** estime qu'on perd de l'information en ne recherchant pas les causes de mortalité. Les interventions devraient par ailleurs être défrayées comme c'était le cas dans le passé. Par ailleurs, Évasion Tropicale est affilié au RNE pour les échouages de mammifères marins.

**J. PAUWELS (animation PNA)** répond qu'il serait effectivement intéressant de travailler sur les causes de mortalité, mais cela nécessite tout de même une formation, et un protocole rigoureux bien établi avec des équipes scientifiques. Cela est nécessaire pour en tirer des conclusions solides.

**J. CHALIFOUR (AGRNSM)** explique que le réseau échouage à Saint-Martin est animé par l'AGRNSM et financé par le projet OFB « *Agir pour les tortues marines de Saint-Martin* ». Les agents gèrent les échouages de bout en bout car il n'y a pas d'équarrisseur sur l'île.

**M. LAURENT (DEAL Guadeloupe)** insiste sur la nécessité de communiquer sur la définition des situations d'urgences pour éviter de charger la permanence téléphonique en appels pour des spécimens morts.

**N. PARANTHOËN (animation PNA)** répond que le grand public ne peut distinguer aisément le caractère urgent d'un échouage. La ligne d'urgence s'en trouve sur-sollicitée pour tous les cas d'échouage, que l'animal soit mort ou vivant. Or la prise en charge des animaux morts dépasse les prérogatives de l'action 14 du PNA et relèverait davantage d'un réseau dont les missions incluraient clairement l'ensemble des situations d'échouages, idéalement étendues à toute la mégafaune marine. La DEAL pourrait piloter directement un tel réseau comme cela se fait en Guyane.

**M. LAURENT (DEAL Guadeloupe)** indique que l'action ne doit pas forcément être assurée par l'équipe d'animation du PNA s'il s'avère qu'elle ne peut pas être réalisée correctement. Elle peut être attribuée à un tiers opérateur. Le FEDER pourrait a priori financer cette action. Ainsi l'appel à candidatures, le choix de l'opérateur et le suivi de l'action relèvent bien de l'animation et non de la DEAL.

**F. GUIOUGOU (Le Gaïac)** est favorable à une gestion tournante entre les associations. Il faudrait financer les associations pour leurs interventions comme cela avait été fait par le passé.

**E. DELCROIX (Titè)** estime qu'il y a une démobilisation des bénévoles dans la gestion des échouages. Il faudrait lui redonner une dimension scientifique qui permettrait de redynamiser le réseau.

**M. BOUAZIZ (TOPASE)** indique que l'équipe de TOPASE serait intéressée par la base de données échouages afin d'étudier la corrélation éventuelle avec les captures accidentelles. Le projet TOPASE pourra lui-même apporter de nouvelles données. Elle est d'ailleurs surprise de constater que la Guadeloupe ne dispose pas d'un réseau échouage alors qu'elle est dotée d'un centre de soins, alors que la Martinique a un réseau échouage mais pas de centre de soins.

**N. DUPORGE (Aquasearch)** estime qu'il est important de déléguer la gestion du réseau échouage à un opérateur qui fera une collecte des données rigoureuse en vue de leur valorisation. Il faut définir un cadre légal pour le protocole d'intervention.

**S. BEDEL (Kap Natirel)** a un sentiment de marche arrière avec la volonté de déléguer la gestion du réseau échouage à des associations. À l'époque, elle avait été confiée à l'animation du PNA justement pour davantage de rigueur.

**N. PARANTHOËN (animation PNA)** comprend ce sentiment, or l'équipe d'animation du PNA qui inclut notamment un contrat VSC travaille déjà à plus de 150% du volume horaire contractuel. Dans ce contexte, la réponse à des appels professionnels 7j/7 et 24h/24 sans qu'elle soit prévue contractuellement n'est pas acceptable. Dès lors, l'astreinte téléphonique sera assurée sur les horaires de travail en attendant qu'une solution de délégation soit trouvée.

Martinique [22/10/2020]

**B. De MONTGOLFIER (Aquasearch) présente le bilan 2020 du Réseau Échouage des Tortues marines de Martinique (RETOM).** À l'image des années précédentes, une augmentation du nombre d'appels a été enregistrée en 2020 avec **317 appels reçus** malgré le confinement (contre 270 en 2019, 241 en 2018 et 136 en 2017). C'est le fruit de la communication et cela montre que le réseau est bien identifié par le grand public. Comme chaque année, il y a eu un pic estival de signalements, en lien avec la période de ponte et des émergences. La répartition des appels par secteur montre un manque de dynamisme du réseau dans le Nord Atlantique où il manque des bénévoles. La sensibilisation et la communication devront viser ce secteur. La proportion d'appels hors sujet a tendance à diminuer. Les causes d'appels montrent que la tortue imbriquée reste la plus concernée (mortalité et ponte) mais les appels concernant des cas de dérangement et de fibropapillomatose sur la tortue verte sont en forte augmentation. C'est peut-être aussi le résultat de la caravane de sensibilisation. **La majorité des appels ne nécessite pas d'intervention** (signalement de ponte ou d'émergences par exemple). 4 cas de braconnage ont été signalés, dont 2 sur individus en côte Nord Atlantique au Robert et à Sainte-Marie, et 2 cas sur des œufs en Nord Caraïbe au Prêcheur. L'équarrissage pose toujours problème avec certaines communes qui pensent parfois que cela relève du RETOM<sup>6</sup>.

Parmi les autres actions réalisées, le groupe WhatsApp mis en place fonctionne bien. La fiche échouage à remplir a été mise en ligne et une newsletter trimestrielle a été lancée pendant le confinement. 9 vétérinaires du Nord de la Martinique ont été formés par Jolt Evva.

Pour 2021, il s'agira pour le RETOM de former de nouveaux membres, dont les clubs de plongée et les plongeurs professionnels (1 réunion dans le nord et 1 dans le sud), et d'organiser la logistique du stockage des carcasses en vue de dissections et d'études d'identification des causes de mortalité.

Avis  
COTEC

Enfin, des cas de nids « mal positionnés » ont été constatés. Il s'agit par exemple d'une imbriquée qui a traversé une route pour aller pondre au pied d'un panneau routier aux Raisiniers (Le Carbet) le 1<sup>er</sup> septembre. On peut imaginer le risque encouru pour les émergences. **L'avis du COTEC est sollicité quant à la mise en place d'un protocole de translocation des nids dans ce type de cas**, tel que cela peut exister sur d'autres territoires comme à La Réunion.

PS : [remarque post-réunion transmise par Aquasearch] : « *le nid a finalement éclos le 04 novembre. Malgré la surveillance mise en place, a minima au regard du cadre d'action réglementaire, il n'a pas été possible d'intervenir sur la dispersion des tortillons à la sortie du nid. C'est ainsi que le signalement de nombreux tortillons écrasés a été fait par un acteur du Réseau de veille Iguane (Policier municipal de St Pierre) vers 12h45. Le RETOM a pu se rendre sur place et intervenir auprès de 2 tortillons encore non-sortis du nid, mais très affaiblis, puis constater la situation, prendre des photos et réaliser une évaluation du succès d'émergence du nid. Au regard des données collectées, 134 œufs avaient été pondus, 116 ont éclot, 14 étaient non fécondés, 4 étaient fécondés mais n'ont pas éclot, et 57 cadavres écrasés ont été collectés en plus de 2 tortillons retrouvés morts autour du nid. Il n'y a pas de précisions sur le devenir des 55 tortillons non retrouvés. L'impossibilité d'action pour mettre en œuvre une gestion de cette ponte a résulté en la disparition, pour cause anthropique, de 50% des tortillons potentiels. L'occurrence de ce cas à l'issue en demi-teinte témoigne autant de l'impact dépressif de biodiversité des infrastructures anthropiques littorales pour les tortues marines que de la pertinence de disposer*

<sup>6</sup> Pour rappel, [l'Article R226-12 du Code rural et de la pêche maritime](#) précise : « Lorsque le propriétaire d'un cadavre d'animal reste inconnu à l'expiration d'un délai de douze heures après la découverte de celui-ci, le maire de la commune sur le territoire de laquelle se trouve ce cadavre en avise le titulaire du marché chargé de la collecte et l'invite à procéder à l'enlèvement du cadavre dans un délai de deux jours francs ».

*d'un cadre d'intervention spécifique dédié et réglementairement statué pour optimiser la prise en charge de ces cas particuliers. »*

**N. PARANTHOËN (animation PNA)** estime qu'il est difficile de statuer en COTEC sur la conduite à tenir et sur le degré d'interventionnisme à autoriser au cas par cas, sous forme de dérogation « espèce protégée ». Toutefois, il comprend que le calendrier d'une procédure administrative n'est pas compatible avec le temps biologique. Les tortues marines étant protégées par arrêté ministériel, et le Groupe Tortues Marines France disposant d'un groupe de travail juridique au fait des pratiques menées à La Réunion, ce type de débat pourrait être élevé à l'échelle nationale.

**J. CRILLON (PNMM)** fait part d'un cas d'écoulements à Sainte-Luce où des tortillons se sont retrouvés piégés sous les pontons flottants entreposés sur la plage. Cela a-t-il été signalé à la Mairie ? Ces pontons font-ils l'objet d'une AOT ?

**B. De MONTGOLFIER (Aquasearch)** répond qu'un courrier a été envoyé à la Mairie. Le problème existe également au Diamant avec des sargasses entreposées par tas sur des nids de tortues.

**J-B MAISONNAVE (DM Martinique)** : ce stockage à terre des pontons flottants n'a pas fait l'objet d'AOT (c'est le cas pour leur utilisation en mer).

**M-F TOUL (CEB)** rapporte des cas de nids pondus dans l'embouchure de la rivière Case Navire où un ensablement a été constaté. Les nids pondus sur le cordon sableux ont été emportés.

#### **Relevé de décisions en COTEC Guadeloupe / St-Martin et Martinique [Action 18] :**

**35. [Action 18] Animation PNA et animation RETOM** : mettent la base de données échouage de Guadeloupe et de Martinique à disposition de l'équipe du projet TOPASE pour étudier le niveau de corrélation entre les échouages et les captures accidentelles de tortues marines.

#### **Relevé de décisions en COTEC Martinique [Action 18] :**

**36. [Action 18] Animation RETOM** : forme de nouveaux membres, dont les clubs de plongée et les plongeurs professionnels, organise la logistique relative au stockage des cadavres en vue d'études scientifiques et poursuit la permanence téléphonique du réseau échouage.

#### **Avis du COTEC Guadeloupe / St-Martin [Action 18] :**

**37. Sur proposition de l'animation du PNA, le COTEC** propose une délégation de la permanence téléphonique des situations de détresse de tortues marines à une tierce structure, en y intégrant l'objectif de création d'un véritable réseau échouage (organisation des formations des membres du réseau échouages aux interventions, bancarisation des données selon un format identique à l'échelle antillaise, mise en place d'une gouvernance, portage de projets de valorisation des échouages en vue d'études d'amélioration des connaissances, etc.). L'animation du PNA assure l'astreinte téléphonique sur ses horaires de travail en attendant qu'une solution de délégation soit trouvée.

#### **Avis du COTEC Martinique [Action 18] :**

**38. Sur proposition de l'animation du RETOM : le COTEC** propose que l'équipe d'animation du PNA se rapproche du groupe de travail juridique du Groupe Tortues Marines France pour disposer d'un retour d'expérience national quant à la mise en place de conduites à tenir en faveur de la translocation de nids soumis à une menace directe d'origine anthropique.



## 9. Action 19 : Assurer les soins aux TM sur l'ensemble des territoires

Priorité  
3

### Bref rappel de l'action :

*Soins aux tortues blessées ou en détresse :*

- a) *Préparation*
- b) *Intervention*
- c) *Tenir à jour les procédures et listes d'acteurs*

*Soins aux tortues malades :*

- d) *Définir avec les vétérinaires un protocole de prise en charge des tortues malades*
- e) *Analyser la possibilité d'étude de la fibropapillomatose dans une structure adaptée*

*Cas des territoires sans centre de soins :*

- f) *Définir un mode de fonctionnement en l'absence de centre de soins ainsi qu'une doctrine sur le transport inter-îles des tortues*
- g) *Assurer les interventions*

Guadeloupe / St-Martin [03/12/2020]

### **J. PAUWELS (animation PNA) présente le bilan des soins apportés aux tortues marines en détresse.**

La tortue verte *Aruba* signalée enchevêtrée dans un fil de pêche par un plaisancier dans le port de Deshaies le 30 novembre 2019 a été prise en charge pendant 2 mois au centre de soins puis relâchée le 11 février 2020 en présence du public. Le fonctionnement du centre de soins est rappelé. L'association Igrec Mer bénéficie d'une autorisation préfectorale<sup>7</sup> lui permettant d'exercer une activité de centre de soins. Une convention tripartite est signée entre l'ONF, Igrec Mer en tant que centre de soins et la clinique vétérinaire Savoye et Evva. Pour le moment, seule cette clinique vétérinaire est formée aux soins sur les tortues marines. La formation bénévole d'autres vétérinaires est en cours pour améliorer la capacité de diagnostic en cas d'indisponibilité du vétérinaire référent. Parmi les difficultés rencontrées, le centre de soins ne peut prendre en charge une tortue qu'après diagnostic préalable de son état.

Martinique [22/10/2020]

**J. GRESSER (DEAL Martinique) fait part de l'étude de préfiguration d'un centre de soins et d'un centre de gestion des EEE en Martinique.** Cette étude porte prioritairement sur la faune terrestre mais les tortues marines sont aussi prises en compte. L'objectif est de recenser les besoins en termes de soins pour la faune sauvage, d'évaluer les ressources disponibles localement et de répondre à la problématique de gestion des EEE en lien avec la nouvelle réglementation. L'étude doit être rendue mi-2021.

### **Relevé de décisions en COTEC Martinique [Action 19] :**

**39. [Action 19] DEAL :** partage au Réseau Tortues Marines les conclusions de l'étude de préfiguration d'un centre de soins et d'un centre de gestion des espèces exotiques envahissantes en Martinique.

<sup>7</sup> [Arrêté préfectoral n°971-2018-10-17-002 du 17 octobre 2018 portant autorisation de capture, de transport, de détention pour soin, de destruction et de réintroduction dans le milieu naturel de spécimens de tortues marines protégées au bénéfice de l'association Igrec Mer](#)



## 10. Action 20 : Restaurer et maintenir en bon état les sites de ponton identifiés comme prioritaires

### Bref rappel de l'action :

- a) Identifier les sites à réhabiliter en priorité sur les trois territoires
- b) Identifier les propriétaires et gestionnaires des sites
- c) Élaborer un projet de restauration pour chaque site
- d) Programmer et réaliser les différentes opérations de restauration ou d'aménagements nécessaires
- e) Assurer un suivi de l'état des sites restaurés

Guadeloupe / St-Martin [03/12/2020]

**A. BERGER (AGRNSM) présente le diagnostic des sites de ponton à Saint-Martin.** Une étude a été réalisée pour évaluer l'état écologique des sites de ponton et formuler des préconisations de gestion ([Gomez y Gimenez, 2020](#)). 24 plages ont été prises en compte et 4 paramètres ont été relevés pour définir une note globale par site : la pollution lumineuse, le tassement du substrat, l'anthropisation et la végétation.

**A. GIBAUD (ONF) présente l'avancement du projet INTERREG CARIB'COAST intégrant la restauration de plages.** Ce projet est porté par le BRGM avec 11 partenaires issus de 6 territoires caribéens. Il se déroule entre 2018 et 2022. L'objectif du projet est de créer un réseau caribéen de prévention des risques côtiers en lien avec le changement climatique. L'ONF intervient dans le projet sur des sites pilotes pour mettre en œuvre des systèmes opérationnels. La **plage de Cluny à Sainte-Rose** et l'**Anse Maurice à Port-Louis**, situées en Forêt Domaniale du littoral, ont été retenues comme sites pilotes. À Cluny, 12 enclos de régénération seront déployés pour restaurer le caractère naturel de la plage via la plantation d'espèces littorales. Des espèces végétales adaptées permettent d'agréger les sédiments et de préserver les côtes contre l'érosion pluviale et marine. En parallèle, un projet complémentaire de réaménagement est prévu pour l'accueil du public, en reculant l'actuel parking par rapport au trait de côte. D'autres sites pourraient être retenus à l'avenir, dont la Pointe des Châteaux et l'**Anse à la Gourde à Saint-François**.

**C. RINALDI (AET)** indique qu'un état des lieux des plages est envoyé annuellement à l'ONF par l'association Evasion Tropicale pour le secteur de la côte sous le vent. Les pressions anthropiques persistent voire augmentent avec de nouveaux aménagements et éclairages, une fréquentation croissante sur beaucoup de plages, or rien n'est fait. Pourtant, des actions simples comme une mise en défens suffirait souvent pour éviter l'accès aux véhicules à moteur sur les plages.

**J. PAUWELS (animation PNA)** répond que beaucoup de projets sont actuellement en cours à l'ONF sur des terrains qui relèvent de sa compétence foncière (Forêt Domaniale du Littoral), dans le cadre d'un financement européen FEADER. Par exemple, des enrochements de mise en défens ont été posés à Petite Anse de Pointe Noire. L'ONF communiquera davantage sur ces projets en 2021.

**E. DELCROIX (Titè)** explique que l'entretien post-aménagement est souvent le souci pour ce genre de projet. Il faut s'assurer de l'entretien régulier de la végétation après la livraison des aménagements.

**J. DELOLME (Ville de St-François)** fait remarquer qu'il est important de choisir une végétation de bord de mer bien adaptée.

**J. CHALIFOUR (AGRNSM)** rapporte qu'après le cyclone de 2017, les espèces invasives ont recolonisé le milieu au détriment des espèces natives. L'engagement dans la durée des gestionnaires et des aménageurs est en effet primordial.

**J. DELOLME (Ville de St-François)** ajoute que la sensibilisation des pépinières communales à la production d'espèces indigènes est importante.

**M. LAURENT (DEAL Guadeloupe)** indique qu'il existait auparavant des guides incitant la plantation d'espèces indigènes. Désormais c'est une obligation réglementaire pour les milieux naturels, dont les plages. Une [liste des espèces à favoriser vient d'être précisée](#), en lien avec [l'arrêté du 8 février 2018 relatif à la prévention de l'introduction et de la propagation des espèces végétales exotiques envahissantes sur le territoire de la Guadeloupe](#).

**J. CHALIFOUR (AGRNSM)** fait remarquer qu'il y a un problème d'interprétation dans la définition de ce qu'est un milieu naturel. Le niveau d'anthropisation des plages est parfois tel qu'à Saint-Martin elles peuvent ne pas être considérées comme des milieux naturels.

**N. PARANTHOËN (animation PNA)** le stage réalisé en 2019 concernant le renforcement de la protection des habitats majeurs des tortues marines a notamment permis de mettre en évidence les plages prioritaires en matière d'enjeux pour les tortues marines et les pressions associées ([Burg, 2019](#)). Suite à ces travaux et ceux antérieurs ([guide ONF, 2006](#) ; [atlas ONCFS & Kap Natirel, 2011](#)), il était prévu d'aller à la rencontre des communes en 2020 pour leur présenter ces enjeux à l'échelle de leur territoire. Cela n'a pu avoir lieu avec la crise sanitaire mais pourra être reporté en 2021. Les opportunités de financement du plan de relance pourraient permettre la mise en œuvre opérationnelle de projets de restauration écologique sur des sites de ponte dégradés, sur du foncier communal. Des projets seront également être poursuivis en interne à l'ONF (projets FEADER et CaribCoast) sur les terrains en Forêt Domaniale du Littoral.

Martinique [22/10/2020]

**Amandine LIMOUZIN (L'ASSO-MER)** présente l'avancement du projet *Life4BEST Vétivert*. Ce projet est porté par l'association L'ASSO-MER en partenariat avec l'ONF et avec l'appui de la commune de Case-Pilote sur un financement européen du programme Life4BEST. Il s'agit d'une opération de restauration de la forêt littorale et de l'habitat de ponte des tortues marines associant les scolaires et les riverains au projet. Les travaux doivent être livrés en août 2021. Les campagnes de suivi des traces de ponte de 2015 et 2019 ont montré qu'il s'agissait d'un des sites de ponte les plus importants de la Martinique pour la tortue imbriquée. Pourtant, cette plage subit de multiples pressions : occupation résidentielle et touristique, pollution lumineuse, végétation exotique envahissante, stationnement des véhicules sur le site, etc. Sa végétation est notamment très appauvrie et les strates arbustives et arborées ont pratiquement disparu de la plage. Elle reste toutefois l'une des plages les moins urbanisées du secteur centre Caraïbe et constitue donc un habitat de repli pour la ponte. Il existe d'ailleurs une zone de cantonnement de pêche au niveau de ce secteur.

Le projet présenté en action 15 (page 42) cible la réduction de la pollution lumineuse sur ce site. Le projet Life4BEST prévoit notamment la délimitation d'une aire de stationnement, l'abatage des EEE (Tulipiers du Gabon, Cocotiers), la dépose d'équipements hors d'usage (4 pylônes et 2 tables de pique-nique), la plantation d'une haie devant le stade, le décompactage de l'arrière-plage et la pose d'exclos de régénération avec des espèces indigènes adaptées au bord de mer.

Le volet collaboratif du projet prévoit la formation des agents municipaux à la taille et à l'entretien des haies et végétaux des enclos, le déploiement d'un chantier participatif pour la plantation, un travail avec les scolaires sur les espèces végétales de la forêt littorale, la pose de panneaux d'informations sur site et la réalisation d'une vidéo de sensibilisation.

**D. CHEVALLIER (CNRS)** précise que cette plage fait l'objet d'une problématique de divagation des chiens. Il demande si cet aspect est pris en compte pour la partie du projet impliquant les riverains.

**A. LIMOUZIN (L'ASSO-MER)** répond qu'une sensibilisation et un rappel réglementaire seront faits auprès des riverains. En parallèle, des échanges sont prévus avec la CAPNORD pour capturer les chiens errants.

**Alex BIRON (Ville de Case-Pilote)** demande si ce projet répond à une démarche innovante ou si des projets de ce type ont déjà été mis en place auparavant sur la Martinique pour avoir résultats concrets.

**F. RATEAU (animation PNA)** insiste sur l'importance de ce projet et celui présenté sur la réduction de la pollution lumineuse (cf. action 15 en page 42) pour faire de Vétiver un site pilote et exemplaire à l'échelle de la Martinique. À terme, des visites d'élus d'autres communes pourraient être organisées pour les sensibiliser à ces enjeux et aux réponses qui peuvent être apportées, afin que des projets similaires puissent émerger et être soutenus sur d'autres communes. Des projets ont déjà été réalisés sur des zones naturelles dégradées, mais jamais sur des zones dégradées en milieu urbain tel que celui-ci.

#### **Relevé de décisions en COTEC Guadeloupe / St-Martin et Martinique [Action 20] :**

**40. [Action 20] Animation PNA :** assure une veille sur les appels à projet de l'OFB pour soutenir les partenaires associatifs et des collectivités dans le montage de projets de restauration écologique de sites de ponts dégradés sur du foncier hors ONF. Les résultats des stages réalisés en 2019 en Guadeloupe et en 2020 en Martinique (cf. action 22, page 60) constitueront un outil d'aide à la décision concernant les sites à restaurer en priorité.

#### **Relevé de décisions en COTEC Guadeloupe / St-Martin [Action 20] :**

**41. [Action 20] ONF :** poursuit la mise en œuvre du projet INTERREG CARIB'COAST intégrant la restauration écologique des plages de l'Anse Maurice de Petit-Canal et de Cluny à Sainte-Rose, voire d'autres plages de ponts à Saint-François, et du projet FEADER pour la restauration de la Forêt Domaniale du Littoral.

**42. [Action 20] Animation PNA :** développe au moins un projet opérationnel de restauration écologique d'un site de ponts dégradé et en informe le Réseau Tortues Marines. Les résultats du stage réalisé en 2019 constitueront un outil d'aide à la décision concernant les sites à restaurer en priorité.

#### **Relevé de décisions en COTEC Martinique [Action 20] :**

**43. [Action 20] L'ASSO-MER – ONF :** poursuivent la mise en œuvre du projet Life4BEST de restauration écologique de la plage de ponts de Vétiver en partenariat avec la mairie de Case-Pilote, les scolaires et les riverains.

## 11. Action 21 : Lutter contre le mouillage forain sur les herbiers et communautés coralliennes

Priorité  
1

### Bref rappel de l'action :

- a) Identifier les habitats marins des tortues marines (cf. action 26)
- b) Sensibiliser les gestionnaires des sites à l'intérêt de la mise en place de zones de mouillage organisées et écologiques sur leurs territoires
- c) Élaborer un projet d'organisation des mouillages organisées écologiques

Guadeloupe / St-Martin [15/12/2020]

**Lenaïg MOIGN (DM Guadeloupe) présente les projets en cours connus par la DM à l'échelle de la Guadeloupe.** Les Zones de Mouillage et d'Équipements Légers (ZMEL) sont définis dans la Loi du 3 janvier 1986 sur l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral. Leur déploiement est décrit par un décret d'application du 22 octobre 1991 et du 4 juin 2020 qui permet aux ZMEL de prendre la forme d'une convention entre l'État et le pétitionnaire. Elles sont décrites comme des « aires d'accueil et de stationnement temporaires pour les navires et les bateaux, avec des installations mobiles et relevables (réversibilité de l'affectation du site occupé) ». Un [guide méthodologique pour créer, gérer et organiser les ZMEL](#) a été publié par le MTE. Une carte de la densité des mouillages forains avait été produite en 2019 d'après l'analyse d'images satellites entre janvier et février 2017. 627 mouillages avaient été comptabilisés. À ce jour, plusieurs projets de ZMEL sont connus : 12 mouillages à Terre-de-Haut (Saintes), 131 mouillages dans le Grand Cul de Sac Marin, 30 mouillages à Deshaies, 95 mouillages à Bouillante et 66 mouillages à Saint-Louis (Marie Galante). Des réflexions seraient aussi en cours aux mairies de Port-Louis et de Pointe-Noire.

**N. PARANTHOËN (animation PNA)** demande comment s'organise la gestion des mouillages en termes d'eaux grises/eaux noires, et comment est calculée la tarification.

**L. MOIGN (DM Guadeloupe)** indique que des conventions sont prévues pour réglementer l'exploitation des mouillages, notamment pour ce qui concerne les pollutions ponctuelles.

**Danielle MORMIN (DM Guadeloupe)** indique que le conventionnement implique une gestion des eaux grises dans le cadre de la Loi sur l'eau. Les porteurs de projet doivent proposer un plan de gestion de ces rejets. Une redevance versée à la DRFIP est calculée en fonction de la surface totale occupée par la ZMEL.

**Marie-Aurore ADROVER MALNOURY (Conservatoire du littoral, CDL)** demande comment sont dimensionnés les projets de ZMEL et notamment s'il y a une prise en compte de la fragilité du site.

**F. LABADIE (Créocéan)** indique que CREOCEAN a été mandaté par la Région pour travailler sur un projet de ZMEL à Saint-Louis de Marie Galante. Ce travail nécessite de proposer des solutions pour la gestion des eaux grises. Le dimensionnement dépend du projet et tient compte des besoins, qui sont évalués en fonction du nombre de mouillages forains constatés, et de la sensibilité écologique du milieu. Des échanges avec les services de l'Etat ont lieu pour valider ou adapter le nombre de mouillages, qui font l'objet d'AOT. Le type de mouillage dépend de la dimension des bateaux qui fréquentent la zone et leur positionnement prend en compte les milieux pour éviter les zones coralliennes et dans une moindre mesure les herbiers.

**M. LAURENT (DEAL Guadeloupe)** explique que le dimensionnement doit effectivement tenir compte de la sensibilité des milieux, avec un évitement des zones les plus sensibles selon la séquence « éviter, réduire, compenser ». Le nombre de mouillages doit viser un juste milieu entre la quantité nécessaire

pour l'utilisation régulière et celle répondant à des événements ponctuels (i.e. le festival Terre de Blues à Marie-Galante auxquels de nombreux plaisanciers se rendent), en tenant compte de la possibilité de mettre des équipements supplémentaires ponctuels pour répondre à une demande spécifique.

**N. PARANTHOËN (animation PNA)** demande comment sont évaluées les enjeux environnementaux, et notamment si des inventaires sont réalisés pour la cartographie fine des habitats marins.

**F. LABADIE (Créocéan)** explique qu'une demande est nécessaire au titre de la Loi sur l'eau. L'évaluation des enjeux sur les habitats nécessite une connaissance fine des milieux. La cartographie des biocénoses de la zone d'étude est donc réalisée via des suivis en plongée, avec des nageurs tractés et/ou par photo aérienne selon les sites. Les espèces protégées sont également géo-localisées. Tous ces éléments mènent à une réflexion autour de la séquence éviter-réduire-compenser en concertation avec les autorités locales. Il précise par ailleurs que le versement des données produites au SINP via le dispositif DEPOBIO est à la charge du maître d'ouvrage, mais c'est souvent oublié. Il faut sensibiliser les maîtres d'ouvrage à cette obligation.

**A. PICAN (Kap Natirel)** demande qui est à l'initiative de la mise en place de nouvelles ZMEL.

**F. LABADIE (Créocéan)** explique qu'il n'y a pas de stratégie générale de l'État. Il peut y avoir des projets multi-sites comme c'est le cas avec le projet OCEAN porté par la Région sur des zones touristiques encadrées et aménagées. Sinon il s'agit souvent de projets portés par des municipalités ou des intercommunalités.

**N. PARANTHOËN (animation PNA)** complète que ces projets sont portés et mis en œuvre par des porteurs un peu moins identifiés par le RTM, mais ils participent activement à la réalisation des objectifs du PNA.

**Simone MEGE (Parc national de Guadeloupe, PNG) présente le projet de mouillages écologiques dans l'espace maritime du PNG.** Une forte augmentation de la fréquentation nautique de l'espace maritime du PNG est observée, dans les zones cœur et les zones adjacentes. Les **131 mouillages** à destination des professionnels pour des navires de 10 à 15m qui seront installés dans les zones cœur seront réservés aux opérateurs bénéficiant du label « Esprit Parc National ». À Pigeon, 11 mouillages seront mis en place (9 en zone cœur et 2 en zones adjacentes) pour les prestataires afin de diminuer la pression sur les habitats. Il y a aussi un projet de la commune de Bouillante pour faire une halte légère de plaisance en éco-récifs. Suite à l'installation de ces mouillages prévue pour juin 2021, il est prévu d'interdire l'ancrage en cœur de Parc.

**M-A ADROVER MALNOURY (CDL)** demande s'il va y avoir une mise en concurrence pour sélectionner les prestataires qui bénéficieront des mouillages.

**S. MEGE (PNG)** répond que ce sera le cas pour les prestataires désirant utiliser les mouillages en zone Cœur de Parc.

**Adam GIBAUD (ONF)** demande s'il y aura une étude menée suite à la mise en place des mouillages pour évaluer la reprise de la colonisation corallienne ou en herbiers sur les milieux les plus dégradés.

**F. LABADIE (Créocéan)** indique que des suivis des milieux a posteriori seront proposés par Créocéan sur le projet de Marie-Galante.

**A. BERGER (AGRNSM)** indique qu'il existe un projet de ZMEL dans et en dehors du périmètre de la RNSM. Une cartographie des biocénoses marines aura d'abord lieu. Il existe également un projet de ZMEL à Galisbay.

Martinique [22/10/2020]

**Jean-Baptiste MAISONNAVE (DM Martinique) présente les projets en cours connus par la DM à l'échelle de la Martinique.** Ces projets répondent à des exigences réglementaires comprenant une autorisation d'occupation temporaire du DPM délivrée pour 15 ans maximum (examen au cas par cas de l'autorité environnementale avec une étude d'impact en fonction dossier loi sur l'eau ; les communes / EPCI ont droit de priorité sur la gestion ; avis conforme de la CTM et du PNMM selon nature du projet ; avis des communes / EPCI, CDNPS et DRFIP, enquête ou consultation du public selon nature du projet). Le dossier réglementaire doit aussi comporter un règlement de police qui stipule les règles de gestion dans le périmètre de la ZMEL, un plan de balisage et une concertation avec les usagers du plan d'eau.

En Martinique, il existe **2 200 mouillages** pour **15 000 navires immatriculés** et **40 000 plaisanciers** par an. Les capacités d'accueil sont sous-dimensionnées, ce qui résulte en de **nombreux mouillages forains**. Cette problématique est identifiée dans tous les documents de planification. La plupart des projets en cours sont plutôt orientés sur la côte Caraïbe. La première étape de chaque projet correspond à la réalisation d'un plan de balisage.

Plusieurs ZMEL opérationnelles ou en projet sont connues en Martinique :

- **Anses d'Arlet** : ZMEL de 161 mouillages opérationnelle. Le mouillage forain est interdit sur la commune. De nouvelles installations sont en projet.
- **Baie du Marin** : elle abrite 800 places au port et 430 mouillages forains. Une ZMEL de 136 mouillages est opérationnelle et doit être complétée par 184 mouillages en projet.
- **St-Pierre** : ZMEL de 130 mouillages à visée touristique en projet, porté par la CAP NORD.
- **Le Carbet** : ZMEL de 76 mouillages en projet, mis en stand-by par la mairie.
- **Trois-Ilets** : ZMEL de 194 mouillages en projet, porté par la commune et financé par le CCT.
- **Sainte-Anne** : ZMEL de 150 mouillages en projet. Pendant le confinement, plus de 350 navires se sont retrouvés en mouillage forain. Le travail est en cours avec la mairie et les mouillages forains seront interdits dans la zone des 300m.

**B. De MONTGOLFIER (Aquasearch)** a participé à une étude pour localiser les corps morts dans la baie du Marin en vue de leur retrait. Or il s'avère souvent impossible de les retirer car ils sont ancrés dans la vase.

**J-B MAISONNAVE (DM Martinique)** informe que 6 épaves ont été retirées sur une trentaine localisées. Ces opérations sont très chères (jusqu'à 30 000 € par épave).

**G. FERRATY (Ville de Saint-Pierre)** déplore le manque de moyens de police pour contrôler les 170 navires en mouillages forains à St-Pierre. Une brigade maritime est nécessaire.

**Myriane MACENOT (CAESM)** informe que la communauté d'agglo Espace Sud a été la première à porter ce genre de projet, finalement arrivé à terme. Elle espère que cela puisse servir de support à d'autres car il y a une réelle volonté de faire essaimer ce genre de projets très efficaces pour la conservation des fonds marins. Elle alerte sur l'importance de ne pas considérer un projet de ZMEL comme un projet d'aménagement mais de l'inclure dans une planification qui permette le développement économique et qui concerte l'ensemble des usagers de la mer pour désamorcer les conflits d'usage.

**Morjane SAFI (Aquasearch)** outre la réalisation de ces projets, demande s'il y a une réflexion portée sur la gestion des eaux grises et noires.

**J-B MAISONNAVE (DM Martinique)** répond qu'une ZMEL entre dans une logique globale d'aménagement qui inclut tous les services associés dont la gestion des eaux grises. Cette gestion varie selon les projets en fonction de ce qui a été défini dans le règlement de police, qui prévoit l'ensemble des dispositions prises par le porteur de projet, et qui sont ensuite discutées avec les services instructeurs.

**M. MACENOT (CAESM)** indique qu'Espace sud propose un service de collecte des déchets et de vente d'eau potable.

**M. SAFI (Aquasearch)** alerte sur la nécessité de proposer un service adéquat au regard des redevances versées.

**J-B MAISONNAVE (DM Martinique)** informe qu'au Marin, l'acquisition d'une barge multi-usages est prévue notamment pour la collecte des déchets et le pompage des eaux usées.

**Abbelaweheb BENHALILOU (POEMM)** rappelle que la problématique de gestion des déchets et des polluants n'est pas apparue avec les projets de ZMEL, mais qu'elle a toujours existé avec les mouillages forains.

**J. CRILLON (PNMM)** comprend l'agacement qui résulte d'un échec dans la protection du milieu marin en Martinique ces dernières années. Le PNMM se met en place et va gagner en opérationnalité avec l'arrivée d'une équipe d'agents de terrain en 2021.

**Relevé de décisions en COTEC Guadeloupe / St-Martin et Martinique [Action 21] :**

**44. [Action 21] DM - DEAL :** suivent les projets de Zone de Mouillage et d'Équipement Légers (ZMEL) en cours sur les 3 territoires.

**45. [Action 21] DEAL :** s'assure du versement des données d'inventaires des biocénoses marines réalisées dans le cadre de projets de ZMEL dans le SINP via le dispositif DEPOBIO.

**Relevé de décisions en COTEC Guadeloupe / St-Martin [Action 21] :**

**46. [Action 21] PNG :** déploie 131 mouillages dans la zone cœur de Parc du Grand Cul de Sac Marin à destination d'opérateurs bénéficiant du label « Esprit Parc National », 9 mouillages en zone cœur de Parc à Bouillante et 2 mouillages en zone adjacente à Bouillante.

**47. [Action 21] PNG :** interdit l'ancrage en zone Cœur de Parc suite au déploiement des mouillages en juin 2021.

**48. [Action 21] AGRNSM :** suit le projet de ZMEL dans et en dehors du périmètre de la Réserve et partage avec le Réseau Tortues Marines la cartographie préalable des biocénoses marines obtenue.



## 12. Action 22 : S'assurer de la compatibilité des activités et aménagements littoraux avec la préservation des habitats côtiers

### Bref rappel de l'action :

- a) *Élaborer des guides concernant les activités et aménagements susceptibles d'impacter les habitats des tortues marines*
- b) *Accompagner les porteurs de projets dans la conception de leur projet afin d'éviter les impacts sur les habitats des tortues marines*
- c) *S'assurer que les services instructeurs pour les espèces protégées de la DEAL soient sollicités pour toute demande d'activité sur la bande côtière*
- d) *Renforcer la protection des habitats majeurs des tortues marines*
- e) *Limiter les aménagements amplifiant l'impact de l'érosion*
- f) *Lutter contre la pollution lumineuse (cf. action 15)*

Guadeloupe / St-Martin [15/12/2020]

**Mélina LAURENT (DEAL Guadeloupe) présente les projets d'aménagements en cours connus de la DEAL.** La DEAL accompagne la Région dans son **programme OCEAN** concernant l'aménagement des plages. Elle participe aux réunions de concertation pour la définition des projets et instruit les dossiers réglementaires. Le processus d'accompagnement d'un projet de construction hôtelière à St-François a permis une nette évolution de celui-ci en faveur de la restauration d'un profil de plage favorable à la ponte. L'instruction de la demande de dérogation « espèces protégées » est en cours.

**Julie PAUWELS (Animation PNA) présente le projet d'aménagement du site de la Pointe Sable de Bar à Port-Louis.** Ce projet en Forêt Domaniale du Littoral a pour objectif de mieux encadrer la fréquentation de ce site important pour la ponte des tortues imbriquées par les prestataires croisiéristes qui passent la journée dans le Grand Cul de Sac Marin et s'y arrêtent pour déjeuner par exemple. Une consultation a été lancée et prévoit un nettoyage du site, un encadrement des activités commerciales et des aménagements associés en lien avec la fréquentation des croisiéristes, la formation des prestataires, et des actions de communication.

**A. PICAN (Kap Natirel)** demande le calendrier de l'appel d'offres pour la sélection des prestataires et s'il est prévu de sanctionner un prestataire qui ne respecterait pas ses engagements. Elle propose notamment la mise en place de formations aux prestataires sur l'éco responsabilité (déchet, tortue marine, déforestation...).

**J. PAUWELS (animation PNA)** répond que l'appel a été lancé en octobre et que la sélection interviendra en début d'année 2021. Le cahier des charges de l'appel précise les règles qui devront être respectées, puis des conventions seront signées avec les préconisations nécessaires. Des agents de l'ONF pourront contrôler les activités et prendre les mesures qui s'imposent en cas de manquements aux engagements.

**Julie PAUWELS (Animation PNA) présente l'accompagnement du Club Med de Saint-Anne pour la gestion de la plage de ponte.** Une convention a été signée entre l'ONF et le Club Med. L'accompagnement de l'aménageur a permis le déplacement d'un bar qui avait été positionné sur la plage et d'engager des procédures contre les occupants illégaux de la plage. Des formations aux gardiens seront également proposées. Les aménagements extérieurs (transat, salon, etc.) seront installés de manière à respecter les activités de tortues. La fermeture de l'établissement due au COVID a permis d'observer de nombreuses activités de ponte. Par ailleurs, une bénévole du RTMG a un bon

contact avec le gardien de la plage du site, qui permet d'intervenir sur les signalements d'activités de tortues. Une affaire de nid sondé a été suivie avec l'OFB.

**J. GRESSER (DEAL Martinique)** présente le stage réalisé par Lara MORNET qui a eu lieu sur la Martinique concernant l'évaluation des pressions et la définition des usages acceptables sur les plages (cf. § Martinique ci-dessous).

**F. LABADIE (Créocéan)** informe que les bureaux d'étude manquent parfois d'un interlocuteur à consulter à l'animation du PNA sur certains projets d'aménagement mettant en jeu des habitats de tortues marines, ou sur d'autres sujets techniques (ex : choix des plantes sur des projets de restauration de plage).

**M. LAURENT (DEAL Guadeloupe)** répond que la DEAL, qui instruit les dossiers, joue le rôle d'interlocuteur et se rapproche systématiquement de l'équipe d'animation en cas d'enjeux relatifs aux tortues marines. Leur expertise est donc prise en compte dans les avis qui sont rendus aux aménageurs ou leurs bureaux d'étude.

Martinique [22/10/2020]

**Fabian RATEAU (animation PNA) présente les résultats du stage d'évaluation des pressions et de définition des usages acceptables sur les habitats terrestres des tortues marines en Martinique.** Ce stage répondait à plusieurs objectifs : **(i)** identifier les habitats de ponte au sens de l'arrêté ministériel de 2005, **(ii)** classer les sites de ponte en fonction de leur vulnérabilité, **(iii)** quantifier la fréquentation par les tortues marines, **(iv)** identifier les pressions et les statuts de protection existant et **(v)** définir une doctrine concernant la délivrance d'AOT pour la DEAL et de concessions pour l'ONF. **(i)** Au sens de l'arrêté ministériel, **141 sites ont été identifiés comme des plages de ponte** dès lors qu'au moins une trace a été observée dans la base de données depuis 2009. 57 sites ont plus de 30 suivis trace. **(ii)** Le classement des habitats en fonction de leur vulnérabilité a été réalisé en croisant les enjeux (fréquentation du site par les tortues pour la ponte) avec l'aléa (niveaux de pression et de protection des sites : pollution lumineuse, fréquentation balnéaire, état de la végétation, prédation des nids, présence de constructions, échouages et ramassage de sargasse). Le choix a été fait de ne pas combiner les pressions dans un seul indicateur afin de précisément déterminer le levier d'action pour améliorer l'état de chaque site de ponte. Par ailleurs, la fréquentation par les tortues marines constitue en soi un bon indicateur « global », très souvent corrélé aux pressions subies par un site.

**J. GRESSER (DEAL Martinique) : (v)** En termes de doctrine, les sites prioritaires correspondent aux plages croisant une forte activité de ponte avec un faible aléa. Les demandes d'AOT n'y seront pas acceptées. Pour les plages à enjeux un peu moins fort, une liste de préconisations a été rédigée. Enfin pour les plages à enjeux faibles, les préconisations concernent uniquement la pollution lumineuse (obligation légale) qui peut impacter l'ensemble de la biodiversité et pas uniquement les tortues marines. Ce système de classement permet de proposer des sites de report pour un projet qui serait initialement envisagé sur un site à enjeux.

**Relevé de décisions en COTEC Guadeloupe / St-Martin [Action 22] :**

**49. [Action 22] DEAL :** poursuit l'accompagnement du projet OCEAN de la Région Guadeloupe concernant l'aménagement des plages en s'assurant de la prise en compte des enjeux relatifs aux habitats de reproduction des tortues marines dans les aménagements proposés.

**50. [Action 22] ONF :** poursuit le projet d'aménagement du site de la Pointe Sable de Bar à Port-Louis (Forêt Domaniale du Littoral) en s'assurant de la prise en compte des enjeux relatifs aux habitats de reproduction des tortues marines dans les activités commerciales et aménagements proposés pour les croisiéristes.

**51. [Action 22] Animation PNA :** poursuit l'accompagnement du Club Med de Sainte-Anne pour la prise en compte des enjeux relatifs aux habitats de reproduction des tortues marines dans les aménagements proposés, au titre de la convention signée.

**52. [Action 22] Animation PNA :** accompagne l'Hôtel Bois Joli de l'anse Crawen à Terre-de-Haut pour proposer un aménagement du site en faveur de l'habitat de reproduction des tortues marines.

**Relevé de décisions en COTEC Martinique [Action 22] :**

Cf. décision n°43 (action 20, page 53).

## 4. Volet amélioration des connaissances

Priorité  
1

### 1. Action 23 : Organiser une réflexion sur les protocoles scientifiques, les suivis participatifs et leur mise en œuvre

*Bref rappel de l'action :*

- a) Réviser les protocoles et modalités de suivi des populations
- b) Définir les modalités d'encadrement des suivis participatifs
- c) Analyser les méthodes et protocoles utilisés, notamment en termes d'application de la séquence Éviter – Réduire -Compenser, afin de garantir l'obtention des dérogations nécessaires à leur mise en œuvre

#### 1. Protocole de suivi des tortues marines en alimentation

Guadeloupe / St-Martin [03/12/2020]

**Lucie LAMBERT (Biotope) présente l'étude en cours concernant l'élaboration d'une stratégie de monitoring des tortues marines en alimentation et de leurs habitats en Guadeloupe.** L'objectif à long terme du PNA est d'améliorer l'état de conservation des populations reproductrices et en alimentation des tortues vertes et imbriquées. Il est donc nécessaire de disposer des suivis avec des indicateurs qui permettent d'évaluer l'atteinte de cet objectif. Le suivi de l'activité de ponte répond à cela pour les populations reproductrices. L'objectif de cette étude est de déterminer le suivi qui répond à cela pour les populations en alimentation. Ainsi, une stratégie doit être proposée pour : **(i)** identifier, cartographier et prioriser les sites d'alimentation en fonction des données existantes (fréquentation potentielle par les tortues, situation par rapport aux sites de ponte, pressions anthropiques, échouages de tortues marines), **(ii)** d'évaluer les tendances d'évolution des tortues marines en alimentation et en développement sur ces sites et **(iii)** de caractériser les populations en alimentation et en développement sur ces sites. Une première phase de consultation des acteurs et de compilation des données bibliographiques est prévue. S'ensuivra la phase de rédaction de la stratégie de suivi proposée, qui sera soumise à un groupe d'experts pour validation sous forme de réunions de travail en 2021.

**N. PARANTHOËN (animation PNA)** **(i)** la première étape de la stratégie devrait permettre de compléter et mettre à jour la cartographie générale des sites d'alimentation « potentiels », et sur tous ces sites, d'estimer une abondance au temps T0. **(ii)** Pour évaluer les tendances d'évolution de ces populations dans le temps, il s'agira d'estimer les abondances et densités à intervalles réguliers, dont la méthode et la fréquence seront proposées dans la stratégie. **(iii)** La caractérisation des populations implique d'aller plus loin que les estimations d'abondance ou de densité, pour estimer des paramètres démographiques plus précis sur l'état de la population : taux de recrutement, de survie, d'émigration...

**F. GUIOUGOU (Le Gaïac)** demande s'il est prévu que les acteurs locaux soient impliqués dans la réalisation des suivis.

**J. PAUWELS (animation PNA)** explique qu'à l'heure actuelle les protocoles ne sont pas encore définis, on ne peut donc pas dire dès maintenant qui pourra y participer. Idéalement il serait bien que les bénévoles puissent y participer comme c'est le cas pour les suivis « trace ».

**D. CHEVALLIER (CNRS)** indique qu'en Martinique de nombreux acteurs locaux participent aux suivis en mer.

**M. LAURENT (DEAL Guadeloupe)** ajoute qu'il est important de se baser sur des ressources locales pour la pérennité du suivi.

**M. GIRONDOT (Univ. Paris Saclay)** fait valoir que l'important n'est pas que les acteurs impliqués soient locaux ou non mais qu'ils soient compétents pour mettre en œuvre les suivis. L'essentiel est d'avoir des données robustes qui puissent être analysées afin d'en tirer des conclusions fiables. Toutefois si des personnes doivent être formées pour réaliser le protocole, il faut évidemment privilégier la formation d'acteurs locaux.

**L. LAMBERT (Biotope)** indique que les sciences participatives ont bien été identifiées comme une ressource possible pour la mise en œuvre des protocoles.

**N. PARANTHOËN (animation PNA)** souligne que les protocoles proposés seront soumis à la validation du groupe d'experts scientifiques du réseau.

Martinique [22/10/2020]

Action non abordée à l'ordre du jour.

## 2. Protocole de suivi des tortues marines en reproduction

Guadeloupe / St-Martin [03/12/2020]

**J. PAUWELS (animation PNA)** rappelle le *protocole validé pour le suivi de l'activité de reproduction des tortues marines*. L'objectif de ce suivi est de mesurer les tendances d'évolution des populations reproductrices de tortues marines. Cela permet d'évaluer l'état de conservation de la population, de mesurer l'effet des mesures de conservation mises en œuvre et d'assurer une veille écologique et de la sensibilisation au cours des suivis. Le protocole de suivi de l'activité de ponte révisé en 2018 est rappelé. Pour un suivi « complet », il s'agit de réaliser **5 sessions de suivi** réparties sur la saison de ponte, comprenant **chacune 7 comptages matinaux espacés d'un jour**. Il est rappelé que le respect de ce protocole « minimum » est indispensable pour garantir la robustesse des données, permettant une analyse statistique fiable pour en tirer des conclusions solides sur la tendance démographique des populations reproductrices et leur état de conservation. Les membres du COTEC et en particulier ceux investis sur ces suivis sont invités à poser des questions si nécessaires, pour profiter de la présence de Marc GIRONDOT et Damien CHEVALLIER qui ont établi le protocole.

**C. RINALDI (AET)** rappelle qu'à l'annonce des mesures de confinement en mars, l'équipe d'animation du PNA avait indiqué que seuls pourraient être mis en œuvre et défrayés des suivis « partiels » en 2020. Elle demande si des suivis « complets » auraient pu être réalisés conformément au protocole, malgré le confinement. Elle déplore par ailleurs le manque de moyens déjà décroissants ces dernières années et le peu de budget alloué aux suivis sur sites de ponte.

**J. PAUWELS (Animation PNA)** répond qu'en respect de la réglementation relative au confinement, et compte tenu du refus des services de l'État pour obtenir une dérogation, les suivis mis en œuvre ne pouvaient pas répondre aux exigences d'un suivi « complet ». Elle rappelle également que ces suivis sont financés par un programme européen FEDER et que l'équipe d'animation est tenue de respecter la réglementation en vigueur.

**M. GIRONDOT (Univ. Paris Saclay)** tient à préciser que ce protocole par sessions correspond aux minima standards requis pour permettre une analyse statistique robuste des données. Ce système de

sessions est très intéressant dans la mesure où il réduit l'effort de suivi tout en gardant une bonne qualité des données. Toutefois, il **n'interdit absolument pas de réaliser davantage de comptages et de parcourir d'autres plages si c'est possible**, afin d'améliorer un peu plus la qualité des estimations. Concernant 2020, la réalisation des suivis selon le protocole « partiel » est dommageable, notamment pour l'absence de données en début de saison de ponte à cause du confinement. L'estimation du nombre total de traces s'en trouvera dégradée mais le protocole a été conçu pour qu'elle soit tout de même possible avec un jeu de données réduit. Les résultats resteront donc viables et utilisables. Par ailleurs on doit comprendre l'importance de respecter la réglementation. Considérant les dates du confinement, les suivis réalisés ne peuvent pas répondre aux exigences d'un suivi « complet » si elles ont été respectées.

**F. GUIOUGOU (Le Gaïac)** réagit sur le nouveau protocole qui n'intègre plus de sessions nocturnes. Or la présence nocturne et continue de bénévoles sur les plages permettait aussi une surveillance et une protection des sites.

**N. PARANTHOËN (animation PNA)** : le nouveau protocole n'intègre plus de sessions nocturnes, mais **une présence nocturne et continue des bénévoles n'est pas interdite** pour autant, pourvu que soit respectée la réglementation en vigueur en évitant la perturbation ou le dérangement des individus par l'application des bonnes conduites d'observation. Dans ce cas, une dérogation n'est pas nécessaire.

**A. BERGER (AGRNSM)** informe que des données opportunistes mais non protocolées ont été enregistrées pendant le confinement à Saint-Martin. Elle demande si celles-ci seront valorisables.

**M. GIRONDOT (Univ. Paris Saclay)** pour cela il aurait fallu que l'ensemble de la plage ait été parcourue, ce qui ne semble pas avoir été le cas.

**E. DELCROIX (Titè)** déplore le fait que ce protocole de suivi par sessions est inapplicable à Petite Terre compte tenu de l'irrégularité de la présence de personnel sur site.

**J. PAUWELS (animation PNA)** propose de **réviser le protocole avec Marc Girondot pour l'adapter au contexte de Petite Terre**.

**M. GIRONDOT (Univ. Paris Saclay)** répond qu'il est tout à fait possible d'adapter le protocole pour chaque site et en particulier pour Petite Terre, si celui qui a été défini pour le reste de la Guadeloupe ne convient pas aux réalités du terrain.

**A. BERGER (AGRNSM)** : la saison et le pic de pontes étant légèrement décalés dans le temps à Saint-Martin, elle demande si le protocole reste valable.

**M. GIRONDOT (Univ. Paris Saclay)** répond que le protocole reste tout à fait valable, il suffit de décaler la mise en œuvre du protocole. C'est l'avantage de ce protocole qui est très résistant au décalage du pic de la saison de ponte par rapport à d'autres protocoles. Par exemple, le protocole autrefois préconisé par le WIDECAS pour suivre des plages « index » devient catastrophique si les tortues marines changent de plages pour diverses raisons. **C'est pourquoi la rotation des plages suivies années après années est préconisé par ce protocole.**

**J. PAUWELS (animation PNA)** estime par ailleurs qu'il est pertinent de maintenir le suivi de plages de ponte secondaires pour justifier les actions de conservation sur ces zones.

### 3. Bancarisation des données

Guadeloupe / St-Martin [03/12/2020]

**N. PARANTHOËN (animation PNA)** présente la base de données [TORSOOI](#). Il s'agit d'un outil de bancarisation des données de suivi des tortues marines en reproduction et en alimentation, qui a vocation à devenir la référence nationale en la matière d'après les recommandations du dernier colloque du GTMF.

**M. GIRONDOT (Univ. Paris Saclay)** informe que des développements de cette base sont en cours, sur un financement FEDER, pour qu'elle puisse en effet s'adapter aux différents types de données acquises sur les territoires français.

**N. PARANTHOËN (animation PNA)** si nécessaire, propose une aide financière du PNA Antilles pour le développement de cette base.

Martinique [22/10/2020]

Action non abordée à l'ordre du jour.

### 4. Rappel de la réglementation encadrant les suivis scientifiques d'espèces protégées

Guadeloupe / St-Martin [03/12/2020]

Action non abordée à l'ordre du jour.

Rappel des dérogations « espèce protégées » (DEP) en cours :

- [DEP ONF \(971-2017-07-18-005\)](#) valable jusqu'au 31 décembre 2021 pour l'ONF en tant qu'animateur du PNA TM à des fins de suivi scientifique et de conservation pour 5 espèces de tortues marines incluant 6 niveaux d'intervention ([liste des personnes habilitées](#)).
- [DEP Igrec Mer \(971-2018-10-17-002\)](#) valable jusqu'au 17 octobre 2023 pour Igrec Mer pour son activité de centre de soins.
- [DEP M. PASCAL et CORDONNIER \(971-2018-11-19-001\)](#) valable jusqu'au 17 octobre 2023 pour Pierre-Yves PASCAL et Sébastien CORDONNIER pour l'utilisation d'échantillons de matériel biologique de spécimens morts de tortues vertes et imbriquées.

Martinique [22/10/2020]

**J. GRESSER (DEAL Martinique)** rappelle que les tortues marines et leurs habitats sont protégés par [l'arrêté ministériel du 14 octobre 2005](#) qui interdit « *la destruction ou l'enlèvement des œufs et des nids, la mutilation, la destruction, la capture ou l'enlèvement, la naturalisation ou, qu'ils soient vivants ou morts, le transport, le colportage, l'utilisation, la mise en vente, la vente ou l'achat de spécimens de tortues marines* ». Depuis l'arrêté ministériel du 06 janvier 2020<sup>8</sup>, les demandes de dérogation au titre de l'article L411-2 du code de l'environnement concernant les tortues marines doivent passer en avis du Conseil National pour la Protection de la Nature (CNPN). La DEAL peut toutefois faire le choix d'avertir en parallèle le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) pour information

<sup>8</sup> [Arrêté ministériel du 06 janvier 2020 modifiant les conditions d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L411-2 du code de l'environnement](#) et son [Annexe 6](#).



et qui peut donner un avis s'il s'autosaisit. Une consultation du public de 15 jours complète la procédure de demande de dérogation « espèce protégées » (DEP).

Pour toutes les DEP en Martinique, il existe la possibilité d'habiliter des personnes autres que le responsable nommé dans l'AP (avec différents niveaux) : toute demande / nouvelle habilitation passe par le responsable nommé dans l'AP, qui transmet, après validation des protocoles/niveaux d'habilitation, la liste à la DEAL et à l'OFB.

Il existe plusieurs DEP à ce jour :

- [DEP ONF \(R02-2018-02-16-003\)](#) valable jusqu'au 31 décembre 2021 pour le coordinateur régional du PNA TM et sa [liste des personnes habilitées au 18 août 2020](#). Nicolas Paranthoën a été nommé en remplacement de Caroline Cremades par [arrêté modificatif du 23 décembre 2020](#). Actions couvertes : RETOM, suivis et manipulations à terre ;
- [DEP CNRS \(R02-2020-08-10-006\)](#) valable jusqu'au 31 décembre 2023 pour Damien Chevallier. Actions couvertes : suivis en mer et à terre (femelles reproductrices) ;
- [DEP AQUASEARCH \(R02-2020-10-27-001\)](#) valable jusqu'au 31 décembre 2023 pour Benjamin de Montgolfier. Actions couvertes : suivis en mer sur la thématique fibropapillomatose (25 TM vertes capturées par an maximum).

Il est nécessaire de coordonner l'ensemble de ces actions annuellement pour capturer une tortue une seule fois dans l'année et limiter leur dérangement.

Enfin, la DAAF a été consultée pour déterminer ce qui résulte de l'expérimentation animale. Il en ressort que :

- Ne relèvent pas de l'expérimentation animale pour les tortues marines :
  - La réalisation de mesures phénotypiques
  - La pose de bagues métalliques ou de transpondeurs sous cutanés
  - Le prélèvement tissulaire (5 mm<sup>2</sup>)
  - Le prélèvement de morceau d'écailles à l'emporte-pièce (6mm de diamètre)
  - Le déploiement sur la carapace d'une caméra embarquée ou d'une balise de suivi type « Argos »
  - L'euthanasie par acte vétérinaire (pratiqué dans le cadre de son exercice professionnel pour abrégé les souffrances de l'animal).
- Ce qui entre dans le champ de l'expérimentation animale pour les TM :
  - prises de sang.

**Relevé de décisions en COTEC Guadeloupe / St-Martin [Action 23] :**

**53. [Action 23] Animation PNA – Biotope** : livrent une proposition de stratégie de monitoring des tortues marines en alimentation et de leurs habitats qui sera soumise au groupe d'experts scientifiques du PNA pour validation et mise en œuvre.

**54. [Action 23] Titè – Université Paris Saclay – Animation PNA**: forment un groupe d'échange pour adapter le protocole de suivi de l'activité de ponte des tortues marines au contexte de la Réserve Naturelle des îles de Petite Terre.

## 2. Action 24 : Assurer un suivi des populations de TM en reproduction aux Antilles françaises

### Bref rappel de l'action :

- a) Diffuser le protocole de suivi validé
- b) Organiser la mise en œuvre du protocole avec les acteurs
- c) Assurer le suivi sur le terrain
- d) Assurer la bancarisation des données collectées
- e) Faire le bilan du suivi en fin de saison de ponte avec les acteurs
- f) Assurer l'analyse des données

Guadeloupe / St-Martin [03/12/2020]

**Julie PAUWELS (animation PNA) présente le bilan provisoire du suivi de l'activité de ponte pour la Guadeloupe en 2020 (données de Titè et du PNG en attente).** Le bilan provisoire s'établit à plus de 5 000 comptages réalisés, soit près de 7 000 nuits renseignées d'après le protocole. Cela représente 24% de nuits renseignées sans avoir eu à réaliser un comptage sur le terrain. L'île de la Désirade et le Nord Grande-Terre n'ont pas été suivis cette année. Le manque de bénévoles à Marie-Galante est problématique vis-à-vis des données récoltées. Une solution doit être trouvée pour y améliorer la capacité de suivi. Le bilan provisoire est de 1 131 traces comptées pour les 3 espèces.

[NB : **bilan final post-COTEC** pour la Guadeloupe et Saint-Martin :

- **55 plages suivies** selon le protocole (33 plages de plus avec des données hors protocole)
- **5 769 comptages « trace »** et **58 suivis nocturnes**
- **6 969 nuits renseignées** d'après le protocole Girondot selon les sessions de suivi
- **2 309 activités de tortues observées**
  - tortue imbriquée : 1 232 activités (du 27 avril au 5 décembre)
  - tortue verte : 942 activités (du 9 février au 30 décembre)
  - tortue luth : 83 activités (du 1<sup>er</sup> mars au 13 juillet)
  - espèce non identifiée : 52 activités.

**Aude BERGER (AGRNSM) présente le bilan du suivi de l'activité de ponte pour Saint-Martin en 2020.** 318 comptages trace ont pu être réalisés par les éco-volontaires malgré le confinement et la diminution du nombre de bénévoles. Le pic de ponte est arrivé entre août et septembre.

**Julie PAUWELS (Animation PNA) présente le bilan provisoire du suivi de l'activité de ponte pour la Martinique en 2020.** Cf. § Martinique ci-dessous.

**J. GRESSER (DEAL Martinique)** rappelle que protocole de suivi est identique en Martinique.

Martinique [22/10/2020]

**A. BONANNO (animation PNA) présente le bilan provisoire du suivi de l'activité de ponte pour la Martinique en 2020<sup>9</sup>.** Ce suivi est réalisé de façon régulière depuis 2009 et selon le protocole dit « Girondot » depuis 2017. Il a pour objectif d'évaluer la tendance démographique des populations reproductrices. 69 bénévoles se sont investis dans ces comptages en 2020 (particuliers, associations du RTMM, personnel ONF et CAESM). 7 formations ont été dispensées à destination de 39 nouveaux bénévoles. Au bilan final :

- **53 plages suivies** selon le protocole
- **1 057 comptages « trace »**
- **2 120 nuits renseignées** d'après le protocole Girondot selon les sessions de suivi
- **968 activités de tortues observées**
  - tortue imbriquée : 760 activités (du 9 avril au 26 septembre)
  - tortue verte : 59 activités (du 25 mai au 14 septembre)
  - tortue luth : 104 activités (du 18 mai au 17 juillet)
  - espèce non identifiée : 45 activités.

Les traces ont majoritairement été observées dans le secteur **sud Caraïbe** (463 traces) comme c'est le cas depuis 2018. La **plage du Diamant** est un site de ponte très important dans ce secteur. Le **secteur Nord Caraïbe** est le deuxième secteur avec le plus de traces en 2020, notamment grâce aux suivis réalisés par L'ASSO-MER et des agents de l'ONF pendant des missions de régulation des mangoustes. Le secteur Nord Atlantique a un nombre inférieur de traces, mais il faut noter que l'ensemble des traces sont réparties sur 4 plages très importantes notamment pour les tortues luths. Au vu du contexte sanitaire au début de la saison de ponte, aucun campeur n'était sur la plage d'Anse à Prunes, il est à noter que 70 traces ont été comptabilisées lors de 19 comptages.

Les **tortues luths** viennent principalement pondre sur les plages de la **côte Atlantique** (60 traces) et sur certaines plages du **Sud Atlantique et Caraïbe**. Les **tortues imbriquées** privilégient les plages de la **côte Caraïbe** (409 traces) mais on les retrouve sur la plupart des plages suivies. La ponte des **tortues vertes** sur les côtes martiniquaises reste **assez rare** et était connue principalement dans le Sud Caraïbe et Atlantique, mais cette année les suivis ont montré quelques traces dans le Nord Caraïbe (20).

**L'effort de suivi n'est pas homogène.** Des zones comme le nord Atlantique manquent de bénévoles, qui globalement ne se réinvestissent pas d'une année sur l'autre. Il serait intéressant de suivre certaines plages des communes de Macouba et Grand'Rivière (Anses Macouba, Bagasse et Morne Rouge). Une évaluation des habitats de ponte doit être réalisée avant de rechercher des bénévoles.

L'utilisation de groupes WhatsApp a permis d'échanger des photos et des vidéos. Cet outil était aussi utilisé pour prévenir en cas d'imprévu et faciliter son remplacement par un autre bénévole. Un formulaire en ligne a été mis en place, permettant de remplir les données pendant le suivi.

Les données 2020 ont été compilées dans une base intégrant toutes les données de comptage depuis 2009. Il est prévu qu'elles soient analysées par un bio-statisticien en 2021 pour identifier la tendance d'évolution des populations reproductrices en Guadeloupe et Martinique.

Pour 2021, l'objectif est de trouver davantage de bénévoles dans les zones nord Atlantique et Caraïbe, notamment pour les communes du Carbet et de Saint-Pierre, afin d'avoir un échantillonnage plus

<sup>9</sup> [ONF, 2021. Bilan du suivi des traces de pontes de tortues marines sur le littoral martiniquais – Saison 2020](#)

exhaustif du nombre de pontes. L'effort de suivi dans le secteur sud Caraïbe doit être maintenu. Il est enfin nécessaire de trouver des coordinateurs de secteur, afin de gérer le planning des plages suivies.

**D. CHEVALLIER (CNRS)** s'interroge sur la qualité et la fiabilité des données récoltées au regard du turn-over des bénévoles. Il a pu constater les différences de résultats entre certains comptages réalisés par des bénévoles et les siens, notamment pour les nids pondus dans les feuillages sans trace visible sur la plage. Son inquiétude porte à la fois sur le comptage du nombre de traces et sur la reconnaissance des espèces. La formation des bénévoles doit être plus importante pour améliorer la qualité des données.

**J. GRESSER (DEAL Martinique)** rappelle qu'outre l'intérêt scientifique, les données « traces » sont très importantes pour l'instruction des demandes d'AOT.

**B. DE MONTGOLFIER (Aquasearch)** présente l'étude des populations en ponte via suivis nocturnes. 4 sites sont suivis dans le cadre de ce protocole, à Grande Anse des Salines et sur la plage du Diamant dans le sud, et à Madiana et au Coin du Carbet dans le nord. Les prospections nocturnes se déroulent entre 20h et 01h, 3 nuits par semaine. Une fois que la tortue commence à pondre, les œufs sont comptés, des photos sont prises pour l'identification individuelle, des mesures biométriques sont relevées et des diatomées prélevées. Les résultats préliminaires s'établissent à plus de 5 000 œufs comptés. La photo-identification nocturne sans flash fonctionne et plus de 40 échantillons de diatomées ont été prélevés. L'évaluation du succès à l'émergence est en cours. Ce projet est autofinancé par Aquasearch et Hydréco à hauteur de 48 000 euros et soutenu par le PNMM à hauteur de 9 000 euros.

**D. CHEVALLIER (CNRS)** demande pourquoi les suivis nocturnes sont restreints entre 20 et 1h du matin. Les données de CMR obtenues par photo-identification doivent être collectées de 18h à 6h pour disposer d'un plan d'échantillonnage robuste.

**B. De MONTGOLFIER (Aquasearch)** répond qu'il s'agit de la première année de suivi, qui a vocation à être développé et amélioré ces 3 prochaines années. Cette année, la CMR par photo-identification nocturne avait surtout une visée expérimentale pour tester sa faisabilité, ce qui s'avère être le cas. La durée d'échantillonnage nocturne devrait donc être allongée à partir de 2021.

**D. CHEVALLIER (CNRS)** rappelle que 3 articles sur les diatomées impliquant des prélèvements réalisés notamment en Martinique ont été publiés entre 2017 et 2020 et qu'un 4<sup>ème</sup> article est en cours de parution<sup>10</sup>. Il déplore que ces travaux n'aient pas été pris en compte en termes de déontologie scientifique, y compris par les financeurs, ainsi qu'un manque de coordination pour éviter la réalisation de travaux en doublon.

<sup>10</sup> [Riaux-Gobin et al., 2017. New epizoic diatom \(S70\) species from sea turtles in the Eastern Caribbean and South Pacific](#)

[Riaux-Gobin et al., 2017. Two new Tursiocola species \(Bacillariophyta\) epizoic on green turtles \(Chelonia mydas\) in French Guiana and Eastern Caribbean](#)

[Riaux-Gobin et al., 2020. Navicula dermochelycola sp. nov., presumably an exclusively epizoic diatom on sea turtles Dermochelys coriacea and Lepidochelys olivacea from French Guiana](#)

[Riaux-Gobin et al., 2021. Epizoic diatoms on sea turtles and their relationship to host species, behaviour and biogeography: a morphological approach](#)

**Relevé de décisions en COTEC Guadeloupe / St-Martin et Martinique [Action 24] :**

**55. [Action 24] Université Paris Saclay :** analyse la base de données de suivi de l'activité de ponte des tortues marines de 2000 à 2020 pour la Guadeloupe /Saint-Martin et de 2009 à 2020 pour la Martinique pour estimer la tendance démographique et l'état de conservation des populations reproductrices des Antilles françaises. Ces analyses pourront être mutualisées avec la base de données 2001 à 2020 pour la Guyane.

**Relevé de décisions en COTEC Guadeloupe / St-Martin [Action 24] :**

**56. [Action 24] Animation PNA :** poursuit la coordination de la mise en œuvre du protocole de suivi « traces » en Guadeloupe, via le marché par lots de 2019, reconductible 3 ans.

**Relevé de décisions en COTEC Martinique [Action 24] :**

**57. [Action 24] Animation PNA :** poursuit le pilotage de la mise en œuvre du protocole de suivi « traces » en Martinique. Selon les ressources humaines et financières disponibles, propose de lancer un marché de consultation par lots pour réaliser ce suivi, notamment sur les secteurs manquants de bénévoles. Le cas échéant, ces marchés basés sur le modèle de la Guadeloupe incluront la formation et l'accompagnement nécessaire des nouveaux personnels bénévoles et/ou salariés pour la collecte et la bancarisation des données selon le protocole « Girondot ».

### 3. Action 25 : Assurer un suivi des populations de TM en alimentation

Priorité  
1

#### Bref rappel de l'action 25 :

- a) *Diffuser le protocole validé*
- b) *Organiser sa mise en œuvre avec les intervenants*
- c) *Assurer le suivi sur le terrain*
- d) *Assurer la bancarisation des données collectées*
- e) *Faire le bilan du suivi avec les acteurs à fréquence régulière*
- f) *Assurer une analyse des données*

Guadeloupe / St-Martin [03/12/2020] et Martinique [22/10/2020]

En l'absence de protocole validé à ce jour pour répondre à l'objectif d'évaluer l'évolution de la population en alimentation (cf. action 23, page 63), cette action n'est pas abordée à l'ordre du jour.

***D. CHEVALLIER (CNRS) présente l'étude des populations de tortues marines en Martinique (cf. Action 26, page 73).***

#### 4. Action 26 : Identifier les sites d'alimentation majeurs des tortues marines dans les Antilles françaises

##### Bref rappel de l'action 26 :

- a) Identifier et cartographier les sites d'alimentation majeurs (herbiers et zones coralliennes)
- b) Évaluer leur structure (espèces concernées, organisation, etc.) et leur état de santé (dégradations, menaces, etc.)
- c) Évaluer leur importance sur les populations de tortues marines qui les utilisent (fidélité aux sites d'alimentation, niveau de fréquentation, etc.)
- d) Identifier les synergies possibles avec des projets de recherche

Guadeloupe / St-Martin [03/12/2020] et Martinique [22/10/2020]

**D. CHEVALLIER (CNRS) présente l'étude des populations de tortues marines en Martinique.** Les travaux menés ont pour objectif global de comprendre l'évolution et la distribution de l'abondance des individus en alimentation dans l'espace et dans le temps, notamment en réponse aux facteurs environnementaux (dérangement, compétition, évolution de l'habitat et des ressources alimentaires, etc.). Ils impliquent une approche interdisciplinaire entre l'océanographie et l'écologie spatiale et comportementale. Les zones d'alimentations présentes dans les Antilles sont fréquentées par différentes populations de tortues marines qui doivent bien être distinguées. Il s'agit d'une part de populations de **tortues vertes et imbriquées juvéniles en phase de croissance et développement**, et d'autre part de **populations d'adultes de tortues vertes et imbriquées en alimentation**. Ces populations doivent bien être caractérisées à travers plusieurs questions relatives **(i)** à leur origine, **(ii)** au nombre d'années passées en développement, **(iii)** à leur fidélité aux aires d'alimentation dans les zones de développement, **(iv)** aux habitats utilisés, **(v)** à leur alimentation et leur densité sur les zones d'alimentation, **(vi)** à leur migration post-développement ou post-reproduction et leur timing de reproduction post-développement (cf. action 27 du PNA) et **(vii)** leur lieu de reproduction post-développement, notamment si elles retournent sur les plages de naissance.

**(i)** L'origine des juvéniles tortues vertes en alimentation a été démontrée grâce à des analyses génétiques dont les résultats sont disponibles dans [Chambault et al., 2018](#). Ils montrent que 40% des jeunes tortues vertes sont originaires du plateau des Guyanes, 25% sont originaires de colonies du Sud-Est Atlantique, 22% du Nord-Ouest Caraïbe et 13% du Sud-Ouest Atlantique. Protéger cette population en Martinique présente donc un enjeu supra-territorial, à l'échelle de la Grande Caraïbe.

**(ii)** La croissance des individus de tortues vertes en développement a été mesurée. Les analyses sont en cours et montrent une croissance très rapide dans les zones de développement de Martinique (de l'ordre de +/- 4,4 cm / an). Ces résultats laissent penser qu'environ 15 années sont nécessaires pour atteindre la maturité sexuelle dans les zones de développement.

**(iii)** La fidélité aux aires d'alimentation dans les zones de développement pour les tortues vertes et imbriquées est étudiée par suivi satellitaire et par CMR. Pour les tortues vertes, les résultats du suivi satellitaire montrent peu de variations du domaine vital et de la localisation des 21 individus équipés, avec une très forte fidélité aux sites ([Siegwalt et al., 2020](#)). Les suivis par CMR montrent une distance moyenne de +/- 24m entre deux localisations de capture pour la même année et de +/- 158m entre deux années (jusqu'à 9 ans), confirmant une très forte fidélité aux aires d'alimentation. Les probabilités de recapture s'élèvent à 70% la même année et 80% entre deux années ([Siegwalt et al., 2020](#)).



Pour les tortues imbriquées, des résultats sont publiés dans [Nivière et al., 2018](#)<sup>11</sup>. Les suivis réalisés au Prêcheur, au Diamant et à Sainte-Luce ont montré un recouvrement entre un site de développement de juvénile et un site d'alimentation d'adulte au Prêcheur. Les comportements de plongée (profondeur et durée) ont pu être mis en évidence avec des plongées plutôt peu profondes et longues pour les mâles adultes et les immatures en développement d'une part, et plus profondes et longues pour les femelles en inter-ponte d'autre part. Ces comportements ont été mis en relation avec les zones d'abondance d'éponges ([Pérez et al., 2017](#)). Trois zones marines clés ont été mises en évidence : un habitat de résidence adulte, de développement d'immature et d'habitat inter-ponte pour des femelles adultes. Ces zones sont toutes caractérisées par une forte fidélité au site. Ces résultats apportent des outils de décision importants pour les limites d'aires marines protégées ou à protéger.

(iv) Pour les tortues vertes, des relevés de biocénose multi-sites et des suivis comportementaux sont réalisés pour comprendre l'utilisation spatiale de l'habitat d'alimentation. Ils résultent dans la production de cartes de dominance des herbiers et des algues sur différentes anses. Pour les tortues imbriquées, la détermination de la structure des zones d'alimentation fait partie des perspectives 2021 et 2022.

(v) La sélection alimentaire et les évolutions de densités sur les aires d'alimentation sont étudiées via un protocole de CMR via PIT tagging et photo-id, lors desquels sont également prises des mesures biométriques pour évaluer la croissance des individus dans le temps et des échantillons de matériel biologique (sang, chair et écaille) pour évaluer leur alimentation et leur état sanitaire.

L'étude du budget-temps par observation directe et caméra embarquée permet d'affiner la connaissance de la sélection alimentaire notamment. La thèse « *stratégie alimentaire chez les tortues marines : prise alimentaire et optimisation du comportement de plongée* » réalisée par Lorène Jeantet répond notamment à cela.

Pour les tortues vertes, la biomasse consommée est étudiée via des prélèvements d'herbiers / algues et des comptages et mesures des feuilles. Les relevés de biocénoses (cf. iv) et l'herbivorie permettent d'évaluer d'une part l'évolution de l'habitat et la capacité de charge des herbiers, c'est-à-dire le nombre d'individus qui peuvent potentiellement se partager la ressource.

Pour les tortues vertes et imbriquées, la densité d'individus sur les zones d'alimentation (en réponse à l'action 25 du PNA) peut être obtenue par distance sampling. Cette méthode de comptage a été testée et a montré son efficacité jusqu'à 20m de profondeur avec 2 observateurs tractés par une embarcation qui suit des transects. Les résultats de cette méthode vont être comparés à ceux obtenus par comptages drone (a priori inefficaces au-delà de 5/6m de profondeur) et observations en surface.

Globalement, pour les tortues vertes, les résultats tendent à montrer une sélection alimentaire non aléatoire, avec une préférence marquée pour les zones plus riches en *Thalassia testudinum* et *Syringodium filiforme* ou multispécifiques (en y ajoutant *Halophila stipulacea*). Les zones à *Halophila stipulacea* (espèce exotique envahissante) pure sont moins sélectionnées alors qu'elles couvrent la majeure partie des sites et tendent à s'étendre davantage dans les milieux perturbés.

Par ailleurs, **35% du temps est dédié à l'alimentation, soit 4h par jour environ**. L'apport énergétique de la consommation de *Halophila stipulacea* est deux fois moins élevé que sur un herbier à *T. testudinum*. Ces résultats laissent imaginer un impact sur la condition corporelle des immatures, leur survie, leur croissance, l'âge de la maturité sexuelle et le timing de migration post-développement ;

<sup>11</sup> [Nivière et al., 2018. Identification of marine key areas across the Caribbean to ensure the conservation of the critically endangered hawksbill turtle](#)

mais également sur les adultes si leur alimentation sur ces herbiers est démontrée. L'adaptation des comportements individuels aux changements d'habitats n'est pas sans risques ni évaluée (augmentation du temps alloué à l'alimentation, consommation d'autres ressources, agrandissement du domaine vital, changement de site, etc.).

Les **densités varient entre 0 et 3,8 individus par hectare selon les anses**, soit **jusqu'à 100 tortues sur une seule anse**. Outre l'évaluation des tendances démographiques (cf. action 25 du PNA), ces densités sont intéressantes pour comparer la capacité de charge du milieu avec la taille réelle de la population.

Pour les tortues imbriquées, l'évaluation de la structure, de la distribution et de la dynamique des populations va se poursuivre (suivi CMR, phylogéographie, suivis satellitaires), au même titre que l'évolution de la croissance des individus en fonction des variables écologiques, la détermination des domaines vitaux, des espèces consommées et la pression de spongivorie, du budget-temps et d'un état des lieux des niveaux de contaminations des polluants chimiques.

(vi) La migration post-développement des individus de tortues vertes (cf. action 27 du PNA) a été déterminée d'après 10 trajectoires obtenues sur des tortues vertes ayant atteint la maturité sexuelle. Les résultats publiés dans [Chambault et al., 2018](#) montrent des migrations multidirectionnelles vers 6 destinations. **50% des tortues atteignent les aires d'alimentation du Nord du Brésil** connues pour la fréquentation des femelles reproductrices de Guyane ([Baudouin et al., 2018](#) et [Chambault et al., 2015](#)). Ces résultats, couplés aux mesures biométriques, indiquent qu'il est important de distinguer l'âge et la taille de la maturité et ceux de la 1<sup>ère</sup> reproduction, qui interviendrait entre 2 à 7 ans après la migration post-développement (Chevallier et al., in prep).

La migration post-nuptiale des femelles imbriquées (cf. action 27 du PNA) a montré une dichotomie directionnelle, avec des trajectoires principalement vers **l'Ouest Caraïbe (Nicaragua)** et le **Sud Caraïbe (Grenade, Saint-Vincent, Grenadines)**, et dans une moindre mesure vers le Nord Caraïbe (Turks, Caicos, Bahamas), montrant une influence du courant Nord-équatorial mais pas du courant des Antilles.

(vii) Le lieu de reproduction post-développement n'est pas encore connu, mais l'ensemble des résultats déjà acquis semblent renforcer l'hypothèse d'un retour vers les plages de naissance, qui sera bientôt vérifiée grâce à la CMR simultanée entre la Martinique et la Guyane par exemple.

Échanges Guadeloupe / St-Martin [03/12/2020]

**F. GUIOUGOU (Le Gaïac)** demande si les tortues migrent seules ou en cohortes d'une part, et si le modèle de croissance développé par le CNRS est valable aussi pour les tortues en captivité.

**D. CHEVALLIER (CNRS)** répond qu'a priori elles migrent seules mais peuvent emprunter des routes de migration similaires. Il explique qu'il travaille sur des modèles de croissance avec le CEDTM de la Réunion. La croissance semble différente avec des tortues en captivité qui grossissent plus vite que les tortues en milieu naturel. Malgré les efforts du CEDTM, la nourriture proposée pour les animaux en captivité est différente de l'alimentation en milieu naturel.

**C. RINALDI (AET)** fait valoir que les protocoles utilisés incluent la pose d'équipement invasifs (balise ARGOS, accéléromètre, caméra, etc.). Elle demande si l'impact sur les individus est étudié.

**D. CHEVALLIER (CNRS)** répond que les tortues ne sont capturées qu'une seule fois par an, il s'agit donc d'un dérangement ponctuel comparativement moins impactant qu'un dérangement continu comme c'est le cas avec la pression d'observation des touristes. Les tortues équipées sont recapturées un an

plus tard exactement au même endroit, ce qui montre qu'il n'y a pas eu de modification du comportement sur le long terme. Concernant les caméras, elles sont accrochées par des ventouses qui sont programmées pour se décrocher automatiquement après une certaine durée (quelques heures à quelques jours). Il est évident qu'il s'agit de techniques invasives, mais le coût/bénéfice est évalué et on estime que l'intérêt en termes de connaissance produite à des fins de conservation est suffisant pour autoriser le dérangement induit sur les individus. Il note aussi que la technologie avance très rapidement et permet d'améliorer les outils et potentiellement de limiter le dérangement.

**N. PARANTHOËN (animation PNA)** indique que le protocole de distance-sampling (nageur tracté par un bateau sur des transects) serait intéressant pour une application en Guadeloupe pour répondre à l'action 25 du PNA, et est par ailleurs peu invasif.

**D. CHEVALLIER (CNRS)** explique qu'en effet lorsque le bateau et le nageur passent au-dessus des individus, ceux-ci ne modifient pas leur comportement. Il semble qu'il y ait un dérangement quand l'observateur est à l'arrêt, or dans ce cas le passage est rapide et continu. Il indique d'ailleurs qu'il faut faire attention avec l'utilisation de la photo-identification. C'est un protocole qui se réclame non-invasif mais qui peut l'être car pour obtenir des photos correctes d'un profil, ou a fortiori des deux, il faut se déplacer autour de l'individu. Il recommande donc de ne pas faire de la photo-identification à travers un programme de science participative car cela induirait un dérangement répété d'individus inféodés à des anses en particulier. De manière générale il est important de prendre en compte le dérangement induit par cette technique et de bien former les personnes y participant, de préférence de façon ponctuelle.

**M. BOUAZIZ (TOPASE)** demande s'il serait possible de réaliser le protocole de distance-sampling avec un bateau à fond de verre.

**D. CHEVALLIER (CNRS)** répond que c'est effectivement une bonne idée. Il l'a testé en Martinique et cela fonctionne bien mais il y a peut-être une limite dans la détection des tortues en sub-surface. La limite à l'utilisation de ce bateau est essentiellement financière.

**C. RINALDI (AET)** indique que l'association Evasion Tropicale fait des suivis par photo-identification dans la baie de Malendure en prenant des photos du dessus de la tête depuis la surface, ce qui réduit fortement le dérangement des individus.

**D. CHEVALLIER (CNRS)** demande s'il y a déjà eu des études génétiques sur les tortues marines en Guadeloupe.

*NB : informations post-COTEC issues de l'[évaluation du PRTMG](#) (pages 13-14) :*

*Des prélèvements de tissus sur des femelles de tortues en ponte ou sur des individus morts ou blessés sont menés depuis 2000 et ont mené à plusieurs publications. Avant le PRTMG, **74 prélèvements** ont été faits sur des **femelles tortues imbriquées en ponte**. De **2005 à 2014, 719 échantillons** ont été récoltés pour la grande majorité sur des individus de **tortue imbriquée (14 échantillons sur des tortues luth et 74 sur des femelles vertes)**. Ces échantillons ont donné lieu à des analyses et des publications ([Leroux et al. 2012](#), [Molfetti et al. 2013](#)).*

Des analyses auraient également été faites par Julia HORROCKS.

Échanges Martinique [22/10/2020]

**J. CRILLON (PNMM)** informe que le Conseil de gestion du PNMM a lancé un appel d'offres pour réactualiser la cartographie des biocénoses marines à l'échelle de la Martinique, à commencer par certaines zones prioritaires.

**B. DE MONTGOLFIER (Aquasearch)** met en garde sur la qualité des données obtenues par sciences participatives : des erreurs récurrentes sont constatées sur l'identification des espèces.

**Relevé de décisions en COTEC Martinique [Action 26] :**

**58. [Action 26] CNRS :** poursuit ses travaux sur l'évolution et la distribution de l'abondance des individus en alimentation dans l'espace et le temps, en réponse aux facteurs environnementaux.

## 5. Action 27 : Déterminer les routes de dispersion à l'échelle océanique

### Bref rappel de l'action 27 :

- e) Établir un bilan des méthodes et protocoles contribuant à renseigner sur la migration des tortues marines
- f) Diffuser ce bilan auprès des opérateurs potentiels
- g) Organiser et assurer la collecte des données (photoID, pose de bagues) et du matériel biologique (biopsie) utiles aux études sur les migrations
- h) Développer des échanges dans la Caraïbe pour le recoupement d'information
- i) Identifier les synergies possibles avec les projets et études de plus grande envergure

Guadeloupe / St-Martin [03/12/2020]

**D. CHEVALLIER (CNRS) présente l'étude des populations de tortues marines en Martinique (cf. Action 26, page 73).**

**E. DELCROIX (Titè) présente l'état des connaissances et la valorisation des données historiques de télémétrie en Guadeloupe.** Le bilan historique des individus équipés de balises est présenté :

- 4 femelles adultes de *Chelonia mydas* entre 2006 et 2007
- 2 juvéniles de *Chelonia mydas* en 2010
- 4 femelles adultes et 7 juvéniles de *Chelonia mydas* (dont 2 à Saint-Martin) entre 2013 et 2015
- 5 femelles adultes de *Eretmochelys imbricata* en 2016.

Les données acquises ont été valorisées sous forme de **rapports de mission ou de stages** mais pas sous forme de publications scientifiques. La majorité des données ARGOS ont été mises à disposition sur la plate-forme partagée du site [seaturtle.org](http://seaturtle.org). Cela permettait le référencement des programmes guadeloupéens et la connaissance des programmes mis en œuvre ailleurs. Cette plateforme permet la mise en commun des efforts individuels de suivi à large échelle. Les données sont donc bancarisées de manière sécurisée et visible. Leur utilisation à des fins de nouvelles analyses scientifiques est tout à fait possible. Elle nécessite l'accord du ou des producteur(s) de données.

Parmi les 8 femelles adultes vertes équipées sur 5 sites de ponte différents, la durée moyenne des suivis en inter-ponte est de **132 jours** avec une distance maximum à la plage de ponte de **34 km**. L'objectif serait de mieux définir les zones occupées en inter-ponte, qui présentent un intérêt particulier dans le cadre du projet TOPASE (cf. action 11 page 33). En migration post-nuptiale, les résultats ont montré de **courtes migrations de 5 jours et 281 km en moyenne** (max 705 km), principalement en direction du **Nord Caraïbe**. Des phases stationnaires ont été mises en évidence avec exploitation d'une surface réduite et peu profonde (herbiers, coraux et fonds sableux), rappelant des comportements alimentaires d'immatures.

Les données relatives aux adultes imbriquées n'ont pas été complètement analysées mais semblent correspondre à ce qui a été montré en Martinique (un individu est resté 18 mois proche de la Pointe des Châteaux, un a migré vers le Honduras, un autre vers le sud-est de la République dominicaine).

Les déplacements des juvéniles de tortues vertes en développement sur **3 sites d'alimentation** (Petite Terre, Malendure et Tintamarre à Saint-Martin) sur 163 jours de suivi ont montré une **forte fidélité** au site avec un rayon moyen de 2,25 km pour les déplacements et des profondeurs de plongée allant jusqu'à 15-25 m. Les distances journalières parcourues étaient de 0,78 km en moyenne, avec une utilisation des herbiers le jour et des zones récifales la nuit (activité plus faible).

**D. CHEVALLIER (CNRS)** remarque que même si la quantité de données n'est pas forcément suffisante pour réaliser des analyses robustes, il y a déjà une bonne quantité d'informations qui semble confirmer la forte fidélité aux sites d'alimentation. Il demande si les individus équipés étaient ciblés de manière spécifique en termes de lieu, de taille ou d'âge.

**E. DELCROIX (Titè)** répond que le ciblage portait surtout sur des zones où une présence importante de tortues marines en ponte ou en alimentation était connue. Les individus n'étaient pas sélectionnés spécifiquement en fonction de la taille ou du sexe. Il s'agissait plus d'opportunités de capture.

**F. GUIOUGOU (Le Gaïac)** demande si la majorité des tortues femelles adultes équipées l'ont été à Sainte-Anne. Il serait alors difficile de faire des généralités sur la population des tortues marines de Guadeloupe.

**E. DELCROIX (Titè)** explique que les tortues ont été équipées sur diverses zones dont Marie-Galante, Petite Terre, Bouillante, Saint-François, Trois-Rivières et Sainte-Anne. Le nombre de balises déployées reste assez faible, il est donc difficile d'en tirer des généralités.

Avis  
COTEC

**N. PARANTHOËN (animation PNA)** sollicite l'avis du COTEC pour dresser le bilan des méthodes et protocoles contribuant à renseigner sur la migration des tortues marines (volet A de la fiche action) (incluant ressources humaines et matérielles nécessaires), pour retenir les études télémétriques, voire études génétiques et relatives aux diatomées. Sur la base du rapport final d'analyse et de mise en valeur des données sur le marquage des tortues marines en Guadeloupe de 2019<sup>12</sup>, qui a fait l'objet d'une présentation intermédiaire en groupe d'experts scientifiques le 24 mai 2018, il **propose d'exclure les protocoles de CMR** qui prétendent répondre à cet objectif.

Il propose par ailleurs de poursuivre les échanges hors COTEC pour valoriser scientifiquement les données de télémétrie historiques pour permettre d'y voir plus clair sur les lacunes de connaissances et l'intérêt en termes de conservation.

Martinique [22/10/2020]

**D. CHEVALLIER (CNRS)** présente l'étude des populations de tortues marines en Martinique (cf. Action 26, page 73).

#### **Relevé de décisions en COTEC Guadeloupe / St-Martin [Action 27] :**

**59. [Action 27] CNRS – Animation PNA :** échangent pour la mise en valeur des données de télémétrie historiquement acquises en Guadeloupe sur des femelles adultes de *Chelonia mydas* et *Eretmochelys imbricata* en migration inter-ponte et post-nuptiale, et sur des immatures de *Chelonia mydas* en développement, pour leur analyse voire publication scientifique, et identifient les lacunes de connaissances et l'intérêt en termes de conservation.

#### **Avis du COTEC Guadeloupe / St-Martin [Action 27] :**

**60.** Sur la proposition de l'animation du PNA et sur la base du rapport final de [Girondot et al., 2019](#) présenté en version intermédiaire en groupe d'experts scientifiques le 24 mai 2018, le COTEC acte l'exclusion des protocoles CMR pour répondre à l'objectif de détermination des routes de dispersion à l'échelle océanique.

<sup>12</sup> [Girondot, Rinaldi et Fretey, 2019. Analyse et mise en valeur de données sur le marquage des tortues marines en Guadeloupe](#). En particulier page 25 : « le marquage de femelles nidifiantes par des bagues extérieures nous ont apporté quelques informations intéressantes, en particulier sur des déplacements caribbéens et des infidélités de ponte à un site guadeloupéen. Mais continuer à baguer ainsi n'apportera rien de plus comme informations. Pour suivre les déplacements océaniques le système Argos est plus performant et approprié. »

## 6. Action 29 : Étudier les conséquences sur les tortues marines des activités humaines développées sur les sites d'alimentation

### Bref rappel de l'action :

- a) Définir un protocole d'étude
- b) Réaliser l'étude
- c) Formuler des recommandations en termes de gestion

Guadeloupe / St-Martin [03/12/2020]

**N. DUPORGE (Aquasearch) présente les résultats de l'évaluation de l'impact touristique sur les tortues vertes en alimentation sur l'herbier de Baie Blanche de l'îlet Tintamarre (Saint-Martin).** Cette étude commandée par l'AGRNSM part du constat d'une augmentation de l'activité de « wildlife-watching » à St-Martin et Sint-Maarten, avec un impact socio-économique positif mais négatif sur le milieu ou les espèces si elle est mal gérée/encadrée. Les herbiers de phanérogames le long de la côte de l'île offrent des zones d'alimentation propices aux juvéniles de tortues vertes. Certains de ces herbiers sont situés dans la RNSM (Baie blanche à Tintamarre) et subissent une fréquentation de plus en plus forte des touristes et sociétés de « wildlife-watching ». L'évaluation a été réalisée en 3 temps : **(i)** caractérisation de l'activité de « turtle-watching » (recensement et sondage des opérateurs, suivi des fréquentations des sites), **(ii)** évaluation de l'activité (embarquement en client mystère, évaluation par un questionnaire rempli par l'observateur) et **(iii)** suivi éthologique de 32 tortues vertes sur 2 x 10j, en haute et basse saison touristique, de 8h à 16h30, avec un suivi individuel le plus longtemps possible et à distance pour réduire le dérangement. En haute saison, différents comportements des nageurs et bateaux entraînent des modifications comportementales : arrêt de l'alimentation, fuite, etc. Les dérangements sont multiples : cris en surface, poursuite de l'animal, arrivée des bateaux à plus de 5 nœuds sur la zone de mouillage, changements de régime moteur et musique à bord. Il s'agit donc de nuisances acoustiques et liées à une approche non respectueuse, allant jusqu'à la recherche du contact.

Cette première étude a permis de caractériser l'offre de turtle-watching, qui diffère entre les 2 parties de l'île. Elle a montré une forte disparité des discours et conduites tenues chez les opérateurs, avec une mise en évidence d'un impact avéré et entraînant des modifications comportementales et spatiales.

L'accompagnement des opérateurs est indispensable pour permettre le développement d'un écotourisme responsable, voire utiliser cette activité comme levier pour la conservation ou l'acquisition de connaissances. Cet accompagnement peut se traduire par des formations, la rédaction d'une charte des bonnes pratiques et la distribution de supports de sensibilisation harmonisés à bord.

La typologie des opérateurs et des offres est très différente de celle constatée en Martinique lors de l'étude d'impact du Turtle-watching réalisée en 2018 (cf. <sup>5</sup>, page 40). Les comportements des nageurs sont également différents. La nature des impacts est donc spécifique au contexte. Toute démarche de déploiement de mesures d'accompagnement du nature-watching doit donc préalablement tenir compte des spécificités socio-économiques et éthologiques de chaque territoire concerné.

**N. PARANTHOËN (animation PNA)** indique que l'étude similaire menée par Aquasearch en Martinique (cf. <sup>5</sup>, page 40) a contribué aux réflexions sur les réglementations concernant l'approche de la faune sauvage en mer à inclure dans le projet d'arrêté sur les activités de loisirs nautiques.



**C. RINALDI (AET)** reste dubitative sur les résultats qui ne montrent pas une réaction flagrante des tortues au dérangement. Par ailleurs, des conclusions sur l'impact réel peuvent seulement être connues sur la répétition de ces dérangements au-delà d'une année. Les changements de comportement observés sur les tortues présentes dans la baie de Malendure sont observables sur une période longue, mais pas nécessairement sur un temps si court. Elle est impressionnée de la durée pendant laquelle chaque individu a été suivi. Des suivis individuels en PMT ont été réalisés par AET mais ils ne duraient généralement pas plus de 2 heures.

**N. DUPORGE (Aquasearch)** explique qu'il s'agissait de faire un état des lieux, une photographie à un temps donné. Il serait effectivement intéressant de reproduire l'étude dans le futur pour voir si on observe des changements. Concernant la méthodologie des suivis, il a été possible de suivre les tortues sur une longue durée en faisant se relayer plusieurs nageurs.

**M. BOUAZIZ (TOPASE)** fait remarquer qu'on parle du dérangement et du comportement de fuite qui peuvent être observés mais pas du tout de l'imprégnation des individus.

**N. DUPORGE (Aquasearch)** répond qu'aucun comportement observé n'a pu s'apparenter à de la curiosité ou une recherche de contact par les tortues comme cela peut exister sur certains sites de plongée.

**J. CHALIFOUR (AGRNSM)** indique qu'à Saint-Martin, seule une tortue est connue pour aller au contact des plongeurs du côté hollandais de l'île.

**F. LABADIE (Créocéan)** demande si des études sont prévues pour évaluer l'impact des activités industrielles.

**D. CHEVALLIER (CNRS)** répond que le CNRS travaille actuellement sur la pollution sonore subaquatique à l'aide d'hydrophones. Ce travail permet de montrer que les tortues interagissent entre elles via des sons et qu'elles sont sensibles à certaines fréquences. Ces informations pourraient être utilisées pour évaluer l'impact des travaux et activités industrielles, dont leurs émissions sonores.

Martinique [22/10/2020]

Action non abordée à l'ordre du jour. Cf. étude d'impact du Turtle-watching réalisée en 2018 ([Etude DEAL Martinique – OSL & Aquasearch](#)).

## 7. Action 30 : Contribuer aux études sur les impacts des activités humaines sur la santé des tortues marines

### Bref rappel de l'action :

- a) Étude des polluants présents chez les tortues marines
- b) Suivis de l'évolution de la fibropapillomatose chez les tortues marines
- c) Cause de la mort des tortues retrouvées échouées

Guadeloupe / St-Martin [03/12/2020]

Action non abordée à l'ordre du jour.

Martinique [22/10/2020]

**B. DE MONTGOLFIER (Aquasearch) indique qu'une thèse autofinancée par l'École nationale vétérinaire de Toulouse (ENVT) et Aquasearch est en cours (2017-2020) : « Évaluation de la contamination des tortues vertes (*Chelonia mydas*) par le virus de la fibropapillomatose dans les eaux côtières de la Martinique. Elle est réalisée par Amandine RENVIER sous l'encadrement de Guillaume LE LOC'H (ENVT) et de B. DE MONTGOLFIER (Aquasearch).**

**D. CHEVALLIER (CNRS) présente l'étude de la prévalence, la distribution et l'étiologie de la fibropapillomatose chez les tortues vertes (*Chelonia mydas*) immatures en Martinique.** Des résultats ont été publiés dans Roost et al., 2020\*. Cette maladie a été décrite en 1938 chez les tortues vertes à Florida Key. Elle touche toutes les espèces de tortues marines et toutes les régions du monde, mais plus particulièrement *Chelonia mydas* (80% des cas) avec des taux d'atteinte très variables selon les régions. Aux Barbades, la prévalence a fortement augmenté depuis 1986 avec 80% des tortues capturées atteintes. Il s'agit d'une maladie infectieuse complexe et multifactorielle (environnement, microbes, immunité, écologie). Les zones de forte prévalence de la maladie montrent des similitudes : zones tropicales et subtropicales néritiques, eaux proches des côtes et peu profondes, à proximité de zones urbaines ou agricoles. La Martinique constitue un site d'étude idéal grâce à la distribution en patch des tortues vertes immatures avec peu d'échanges entre sites. **405 individus différents ont été capturés entre 2010 et 2019. Aucune tendance à la hausse de la prévalence n'a pu être mise en évidence aux anses Dufour, Noire et Grande Anse.** Elle a augmenté pour passer de **0 à 50% entre 2011 et 2019 aux anses du Bourg et Chaudière**, soit des différences de prévalence importantes entre des sites très proches. La répartition anatomique des tumeurs montre que les yeux, les extrémités de nageoires antérieures et le cou sont les zones les plus touchées. Les zones de plus forte production primaire nette sont positivement corrélées à la prévalence de la maladie. Le rejet d'émissaire de station d'épuration dans la zone d'alimentation pourrait baisser l'immunité des individus dans les zones les plus contaminées. Les frottements de la tête entre les congénères peuvent être un facteur de contamination. Les Anses d'Arlet pourraient fournir des conditions favorables au développement d'agents infectieux (eaux chaudes et peu renouvelées dans les baies, fortes densités humaines, ruissellement agricole, algues productrices de biotoxines). Les travaux vont se poursuivre pour mieux comprendre cette maladie.

**J. CRILLON (PNMM) demande si l'état sanitaire des tortues marines pourrait servir d'indicateurs de réussite de la mise en œuvre du plan de gestion du PNMM.**

**F. RATEAU (animation PNA)** estime que les connaissances sur cette maladie ne sont peut-être pas encore suffisantes pour servir d'indicateur de réussite de la gestion du PNMM.

**D. CHEVALLIER (CNRS)** répond que c'est en tout cas une menace importante pour la survie des tortues vertes en particulier.

**Relevé de décisions en COTEC Martinique [Action 30] :**

**61. [Action 30] Aquasearch – ENVT** : poursuivent les travaux de thèse sur l'évaluation de la contamination des tortues vertes (*Chelonia mydas*) par le virus de la fibropapillomatose dans les eaux côtières de la Martinique.

**62. [Action 30] CNRS** : poursuit ses travaux sur l'étude de la prévalence, la distribution et l'étiologie de la fibropapillomatose chez les tortues vertes (*Chelonia mydas*) immatures en Martinique.

Priorité  
1

## 8. Action 31 : Élaborer et diffuser une synthèse régionale des connaissances acquises sur les TM des Antilles françaises

Bref rappel de l'action :

- a) Analyser, interpréter les données collectées
- b) Établir un état de connaissances sur les tortues marines des Antilles françaises dans un format synthétique
- c) Assurer sa mise à jour au fil des nouvelles connaissances et sa diffusion à chaque mise à jour

Guadeloupe / St-Martin [03/12/2020] et Martinique [22/10/2020]

Cf. action 34 (page 90) pour la mise en ligne d'une bibliographie publique incluant les rapports techniques et les publications scientifiques, en lien avec les tortues marines des Antilles françaises, qu'ils soient produits par des membres du réseau ou d'autres auteurs. Chaque rapport et publication sera référencé vis-à-vis des objectifs et actions du PNA concerné(s), de manière à permettre des recherches documentaires selon ces filtres. Cette page sera également accessible au grand public

### **Relevé de décisions en COTEC Guadeloupe / St-Martin et Martinique [Action 31] :**

**Cf. décision n°71. [Action 34] Animation PNA :** met à jour le fond documentaire du site internet : PNA et documents associés, textes réglementaires, rapports techniques et publications scientifiques, comptes rendus et présentations des instances de gouvernance, tableaux de bord technique et financier et annuaire du réseau.

## 5. Volet sensibilisation

Priorité  
1

### 1. Action 33 : Poursuivre les actions de sensibilisation auprès du grand public et des scolaires

Bref rappel de l'action :

- a) Organiser et mettre en œuvre le plan d'action « sensibilisation » chaque année (campagnes de communication et d'animations grand public et scolaires, manifestations, newsletters, articles, etc.)
- b) Développer des supports variés et adaptés (améliorer les supports existants, développer de nouveaux outils, mutualiser les outils à l'échelle régionale et nationale)
- c) Effectuer un bilan des actions de sensibilisation chaque année

#### 1. Animations scolaires et grand public

Guadeloupe / St-Martin [15/12/2020]

**Cécile LALLEMAND (Kap Natirel) présente l'état d'avancement des animations scolaires réalisées dans le cadre d'une prestation ONF.** Cette prestation assurée par un groupement d'associations et coordonnée par Kap Natirel a pris du retard à cause du confinement. Elle a donc été prolongée par avenant jusqu'en mars 2021 [*info post-COTEC : finalement jusqu'au 31 mai 2021*]. Chaque association est autonome dans la communication et l'organisation de ses animations, avec une répartition territoriale des interventions. Elles doivent remplir et remonter une fiche bilan et des photos pour rendre compte de chaque intervention. Au total, le bilan provisoire fait état de **61 heures** d'intervention réalisées au 30 novembre 2020, via **26 interventions en classe** et **4 sur le terrain** par des membres des associations **Tò-Ti-Jòn, Kap Natirel** et **l'École de la Mer**. Ces interventions ont essentiellement ciblé l'élémentaire (CP à CM2) et dans une moindre mesure les collèges. Par ailleurs, Tò-Ti-Jòn et Kap Natirel sont intervenues au Forum de l'Éducation au Développement Durable les 16 et 17 novembre via des animations en présentiel et sous format visio.

**N. PARANTHOËN (animation PNA)** demande quel est le volume horaire d'animations prévu au premier trimestre 2021.

**C. LALLEMAND (Destination Éco)** indique que des animations sont prévues sur le premier trimestre. C'est une période pendant laquelle il y a beaucoup de demandes. Les informations ont été envoyées au rectorat, qui sera bientôt relancé.

Avis  
COTEC

**J. PAUWELS (Animation PNA) :** un budget du financement FEDER permettra à l'ONF de lancer un marché pour financer des animations scolaires et de la caravane en 2021 (cf. paragraphe Supports de communication physiques et numériques en page 87). **Le COTEC est sollicité pour avis sur les modalités d'organisation de ces animations. Il est proposé de mutualiser les 2 types d'animation dans un marché commun**, et que les structures intéressées, à l'image du marché animation en cours, proposent si elles le souhaitent une réponse groupée, avec une association identifiée en tant que coordinatrice de la logistique et du calendrier des interventions.

**N. PARANTHOËN (animation PNA)** rappelle que ce fonctionnement est utilisé en Martinique. Il permet d'associer 2 animateurs à chaque intervention, si possible issus de 2 structures différentes, renforçant ainsi les échanges et la dynamique de réseau. Le Carbet des Sciences est identifié en tant que structure coordonnatrice pour les 5 associations qui font vivre l'outil caravane. Ce fonctionnement est très apprécié en Martinique.

**C. FROIDEFOND (Tò-Ti-Jòn)** indique que l'association Tò-Ti-Jòn serait d'accord avec ce fonctionnement. Elle ajoute qu'il serait intéressant de mobiliser la caravane pour le Terra Festival (films sur l'environnement) prévu en mars 2021.

**A. PICAN (Kap Natirel)** répond que ce fonctionnement devrait convenir à Kap Natirel.

**C. LALLEMAND (Destination Éco)** indique que ce marché commun d'animations scolaires et grand public résoudrait la confusion qu'il y a parfois pour déterminer si une animation rentre plutôt dans un cadre « scolaire » ou « grand public » en cas de marchés séparés, car le public est parfois mixte.

**A. BERGER (AGRNSM)** demande si le budget animation concernera Saint-Martin.

**N. PARANTHOËN (animation PNA)** répond que ce ne sera pas le cas, car le marché sera financé par le FEDER dont les dépenses ne sont éligibles que sur l'archipel guadeloupéen.

**F. GUIOUGOU (Le Gaïac)** est favorable à la mutualisation des animations scolaires et grand public dans un marché commun.

**N. PARANTHOËN (animation PNA)** prend bonne notes des avis favorables du COTEC. L'équipe d'animation lancera donc une consultation à l'ensemble du réseau en 2021.

**F. GUIOUGOU (Le Gaïac)** demande que le marché prenne en compte les frais de transports en lien avec les animations.

**N. PARANTHOËN (animation PNA)** explique que les modalités seront précisées au cahier des charges de consultation. Il revient ensuite aux candidats d'inclure à leur devis les frais qu'ils jugent nécessaires à la réalisation de la prestation.

Martinique [22/10/2020]

**Mathilde BRASSY (Carbet des Sciences) présente le bilan de l'animation de la caravane « tortues marines ».** L'itinérance de la caravane « tortues marines » a démarré en octobre 2019. Le bilan présenté ici va jusqu'au 31 août 2020. **40 journées d'animation ont été réalisées** (72 jours-homme), principalement sur les weekends et jours fériés. Elles ont permis de sensibiliser **4 324 personnes** dont **63% d'adultes**. En moyenne, cela représente 71 citoyens sensibilisés par sortie, en dehors des gros événements qui touchent parfois jusqu'à 500 personnes par jour. 5 sorties ont spécifiquement eu lieu à l'Anse Dufour qui est très fréquentée pour les tortues, avec en moyenne 150 citoyens sensibilisés par jour sur ce site. L'itinérance s'est déroulée sur **17 communes différentes**, principalement sur les plages fréquentées, les marchés, dans les centres commerciaux, villages expo, etc., lors des fêtes patronales ou autres événements organisés par les communes notamment. L'effort d'intervention a été pondéré selon l'importance des sites pour la ponte et/ou l'alimentation des espèces et leur niveau de fréquentation par les usagers. En termes de logistique, cela nécessite des demandes d'autorisation d'occupation de l'espace public aux communes. **5 associations** se sont impliquées dans l'animation : le **Carbet des Sciences**, **Reffet d'culture**, **l'ASSO-MER**, **POEMM** et **OSL** (plus la SEPANMAR mais qui n'a pu pas mettre à disposition d'animateur pour cette période). **14 animateurs** ont été formés et sont

intervenues dans ce cadre. Idéalement, la caravane est animée par 2 animateurs issus d'associations différentes afin de renforcer les échanges et la dynamique de réseau.

De façon globale la caravane remplit ses objectifs et rencontre un réel succès auprès de ses visiteurs. Les temps d'échanges sont suffisamment longs pour être constructifs et permettre la transmission de connaissances. Cependant, le savoir n'induit pas forcément un changement comportemental immédiat. Cette action doit être pérenne et plus fréquente sur les sites très fréquentés comme l'Anse Dufour pour que l'on puisse observer de véritables changements des usagers du littoral, qu'ils soient résidents ou touristes. Les messages doivent être répétés plusieurs fois pour qu'ils soient retenus et suivis d'actions. Cette action de communication a également eu l'avantage de créer des moments d'échanges, de partage et de synergie entre les acteurs du RTMM (associations et collectivités) et d'homogénéiser ses messages.

**N. PARANTHOËN (animation PNA)** demande s'il y a eu une communication dans les médias sur l'itinérance de la caravane.

**M. BRASSY (Carbet des sciences)** indique qu'un communiqué de presse a été diffusé et il y a eu une couverture télé et radio.

**W. WARGNIER (MDP)** : la mobilisation des plongeurs est-elle possible pour l'animation de la caravane ? Il se propose de faire le relais d'information auprès des professionnels de la plongée si des supports physiques lui sont transmis. Il est important qu'ils aient accès à la bonne information.

**Mathilde BRASSY (Carbet des Sciences) présente l'opération « Rallumons les étoiles au Diamant » pour sensibiliser à la problématique des nuisances lumineuses.** Cette opération fait l'objet d'une convention avec l'ONF, sur co-financement de la DEAL et EDF. Elle a pour objectif l'extinction de l'éclairage public sur 400m de linéaire côtier de la ville du Diamant, de 18h à 6h le lendemain matin via un arrêté municipal. Cette action prévue sur la fin d'année 2020 s'inscrit dans le cadre d'une programmation globale avec l'installation de la caravane de sensibilisation tortue marine de 14 à 17h, suivie d'une balade crépusculaire sur la plage du Diamant de 17 à 18h30, puis d'un *Bokantaj* à l'ancienne école de DIZAC où sera diffusé un court métrage suivi de courtes interventions d'experts sur différents sujets dont les tortues marines.

## 2. Supports de communication physiques et numériques

Guadeloupe / St-Martin [15/12/2020]

**Mathilde BRASSY (Carbet des Sciences) présente l'adaptation de l'outil « caravane tortues marines » à la Guadeloupe.** L'objectif était d'adapter cet outil d'abord développé en Martinique au contexte de la Guadeloupe. 2 ateliers de travail ont rassemblé les acteurs guadeloupéens les 23 juillet et 06 août pour qu'ils participent à la conception des supports qu'ils seront amenés à utiliser. La caravane sera livrée le 23 novembre 2020 et un atelier de démonstration à l'utilisation du matériel sera organisé le 04 décembre à destination des membres du réseau.

**Nicolas PARANTHOËN présente le bilan de la première année d'animation de la caravane en Martinique coordonnée par le Carbet des Sciences (cf. Animations scolaires et grand public en page 85, § Martinique).**



*Modalités d'animation de la caravane « tortues marines » en Guadeloupe en 2021 (cf. Animations scolaires et grand public en page 85).*

**Julie PAUWELS (animation PNA)** présente les supports de communication réalisés en 2020 (encarts sur les cartes de randonnée gratuites) et ceux qui pourraient être réalisés en 2021 (encart dans l'annuaire nautique *Ti'Ponton* distribué dans les Antilles en 15 000 exemplaires, sets de tables tels que réalisés en Martinique, spot vidéo, etc.). L'avis du COTEC est sollicité.

**J. GRESSER (DEAL Martinique)** indique que les sets de table ont été réalisés en 2018 en Martinique. Ils comportent un certain nombre de pictogrammes indiquant les comportements à proscrire, dont l'approche négative n'est peut-être pas la meilleure stratégie en termes de communication. Il faut plutôt orienter le discours vers les bonnes actions. Les formulations du type « *ne pas* » sont à éviter.

**N. PARANTHOËN (animation PNA)** demande quel est le public ciblé par ce support.

**M. BRASSY (Carbet des sciences)** répond qu'en Martinique ce sont plutôt les sites ayant une grande fréquentation touristique qui ont été visés. Ce sont des zones où il peut y avoir un fort dérangement des tortues marines et donc où la sensibilisation des usagers aux bonnes pratiques est importante.

**J. GRESSER (DEAL Martinique)** ajoute que des sets de table ont aussi été distribués dans les restaurants des plages du Nord qui sont davantage fréquentées par les résidents permanents.

**A. BERGER (AGRNSM)** demande si l'enveloppe budgétaire concerne aussi Saint-Martin ?

**N. PARANTHOËN (animation PNA)** répond que Saint-Martin ne sera pas concernée dans ce budget puisque c'est un financement FEDER.

**A. PICAN (Kap Natirel)** demande si l'idée concernant le spot vidéo est de diffuser directement celui qui a été produit en Martinique.

**J. PAUWELS (animation PNA)** répond que l'idée serait plutôt d'en refaire un pour la Guadeloupe. Il semble essentiel de diffuser des images locales pour toucher davantage les gens.

**N. PARANTHOËN (animation PNA)** demande si des membres du COTEC s'opposent à la création des supports de communication présentés.

Pas d'opposition du COTEC.

**M. LAURENT (DEAL Guadeloupe)** indique qu'il faut faire attention à ce que les contenus soient harmonisés concernant les consignes d'approche des tortues marines. Il faut aussi prendre en compte les réglementations à venir.

Martinique [22/10/2020]

**A. BENHALILOU (POEMM)** propose la création d'une newsletter partageant l'actualité des projets en cours.

**J. GRESSER (DEAL Martinique)** propose la création d'une liste de diffusion email propre au réseau tortues marines de Martinique. Par ailleurs une newsletter nécessite une centralisation préalable des supports qui sont produits par les membres du réseau et d'en faire valider le contenu par l'équipe d'animation pour éviter les erreurs de communication. Elle propose également de contacter les

éditeurs de guides de voyages qui partagent parfois des informations erronées ou imprécises concernant les tortues marines. C'est peut-être aussi l'occasion de valoriser les actions menées.

**M. MACENOT (CAESM)** propose de faire de la communication à l'aéroport qui canalise les entrées du tourisme sur le territoire. Par ailleurs les EPCI ont la compétence « tourisme » et peuvent être le relai d'information.

**Relevé de décisions en COTEC Guadeloupe / St-Martin et Martinique [Action 33] :**

**63. [Action 33] Animation PNA** : selon les ressources humaines disponibles, met en place une lettre d'information semestrielle à destination du réseau et du grand public.

**64. [Action 33] Animation PNA** : créé une liste de diffusion email du Réseau Tortues Marines des Antilles françaises.

**Relevé de décisions en COTEC Guadeloupe / St-Martin [Action 33] :**

**65. [Action 33] Kap Natirel – Destination Éco** : poursuivent la coordination de la mise en œuvre des animations scolaires lors du premier semestre 2021.

**Relevé de décisions en COTEC Martinique [Action 33] :**

**66. [Action 33] Carbet des sciences** : poursuit la coordination de la mise en œuvre des animations mutualisant les cibles (13 jours d'animations du stand de sensibilisation « caravane des tortues marines » et 15 jours d'animations scolaires), et organise et anime si besoin la formation de nouveaux animateurs.

**67. [Action 33] Carbet des sciences** : compte-tenu du contexte sanitaire, reporte à 2021 l'opération « *Rallumons les étoiles du Diamant* » pour sensibiliser les citoyens locaux à la problématique des nuisances lumineuses.

**Avis du COTEC Guadeloupe / St-Martin [Action 33] :**

**68.** Le COTEC propose que l'animation du PNA lance une consultation pour une prestation d'animations mutualisant les publics ciblés (marché commun pour les animations scolaires et du stand de sensibilisation « la caravane des tortues marines »).

**69. Remarques et/ou validation du COTEC** attendues en réponse à la lecture de ce projet de compte-rendu concernant la réalisation de supports de communication physiques ou numériques tels que **(i)** un spot vidéo et/ou **(ii)** le partage d'un encart publicitaire sur l'annuaire nautique Ti'Ponton et **(iii)** des sets de table à destination des commerçants de bord de plages fréquentée par les usagers et les tortues marines en alimentation (ou reproduction). En l'absence d'avis contraire, l'animation du PNA envisagera la réalisation de tout ou partie de ces supports selon les ressources humaines et financières disponibles.

## 2. Action 34 : Créer et animer un site internet et/ou des réseaux sociaux TM communs pour l'ensemble des territoires du PNA

### Bref rappel de l'action :

- a) Mutualiser les deux sites internet existants afin de créer un portail commun pour les Antilles
- b) Actualiser régulièrement le site internet et/ou les réseaux sociaux
- c) Favoriser la participation des acteurs pour faire remonter l'ensemble des informations, images, événements et bilans d'actions

Guadeloupe / St-Martin [15/12/2020]

**Simon MARTIN-PIGEONNIER (animation PNA) présente le projet de mutualisation et de mise à jour des sites internet des réseaux tortues marines de [Guadeloupe](#) et de [Martinique](#).** L'objectif est d'homogénéiser le format des sites internet et le contenu en commun, via un portail d'accueil commun aux deux sites web tout en conservant des rubriques dédiées à chaque territoire.

Le contenu va également évoluer avec la création d'un espace documentaire réservé aux membres du réseau et accessible via un mot de passe qui sera communiqué. Le fond documentaire sera mis à jour par l'animation du PNA courant 2021. À ce titre, tous les documents cités soulignés en bleu dans le présent compte-rendu sont téléchargeables via des liens hypertextes. L'objectif est de compiler et rendre accessible toute la documentation relative aux tortues marines des Antilles françaises, y compris celle produite par le réseau. Ce fond documentaire sera réparti sur 4 pages du site internet :

- **Une page relative au PNA et ses documents associés :** les PNA des différentes périodes, le rapport d'évaluation du précédent PNA, les rapports annuels d'activités, etc. N'y figureront pas les comptes rendus de réunion. Cette page sera accessible au grand public.
- **Une page relative aux textes réglementaires** de portée internationale, nationale et locale relatifs aux espèces de tortues marines. Cette page sera accessible au grand public.
- **Une page relative aux rapports techniques et publications scientifiques** en lien avec les tortues marines des Antilles françaises, qu'ils soient produits par des membres du réseau ou d'autres auteurs. Chaque rapport et publication sera référencé vis-à-vis des objectifs et actions du PNA concerné(s), de manière à permettre des recherches documentaires selon ces filtres. Cette page sera également accessible au grand public.
- **L'espace documentaire réservé aux membres du réseau** et accessible via un mot de passe qui sera communiqué. Il comportera des liens vers les 3 pages citées précédemment et hébergera les comptes rendus et supports de présentations des comités techniques et de pilotage, les tableaux de bord technique et financier, ainsi qu'un annuaire de contact des membres des réseaux iguane des petites Antilles et tortues marines.

**M. LAURENT (DEAL Guadeloupe)** est très favorable à cette mutualisation. La partie tronc commun du site internet est une bonne idée d'autant plus s'il prend aussi en compte la Guyane.

**Simon MARTIN-PIGEONNIER (animation PNA) présente le bilan de la [page Facebook du réseau tortues marines Guadeloupe](#) lancée en septembre 2019.** Cette page a **830 abonnés**. Un article est publié environ tous les 3 jours.

**M. BOUAZIZ (TOPASE)** demande s'il y a des sujets qui font débats sur la page Facebook, des choses qui sont mal parfois mal interprétées et donnent lieu à beaucoup de commentaires.

**J. PAUWELS (animation PNA)** répond que globalement il n'y a pas énormément de commentaires sur les publications. Une attention particulière est donnée pour éviter de délivrer des messages stigmatisant une profession par exemple, en essayant plutôt de faire passer des messages positifs. Jusqu'ici il n'y a pas eu de grosses problématiques.

Martinique [22/10/2020]

**Alicia BONANNO (animation PNA)** présente le bilan de l'animation du [site internet](#) et de la [page Facebook du réseau tortues marines Martinique](#). Le site internet a été mis à jour en mai 2020 avec une nouvelle charte graphique et de nouveaux articles. Une mutualisation avec le site internet du réseau tortues marines de Guadeloupe est prévue (cf. ci-avant, § Guadeloupe).

La **page Facebook** est toujours active et compte plus de **5 000 abonnés**. Plus de **80 publications** ont été faites en 2020, soit une publication en moyenne tous les 4/5 jours. Les publications touchent jusqu'à 54 000 personnes (cas de la publication relative aux bonnes pratiques d'observation).

**J. GRESSER (DEAL Martinique)** rappelle que ces outils sont les canaux de communication externe privilégiés du réseau tortues marines et du PNA. Il faut veiller à ne pas créer d'autres pages qui pourraient brouiller la communication relative aux tortues marines vis-à-vis du grand public.

**Relevé de décisions en COTEC Guadeloupe / St-Martin et Martinique [Action 34] :**

**70. [Action 34] Animation PNA** : mutualise les sites internet des réseaux tortues marines [Guadeloupe](#) et [Martinique](#) pour créer un portail d'accueil commun tout en conservant des rubriques dédiées à chaque territoire.

**71. [Action 34] Animation PNA** : met à jour le fond documentaire du site internet : PNA et documents associés, textes réglementaires, rapports techniques et publications scientifiques, comptes rendus et présentations des instances de gouvernance, tableaux de bord technique et financier et annuaire du réseau.

**Relevé de décisions en COTEC Guadeloupe / St-Martin [Action 34] :**

**72. [Action 34] Animation PNA** : poursuit l'animation régulière de la page Facebook du [réseau tortues marines Guadeloupe](#).

**Relevé de décisions en COTEC Martinique [Action 34] :**

**73. [Action 34] Animation PNA** : poursuit l'animation régulière de la page Facebook du [réseau tortues marines Martinique](#).

### 3. Action 35 : Mettre en place des outils et actions spécifiques pour les élus, techniciens des collectivités, les professionnels de la pêche, du nautisme et du tourisme

#### Bref rappel de l'action :

- a) *Développer des outils adaptés type clips vidéo, enquêtes, quizz, séminaires, ateliers d'échanges thématiques, etc.*
- b) *Proposer des journées de formation spécifiques / information à destination des élus et professionnels*
- c) *Communiquer sur les actions du PNA auprès des professionnels*
- d) *Mettre en place des partenariats avec les différentes catégories socio-professionnelles et collectivités*

Guadeloupe / St-Martin [15/12/2020]

**Julie PAUWELS (animation PNA) rappelle le stage réalisé en 2019 concernant le renforcement de la protection des habitats majeurs des tortues marines.** Ce stage a notamment permis de mettre en évidence les plages prioritaires en matière d'enjeux pour les tortues marines et les pressions associées. Suite à ces travaux, il était prévu d'aller à la rencontre des communes en 2020 pour leur présenter ces enjeux à l'échelle de leur territoire. Cette action n'a pas pu avoir lieu en raison de la crise sanitaire et du calendrier politique défavorable (élections municipales). Il est proposé de la reporter en 2021, en priorisant les communes selon les enjeux et les contacts à disposition. Selon les retours, il pourra être proposé d'aller plus loin et notamment vers des opérations de restauration écologique des sites de ponte dégradés sur du foncier communal.

**M. LAURENT (DEAL Guadeloupe)** rappelle qu'une opération de formation des agents littoraux des collectivités était prévue en 2020 et propose sa reprogrammation pour 2021.

Martinique [22/10/2020]

**Mathilde BRASSY (Carbet des Sciences) le bilan de la sensibilisation des agents des collectivités (communes et EPIC).** 7 réunions ont pu se tenir, dont 3 en présentiel avant le confinement et 4 en visioconférence après le confinement. **39 agents et 2 élus ont ainsi été formés**, représentant **18 communes** sur les 24 communes martiniquaises et chacun des **3 EPCI**. Leur organisation a été très chronophage et les participations sont souvent soumises à l'autorisation des élus. Malheureusement ce ne sont pas toujours les personnes ciblées qui participent. Toutefois l'information a été appréciée par les participants.

NB : il s'agissait bien d'une information et pas d'une formation (minimum 1 journée).

Un sondage anonyme en ligne a ensuite été transmis et a recueilli 13 réponses. Elles montrent que la répétition des informations est essentielle à la fois pour qu'elles soient bien enregistrées et pour pallier le turn-over parmi les responsables de services. Les résultats montrent par exemple que le Réseau tortues marines Martinique n'est pas identifié ou connu.

Il est proposé de diffuser annuellement un rappel des obligations des collectivités et de créer une fiche synthétique A3 pour accrochage dans les services territoriaux dédiés à l'aménagement.

**Relevé de décisions en COTEC Guadeloupe / St-Martin [Action 35] :**

**74. [Action 35] Animation PNA :** se rapproche du Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) pour faciliter l'organisation d'une formation à destination des élus et agents des collectivités aux enjeux de préservation des tortues marines et/ou lance une consultation pour une prestation de formation dédiée selon les ressources humaines et financières disponibles.

## 6. Clôture des comités techniques

L'ordre du jour n'ayant pu être épuisé, le COTEC Guadeloupe / St-Martin du 03 décembre 2020 est ajourné à 18h30. Une 2<sup>ème</sup> session du COTEC est organisée le 15 décembre. Elle démarre à 14h et permet d'épuiser l'ordre du jour à 16h.

Le COTEC Martinique du 22 octobre 2020 est clos à 14h00.

Le format d'organisation du COTEC Guadeloupe / St-Martin sous forme de visio-conférence est une réussite et a permis d'associer des acteurs hors département (St-Martin et Martinique).

**N. PARANTHOËN (animation PNA)** indique que les projets de compte-rendu seront transmis aux participants du COTEC pour relecture et validation. Les supports de présentation des COTEC, rapports d'activité et tableaux de bord techniques et financiers seront transmis avec le compte-rendu final.

**F. GUIOUGOU (Le Gaïac)** demande à ce que les informations sur tous les sujets soient résumées dans un tableau récapitulatif.

**N. PARANTHOËN (animation PNA)** explique qu'un tableau de bord des actions du PNA va être créé et mis à jour. Il reprendra toutes les actions réalisées au cours du PNA et référencera tous les rapports réalisés. Ceux-ci seront accessibles, ainsi qu'un annuaire des personnes impliquées dans les PNA, dans la partie ressources documentaires du site internet. Par ailleurs, le compte-rendu comportera une synthèse du relevé de décisions.

**M. LAURENT (DEAL Guadeloupe)** remercie tous les présents pour leur participation au 3<sup>ème</sup> COTEC tortues marines.

## Annexe 1 : Liste des personnes présentes au COTEC n°3 pour la Guadeloupe et Saint-Martin

| Structures  |                                                                                                                                        |
|-------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| CNRS        | Centre National de la Recherche Scientifique                                                                                           |
| CRPMEM - IG | Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins - Iles de Guadeloupe                                                       |
| DEAL        | Direction de l'Environnement, de l'aménagement et du Logement                                                                          |
| DM          | Direction de la Mer                                                                                                                    |
| GPMG        | Grand Port Maritime de Guadeloupe                                                                                                      |
| ONF         | Office National des Forêts                                                                                                             |
| PNG         | Parc National de la Guadeloupe                                                                                                         |
| CAR SPAW    | Centre d'Activités Régional pour le protocole relatif aux zones et à la vie sauvage Spécialement Protégées de la Grande Région Caraïbe |
| AGRNSM      | Association de Gestion de la Réserve National de Saint-Martin                                                                          |
| CDL         | Conservatoire du littoral                                                                                                              |

| Structure                                       | Prénom NOM        | Fonction                                              | Contact                                                                                                              |
|-------------------------------------------------|-------------------|-------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| AQUASEARCH                                      | Nathalie DUPORGE  | Chargée de mission sénior                             | <a href="mailto:n.duporge@aquasearch.fr">n.duporge@aquasearch.fr</a><br>06 68 51 31 13                               |
| Association Évasion Tropicale                   | Caroline RINALDI  | Cofondatrice de l'association                         | <a href="mailto:evastropic@wanadoo.fr">evastropic@wanadoo.fr</a>                                                     |
| Association de gestion de la RN de Saint-Martin | Julien CHALIFOUR  | Responsable scientifique                              | <a href="mailto:science@rnsn.org">science@rnsn.org</a><br>06 90 34 77 10                                             |
| Association de gestion de la RN de Saint-Martin | Aude BERGER       | Cheffe de projet LIFE BIODIV'OM                       | <a href="mailto:reservenat.aude@yahoo.com">reservenat.aude@yahoo.com</a><br>06 90 47 02 13                           |
| Biotope                                         | Lucie LAMBERT     | Responsable Agence Caraïbes                           | <a href="mailto:llambert@biotope.fr">llambert@biotope.fr</a><br>05 96 35 59 02                                       |
| CAR SPAW                                        | Géraldine CONRUYT | Chargée de projet CARI'MAM                            | <a href="mailto:geraldine.conruyt@developpement-durable.gouv.fr">geraldine.conruyt@developpement-durable.gouv.fr</a> |
| CNRS IPHC                                       | Damien CHEVALLIER | Chercheur                                             | <a href="mailto:damien.chevallier@iphc.cnrs.fr">damien.chevallier@iphc.cnrs.fr</a><br>06 12 97 10 54                 |
| CNRS                                            | Myriam Bouaziz    | Chargée de projet FEAMP                               | <a href="mailto:myriam.bouaziz@iphc.cnrs.fr">myriam.bouaziz@iphc.cnrs.fr</a><br>06 09 25 23 87                       |
| CNRS                                            | Valentine ANDRÉ   | Chargée de mission TOPASE                             | <a href="mailto:valentine.andre@iphc.cnrs.fr">valentine.andre@iphc.cnrs.fr</a><br>06 90 07 95 03                     |
| Commune du Gosier                               | Sylvie LOÏAL      | Chargée de mission "Territoire Engagé pour la Nature" | <a href="mailto:sylvie.loial@gmail.com">sylvie.loial@gmail.com</a><br>06 90 68 15 60                                 |



| Structure                              | Prénom NOM                    | Fonction                                                                                   | Contact                                                                                                                          |
|----------------------------------------|-------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Commune du Moule                       | Magali LUBIN                  |                                                                                            | <a href="mailto:magali.lubin@mairie-lemoule.fr">magali.lubin@mairie-lemoule.fr</a><br>06 90 94 38 73                             |
| Commune de Sainte-Anne                 | Marylène BELIA-CAPEL          | Direction animation / cadre de vie                                                         | <a href="mailto:marylene.belia@ville-sainteanne.fr">marylene.belia@ville-sainteanne.fr</a>                                       |
| Commune de Sainte-Anne                 | Karine FROMAGER               | Responsable développement durable                                                          | <a href="mailto:karine.fromager@ville-sainteanne.fr">karine.fromager@ville-sainteanne.fr</a>                                     |
| Commune de Saint-François              | Jérémy DELOLME                | Chargé de mission pour la restauration du site classé de la Pointe des Châteaux            | <a href="mailto:Jeremy.delolme@hotmail.fr">Jeremy.delolme@hotmail.fr</a><br>06 48 08 18 28                                       |
| Conseil Départemental de la Guadeloupe | Mélissa SADJAN                | Mise en œuvre du Schéma Régional de Biodiversité / PEPIPR/Sensibilisation espaces naturels | <a href="mailto:melissa.sadjan@cg971.fr">melissa.sadjan@cg971.fr</a><br>05 90 80 62 49                                           |
| Conservatoire du littoral              | Marie-Aurore ADROVER MALNOURY | Déléguée-adjointe Rivages français d'Amérique                                              | <a href="mailto:ma.adrover@conservatoire-du-littoral.fr">ma.adrover@conservatoire-du-littoral.fr</a><br>06 90 57 80 63           |
| CREOCEAN                               | Florian LABADIE               | Chef de projet environnement marin et littoral                                             | <a href="mailto:labadie@creocean.fr">labadie@creocean.fr</a><br>06 90 15 78 24                                                   |
| CRPMEM - IG                            | Héloïse MATHIEU               | Chargée de mission                                                                         | <a href="mailto:mathieu.crpmem971@orange.fr">mathieu.crpmem971@orange.fr</a>                                                     |
| CRPMEM - IG                            | Christiane TIN                | Secrétaire générale                                                                        |                                                                                                                                  |
| DEAL Guadeloupe                        | Daniel SERGENT                | Chef du service Ressources Naturelles                                                      | <a href="mailto:daniel.sergent@developpement-durable.gouv.fr">daniel.sergent@developpement-durable.gouv.fr</a><br>06 90 83 46 60 |
| DEAL Guadeloupe                        | Claire MAGNARD                | Service Ressources Naturelles / Chef du pôle Biodiversité                                  | <a href="mailto:claire.magnard@developpement-durable.gouv.fr">claire.magnard@developpement-durable.gouv.fr</a><br>06 90 46 97 00 |
| DEAL Guadeloupe                        | Mélina LAURENT                | Chargée de mission biodiversité marine et politique de conservation                        | <a href="mailto:melina.laurent@developpement-durable.gouv.fr">melina.laurent@developpement-durable.gouv.fr</a><br>06 90 59 66 15 |

| Structure                         | Prénom NOM         | Fonction                                                                               | Contact                                                                                                                            |
|-----------------------------------|--------------------|----------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| DEAL Martinique                   | Julie GRESSER      | Chargée de mission faune terrestre et tortues marines (référente PNA IPA)              | <a href="mailto:julie.gresser@developpement-durable.gouv.fr">julie.gresser@developpement-durable.gouv.fr</a><br>05 96 59 59 40     |
| DM                                | Danielle MORMIN    | Responsable de la cellule Domaine Public Maritime                                      | <a href="mailto:danielle.mormin@developpement-durable.gouv.fr">danielle.mormin@developpement-durable.gouv.fr</a><br>06 90 65 03 50 |
| DM                                | Lenaïg MOIGN       | Chargée de mission coordination des politiques publiques maritimes                     | <a href="mailto:lenaig.moign@developpement-durable.gouv.fr">lenaig.moign@developpement-durable.gouv.fr</a><br>06 90 32 34 69       |
| École de la Mer                   | Mariane AIMAR      | Directrice de l'association                                                            | <a href="mailto:mariane@ecoledelamerquadeloupe.com">mariane@ecoledelamerquadeloupe.com</a><br>06 90 55 05 72                       |
| Grand Port Maritime de Guadeloupe | Aurélié BRUTE      | Chargée de mission SIG                                                                 | <a href="mailto:a-brute@port-guadeloupe.com">a-brute@port-guadeloupe.com</a>                                                       |
| GTMF et TOTM                      | Tony NALOVIC       | Ingénieur halieutique et animateur du groupe de travail sur les captures accidentelles | <a href="mailto:bigsharkchum@yahoo.com">bigsharkchum@yahoo.com</a><br>06 94 48 86 83                                               |
| Kap Natirel                       | Alexandra LE MOAL  | Bénévole                                                                               | <a href="mailto:alexandra.lemoal@tortuesmarinesguadeloupe.org">alexandra.lemoal@tortuesmarinesguadeloupe.org</a>                   |
| Kap Natirel                       | Alice PICAN        | Chargée de mission                                                                     | <a href="mailto:alice.pican@kapnatirel.org">alice.pican@kapnatirel.org</a><br>05 90 03 60 47                                       |
| Kap Natirel                       | Pascale MAZAN      | Membre du bureau de l'association                                                      | <a href="mailto:poulou.poulou@yahoo.fr">poulou.poulou@yahoo.fr</a>                                                                 |
| Kap Natirel                       | Sophie BEDEL       | Membre du bureau de l'association                                                      | <a href="mailto:sophie.bedel@yahoo.fr">sophie.bedel@yahoo.fr</a><br>06 90 38 87 75                                                 |
| Kap Natirel / Destination Eco     | Cécile LALLEMAND   | Bénévole/Gérante                                                                       | <a href="mailto:cecile.lallemand@destination-eco.fr">cecile.lallemand@destination-eco.fr</a>                                       |
| Le Gaïac (association)            | Fortuné GUIOUGOU   | Président de l'association                                                             | <a href="mailto:legaiac@orange.fr">legaiac@orange.fr</a><br>06 90 45 32 22                                                         |
| Le Gaïac                          | Anne GIRERD        | Bénévole                                                                               | <a href="mailto:girerd.anne@orange.fr">girerd.anne@orange.fr</a><br>07 85 16 43 54                                                 |
| Le Gaïac                          | Jean-Michel THOMAS | Bénévole                                                                               | <a href="mailto:jean-mi.thomas@orange.fr">jean-mi.thomas@orange.fr</a>                                                             |
| ONF                               | Nicolas PARANTHOËN | Animateur interrégional des PNA                                                        | <a href="mailto:nicolas.paranthoen@onf.fr">nicolas.paranthoen@onf.fr</a><br>06 90 47 37 32                                         |
| ONF                               | Julie PAUWELS      | Animatrice territoriale des PNA pour la Guadeloupe et Saint-Martin                     | <a href="mailto:julie.pauwels@onf.fr">julie.pauwels@onf.fr</a><br>06 90 76 11 70                                                   |

| Structure               | Prénom NOM              | Fonction                                                 | Contact                                                                                                                   |
|-------------------------|-------------------------|----------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| ONF                     | Simon MARTIN-PIGEONNIER | Chargé de mission PNA pour la Guadeloupe et Saint-Martin | <a href="mailto:simon.pigeonnier@onf.fr">simon.pigeonnier@onf.fr</a><br>06 90 99 60 73                                    |
| ONF                     | Caroline FOURCADE       | Responsable du Service Bois et Développement Durable     | <a href="mailto:caroline.fourcade@onf.fr">caroline.fourcade@onf.fr</a><br>05 90 99 29 96                                  |
| ONF                     | Emy NJOH ELLONG         | Animatrice territoriale des PNA pour la Martinique       | <a href="mailto:emy.njoh-ellong@onf.fr">emy.njoh-ellong@onf.fr</a><br>06 96 26 69 62                                      |
| ONF                     | Adam GIBAUD             | Chargé de mission CARIB'COAST                            | <a href="mailto:adam.gibaud@onf.fr">adam.gibaud@onf.fr</a><br>06 90 50 12 84                                              |
| ONF                     | Stéphanie SCHANDENE     | Responsable du Service Forêt et Territoires              | <a href="mailto:stephanie.schandene@onf.fr">stephanie.schandene@onf.fr</a><br><a href="tel:0690509359">06 90 50 93 59</a> |
| ONF                     | Sophie LE LOC'H         | Conservatrice des RN de Désirade et Petite-Terre         | <a href="mailto:sophie.le-loc-h@onf.fr">sophie.le-loc-h@onf.fr</a><br>06 90 74 35 61                                      |
| PNG                     | Simone MEGE             | Chargée de mission milieu marin                          | <a href="mailto:Simone.mege@guadeloupe-parcnational.fr">Simone.mege@guadeloupe-parcnational.fr</a>                        |
| Région Guadeloupe       | Céline FANCHONE         | Service de l'environnement et des déchets, EDD           | <a href="mailto:celine.fanchone@cr-guadeloupe.fr">celine.fanchone@cr-guadeloupe.fr</a>                                    |
| Titè (association)      | Éric DELCROIX           | Chargé de mission scientifique et police                 | <a href="mailto:Ericdelcroix.rnpt@gmail.com">Ericdelcroix.rnpt@gmail.com</a><br>06 90 34 97 95                            |
| Tò-Ti-Jòn (association) | Claude FROIDEFOND       | Membre du bureau de l'association                        | <a href="mailto:totijon971@gmail.com">totijon971@gmail.com</a>                                                            |
| Tò-Ti-Jòn (association) | Miriam CHAULET          | Membre du bureau de l'association                        |                                                                                                                           |
| Univ. Des Antilles      | Aurélien JAPAUD         | Chercheur (financement GPMG)                             | <a href="mailto:aurelien.japaud@univ-ag.fr">aurelien.japaud@univ-ag.fr</a>                                                |
| Univ. Paris-Saclay      | Marc GIRONDOT           | Chercheur                                                | <a href="mailto:marc.girondot@u-psud.fr">marc.girondot@u-psud.fr</a>                                                      |

## Annexe 2 : Liste des personnes présentes au COTEC n°3 pour la Martinique

| Structure                                                                       | Prénom NOM                 | Fonction                       | Contact                                                                                                                                              |
|---------------------------------------------------------------------------------|----------------------------|--------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| AMISOP<br>(association)                                                         | Dorice URSULET             |                                | <a href="mailto:amisop@hotmail.fr">amisop@hotmail.fr</a> /<br><a href="mailto:doriceursulet@gmail.com">doriceursulet@gmail.com</a><br>06 96 04 87 52 |
| AQUASEARCH                                                                      | Benjamin DE<br>MONTGOLFIER | Directeur                      | <a href="mailto:b.montgolfier@aquasearch.fr">b.montgolfier@aquasearch.fr</a><br>06 96 84 41 20                                                       |
| AQUASEARCH                                                                      | Aurore<br>FEUNTEUN         | Chargée de mission             | <a href="mailto:a.feunteun@aquasearch.fr">a.feunteun@aquasearch.fr</a><br>06 83 73 73 24                                                             |
| AQUASEARCH                                                                      | Morjane SAFI               | Chargée de mission             | <a href="mailto:m.safi@aquasearch.fr">m.safi@aquasearch.fr</a><br>06 96 10 73 59                                                                     |
| AQUASEARCH/<br>Indépendante                                                     | Nathalie<br>DUPORGE        | Chargée de mission<br>senior   | <a href="mailto:n.duporge@aquasearch.fr">n.duporge@aquasearch.fr</a><br>06 68 51 31 13                                                               |
| Biotope                                                                         | Lucie LAMBERT              | Responsable Agence<br>Caraïbes | <a href="mailto:llambert@biotope.fr">llambert@biotope.fr</a><br>05 96 35 59 02                                                                       |
| Comité de l'Eau<br>et de la<br>Biodiversité                                     | Marie-France<br>TOUL       | Présidente                     | <a href="mailto:francinetoul@gmail.com">francinetoul@gmail.com</a><br>06 96 74 26 98                                                                 |
| Communauté<br>d'agglomération<br>Centre de la<br>Martinique<br>(CACEM)          | David LAUZEA               | Brigade de<br>l'environnement  | <a href="mailto:david.lauzea@cacem-mq.com">david.lauzea@cacem-mq.com</a><br>06 96 06 83 14                                                           |
| Communauté<br>d'agglomération<br>Centre de la<br>Martinique<br>(CACEM)          | Curvin ALPHA               | Brigade de<br>l'environnement  | <a href="mailto:Curvin.alpha@cacem-mq.com">Curvin.alpha@cacem-mq.com</a><br>0696 82 53 64                                                            |
| Communauté<br>d'agglomération<br>de l'espace sud<br>de la Martinique<br>(CAESM) | Guy GENEVIEVE              | Service Espaces naturels       | <a href="mailto:Guy.genevieve@espacesud.fr">Guy.genevieve@espacesud.fr</a><br>06 96 44 49 36                                                         |
| Communauté<br>d'agglomération<br>de l'espace sud<br>de la Martinique<br>(CAESM) | Myriane<br>MACENOT         |                                | <a href="mailto:myriane.maceno@espacesud.fr">myriane.maceno@espacesud.fr</a>                                                                         |
| Commune des<br>Anses d'Arlet                                                    | Christian<br>LARCHER       |                                | <a href="mailto:Ch.larcher@gmail.com">Ch.larcher@gmail.com</a><br>06 96 28 40 40                                                                     |
| Commune de<br>Case Pilote                                                       | Alex BIRON                 |                                | <a href="mailto:Alexpierre.biron@gmail.com">Alexpierre.biron@gmail.com</a><br>06 96 45 65 42                                                         |
| Commune du<br>Diamant                                                           | Jean MONFORT               |                                | <a href="mailto:Jean.monfort208@gmail.com">Jean.monfort208@gmail.com</a><br>06 96 27 94 16                                                           |

| Structure                                  | Prénom NOM               | Fonction                                                                  | Contact                                                                                                                            |
|--------------------------------------------|--------------------------|---------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Commune de Saint-Pierre                    | Gaspard FERRATY          |                                                                           | <a href="mailto:Gaspard.ferraty@bureaumobile.com">Gaspard.ferraty@bureaumobile.com</a><br>06 96 82 61 56                           |
| Carbet des Sciences                        | Mathilde BRASSY          | Responsable du Pôle « Mer »                                               | <a href="mailto:mer.carbet.sciences@gmail.com">mer.carbet.sciences@gmail.com</a><br>06 96 44 05 57                                 |
| CNRS IPHC                                  | Damien CHEVALLIER        | Ingénieur de recherche                                                    | <a href="mailto:damien.chevallier@iphc.cnrs.fr">damien.chevallier@iphc.cnrs.fr</a><br>06 12 97 10 54                               |
| Collectivité Territoriale de la Martinique | Liam VILLENEUVE          | Service Patrimoine naturels et biodiversité                               | <a href="mailto:Liam.villeneuve@collectivitedemartinique.mq">Liam.villeneuve@collectivitedemartinique.mq</a>                       |
| Conservatoire du littoral                  | Nadine VENUMIERE         |                                                                           | <a href="mailto:n.venumiere@conservatoire-du-littoral.fr">n.venumiere@conservatoire-du-littoral.fr</a><br>06 96 80 47 43           |
| CRPMEC Martinique                          | Hugues FRANCIL           | Secrétaire général                                                        | <a href="mailto:ugfrancil@orange.fr">ugfrancil@orange.fr</a><br>06 96 52 50 51                                                     |
| DEAL Martinique                            | Bruno LAZZARINI          | Chef du Pôle Biodiversité Nature et Paysages                              | <a href="mailto:bruno.lazzarini@developpement-durable.gouv.fr">bruno.lazzarini@developpement-durable.gouv.fr</a><br>05 96 59 59 12 |
| DEAL Martinique                            | Julie GRESSER            | Chargée de mission faune terrestre et tortues marines (référente PNA IPA) | <a href="mailto:julie.gresser@developpement-durable.gouv.fr">julie.gresser@developpement-durable.gouv.fr</a><br>05 96 59 59 40     |
| DM                                         | Jean-Baptiste MAISONNAVE | (Chef de service) - DM Martinique/DDDM/SPEM                               | <a href="mailto:jb.maisonnavé@developpement-durable.gouv.fr">jb.maisonnavé@developpement-durable.gouv.fr</a><br>06 96 22 06 49     |
| DM                                         | Laëtita PECOME           | Chargée de mission SIG                                                    | <a href="mailto:Laetitia.pecome@developpement-durable.gouv.fr">Laetitia.pecome@developpement-durable.gouv.fr</a><br>06 98 97 47 88 |
| IFREMER                                    | Emmanuel THOUARD         | Délégué Antilles et chef de station Martinique                            | <a href="mailto:ethouard@ifremer.fr">ethouard@ifremer.fr</a><br>06 96 40 68 32                                                     |
| IFREMER                                    | Jérôme BAUDRIER          | Responsable programmes Halieutiques-Unité Ifremer Robert                  | <a href="mailto:Jerome.Baudrier@ifremer.fr">Jerome.Baudrier@ifremer.fr</a><br>06 69 07 77 23                                       |
| L'ASSO-Mer (association)                   | Amandine LIMOUZIN        | Directrice                                                                | <a href="mailto:amandine@lassomer.fr">amandine@lassomer.fr</a><br>06 96 61 06 80                                                   |
| Martinique Destination Plongée             | Walter WAGNIER           | Représentant                                                              | <a href="mailto:Walter.wagnier@gmail.com">Walter.wagnier@gmail.com</a><br>06 96 28 01 42                                           |
| ODE                                        | Andrée Anne CELAIRE      | Chargée de communication                                                  | <a href="mailto:andree-anne.celaire@eaumartinique.fr">andree-anne.celaire@eaumartinique.fr</a><br>06 96 41 74 97                   |

| Structure | Prénom NOM             | Fonction                                             | Contact                                                                                                    |
|-----------|------------------------|------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| ODE       | Audrey BASSINET        |                                                      | <a href="mailto:Audrey.bassinnet@eaumartinique.fr">Audrey.bassinnet@eaumartinique.fr</a><br>06 96 41 74 97 |
| ODE       | Séverine KIBIR         |                                                      | <a href="mailto:Severine.kibir@eaumartinique.fr">Severine.kibir@eaumartinique.fr</a><br>06 96 41 74 97     |
| ONF       | Brigitte SCHRIVE       | Directrice territoriale Martinique                   | <a href="mailto:Brigitte.scrive@onf.fr">Brigitte.scrive@onf.fr</a><br>06 93 25 11 33                       |
| ONF       | Nicolas PARANTHOËN     | Animateur interrégional des PNA                      | <a href="mailto:nicolas.paranthoen@onf.fr">nicolas.paranthoen@onf.fr</a><br>06 90 47 37 32                 |
| ONF       | Fabian RATEAU          | Animateur territorial des PNA pour la Martinique     | <a href="mailto:fabian.rateau@onf.fr">fabian.rateau@onf.fr</a><br>0696 26 69 62                            |
| ONF       | Alicia BONANNO         | Chargée de mission PNA pour la Martinique            | <a href="mailto:alicia.bonanno@onf.fr">alicia.bonanno@onf.fr</a><br>06 96 26 74 51                         |
| ONF       | Dominique MOUTOUMALLE  | TFT (triage Nord Atlantique - Trinité, Sainte-Marie) | <a href="mailto:dominique.moutamalle@onf.fr">dominique.moutamalle@onf.fr</a>                               |
| PNM       | Thomas ALEXANDRINE     | Agent du PNM                                         | <a href="mailto:t.alexandrine@pnr-martinique.com">t.alexandrine@pnr-martinique.com</a><br>06 96 86 08 25   |
| PNM       | Christelle BERANGER    |                                                      | <a href="mailto:c.beranger@pnr-martinique.com">c.beranger@pnr-martinique.com</a><br>05 96 64 45 67         |
| PNM       | Jean-Claude NICOLAS    | Chef de service Brigade de l'Environnement           | <a href="mailto:Jc.nicolas@pnr-martinique.com">Jc.nicolas@pnr-martinique.com</a><br>06 96 28 04 24         |
| POEMM     | Muriel LEPORI          | Membre                                               | <a href="mailto:muriellepori@yahoo.fr">muriellepori@yahoo.fr</a><br>06 09 58 26 92                         |
| POEMM     | Abbelaweheb BENHALILOU | Président                                            | <a href="mailto:wahediver@gmail.com">wahediver@gmail.com</a><br>06 96 77 87 43                             |
| POEMM     | Rachelle LAFOLLE       | Membre                                               | <a href="mailto:Lafolle.rachelle@hotmail.fr">Lafolle.rachelle@hotmail.fr</a><br>06 96 32 91 11             |